

# sommaire

N° 199

Institut pour le développement  
forestier / Centre national de la  
propriété forestière  
23, av. Bosquet, 75007 Paris  
Tél. 01 40 62 22 80  
foretentreprise@cnpf.fr

Directeur de la publication  
Alain de Montgascon

Directeur de la rédaction  
Thomas Formery

Rédactrice  
Nathalie Maréchal

Conception graphique  
Jean-Éric Ridonat (High'com)

Maquettiste  
Sophie Saint-Jore

Responsable Édition-Diffusion  
Samuel Six

Diffusion — abonnements  
François Kuczynski

Publicité  
Helium Régie

22, rue Drouot — 75009 Paris  
Tél. 01 48 01 86 86  
Fax. 01 48 01 86 82

Impression  
Centre Impression  
BP 218 — 87220 Feytiat  
Tél. 05 55 71 39 29

Numéro d'imprimeur 00118

Tous droits de reproduction ou de  
traduction réservés pour tous pays,  
sauf autorisation de l'éditeur.

Périodicité : 6 numéros par an  
Abonnement 2011  
France : 48 € — étranger : 62 €  
édité par le CNPF

Commission paritaire des publi-  
cations et agences de presse :  
n° 1014 B 08072  
ISSN : 0752-5974  
Siret : 180 092 355 00015

Les études présentées dans Forêt-  
entreprise ne donnent que des indi-  
cations générales. Nous attirons l'at-  
tention du lecteur sur la nécessité  
d'un avis ou d'une étude émanant  
d'une personne ou d'un organisme  
compétent avant toute application à  
son cas particulier. En aucun cas  
l'IDF ne pourrait être tenu responsa-  
ble des conséquences — quelles  
qu'elles soient — résultant de l'utili-  
sation des méthodes ou matériels  
préconisés.

Cette publication peut être utilisée dans  
le cadre de la formation permanente.

Dépôt légal : juillet 2011



2

agenda

3

édito

4

actualité

6

fruitiers forestiers

*Supériorité des cultivars  
de merisier sélectionnés :  
la réponse d'un dispositif  
âgé de 20 ans*

J. Dufour, J. Gauvin,  
A. Gavaland, P. Castano,  
A. Thillou

56

aménagement  
du territoire

*Un Plan de Développement  
de Massif, comment ça marche ?*  
J.-P. Gayot

61

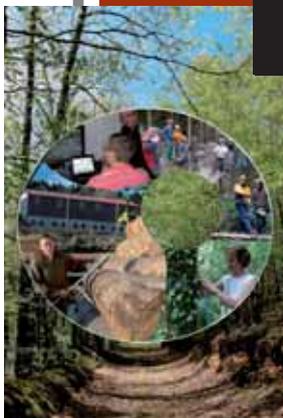
matériel

*L'apprentissage des règles  
de sécurité en forêt*  
A. Moreau

64

parutions

11



dossier  
*Évolution  
des formations  
et métiers forestiers*

Photo de couverture : Site Natura 2000, « les 3 lacs », en Creuse,  
© M. Mouas - CNPF-IDF.  
*Les autres photos sont extraites du dossier formation.*



ANNÉE INTERNATIONALE  
DES FORÊTS • 2011

## Intercetef 2011 : les chênaies face au changement climatique

Les journées Intercetef du 29 et 30 septembre en Normandie seront consacrées à l'avenir des chênaies face au changement climatique : quelles adaptations sylvicoles prévoir pour limiter les risques ?

La présentation des résultats du projet « Chênaie Atlantique » sera complétée par des exercices pratiques de diagnostic de chênes dépérissants et non dépérissants, de marteloscope, d'itinéraires de sylviculture dynamique en forêt.

Tous renseignements auprès d'Alain Colinot, au CNPF d'Orléans, par téléphone 02 38 71 90 62 ou par courriel : [alain.colinot@cnpf.fr](mailto:alain.colinot@cnpf.fr)

## Arbofolia, l'arboretum national des Barres

Arbofolia présente près de 2 500 espèces majestueuses, rares et insolites sur 35 hectares de parc, situé à une heure et demie de Paris. La collection de l'Arboretum est l'une des plus complètes en Europe, et l'une des plus importantes au monde.

« Les estivales Arbofolia » programme cet été les contes et légendes avec « Sens Dessus-Dessous » le 17 juillet, les Jeux des 5 Continents le week-end du 23 au 24 juillet, le théâtre avec « Viens Voir Les Comédiens » le 7 août et la musique avec « Des Notes Plein La Tête » le 21 août 2011.

Arboretum national des Barres,  
45290 Nogent-sur-Vernisson,  
par tél. : 02 38 97 62 21  
Site : [www.arbofolia.com](http://www.arbofolia.com)

## Les forêts du monde s'exposent à Paris

Du 25 juin au 24 juillet 2011, une exposition gratuite et en plein air de 70 clichés des forêts du monde par les plus grands photographes.

Place du Palais Royal - 75001 Paris.  
Infos : [www.goodplanet.org/forets](http://www.goodplanet.org/forets)

## Festival des forêts du 21 juin au 17 juillet 2011



Du 21 juin au 17 juillet 2011, au cœur des forêts de Compiègne et de Laigue, le festival des forêts, festival de musique classique, vous invite à découvrir un merveilleux patrimoine musical. Cette année, de nombreux concerts-randonnées ou de promenades musicales dans Compiègne auront pour thème « Les saisons ».

Plus de renseignements par téléphone au 03 44 40 28 99 ou sur le site : [www.festivaldesforets.fr](http://www.festivaldesforets.fr)

## 7<sup>e</sup> Université d'été de la forêt de Bourgogne

La 7<sup>e</sup> Université d'été de la forêt de Bourgogne se déroulera le lundi 29 août 2011 à Dompierre-les-Ormes (71), à la Galerie européenne de la forêt et du bois. Organisée par Forestiers privés de Bourgogne et l'Association bourguignonne de certification forestière, cette année, le thème sera consacré à : « Ressource et mobilisation : un équilibre à trouver pour la forêt et la filière bois ».

Inscription auprès Forestiers privés de Bourgogne par téléphone au 03 80 36 21 40 ou sur le site : [foret-de-bourgogne.com](http://foret-de-bourgogne.com), rubrique « réunions forestières ».

## Foire de Libramont

Les 26 et 27 juillet 2011, la foire de Libramont accueille 150 exposants européens qui feront travailler leur matériel en conditions réelles en forêt de Paliseul en Belgique. Comme chaque année, plus de 150 ha de forêts ont été aménagés pour satisfaire les besoins des 30 000 visiteurs professionnels.

Renseignement : Foire de Libramont, rue des Aubépinnes, 50 B-6800 Libramont,  
tél. : + 32 (0)61 23 04 04

le site : [www.foiredelibramont.com](http://www.foiredelibramont.com)

## Voyage en Nouvelle-Zélande

Du 21 septembre au 4 octobre, la découverte de l'industrie forestière à l'autre bout du monde avec des visites de grosses unités de transformations d'eucalyptus et pins radiata, d'exploitations forestières, d'un laboratoire de recherches forestières et d'une forêt humide froide, est accompagnée de visites touristiques. Ce voyage est organisé par l'agence de voyages Bois Travel, spécialisée dans les voyages de la filière bois.

Site : [www.boistravel.com](http://www.boistravel.com) ou  
par téléphone au 05 31 54 62 57

## Colloque sur le bois énergie

À Paris, le 28 septembre, le Comité interprofessionnel du bois énergie (Cibe) organise un colloque sur la « montée en puissance du bois énergie : enjeux pour les territoires, conséquences pour les acteurs ». Au cours de ce colloque, des témoignages des acteurs de trois grandes régions françaises (espace méditerranéen, ouest océanique et grand sud-ouest), la présentation d'expériences du bois énergie en Autriche, des débats autour de tables rondes pour donner la parole aux professionnels de la forêt, du bois, de l'énergie et aux représentants des collectivités locales.

Plus de renseignements par téléphone auprès de Patricia Cottura 01 46 56 35 41.

# éditorial

*Il n'y a pas si longtemps,  
nos grand-mères allaient chez la  
modiste où des jeunes apprentis  
se formaient pour, à leur tour  
fabriquer des chapeaux.  
La transmission du savoir  
se faisait essentiellement  
par l'observation et l'imitation.*

## Nos métiers évoluent, la formation aussi

*Aujourd'hui, les mêmes jeunes,  
devant un ordinateur,  
apprennent l'économie,  
le marketing, le dessin industriel  
et bien d'autres choses ;  
les méthodes et les outils  
pédagogiques sont quelque peu  
différents...*

*Entre le scieur de long d'hier  
et l'informatique embarquée  
sur engins, que de chemins  
parcourus en 50 ans !*

*Face à une telle accélération  
du temps, la formation est bien  
la première réponse à mettre  
en œuvre.*

*À cela s'ajoute la mondialisation  
de l'économie, donc une  
concurrence accrue qui impose  
une compétitivité exponentielle.  
Là encore, la formation est  
une des solutions.  
À l'instar de notre apprenti  
modiste, l'observation,  
l'apprentissage seul, la formation  
initiale ne permettent plus  
la maîtrise totale d'un métier.  
Pour la même mission,  
il faut y adjoindre des formations  
supérieures, complémentaires  
et continues.*

*Une politique de formation se  
construit avec des objectifs clairs  
et une vision à moyen terme.  
Exercice rendu difficile dans  
le contexte économique forestier  
morose depuis 20 ans, auxquels  
s'ajoutent des aléas menaçants  
(tempêtes, changement  
climatique, insectes, gibiers,  
contraintes environnementales,  
surcharges écologiques par  
des services non rémunérés...).*

*N'en doutons pas, la formation  
est et restera le meilleur atout  
pour la pérennité de notre filière.*

**Alain de MONTGASCON**



## Replantation, fiscalité, assurance

Le président de la République a réaffirmé son soutien à l'amont forestier français à Egletons en Corrèze, où il s'est rendu à l'initiative de la Fédération des Forestiers privés de France, le 28 avril 2011. Après la démonstration d'une exploitation mécanisée faite par la coopérative Cafsa, le président a symboliquement planté un douglas. Lors de la visite de la scierie résineuse du pôle bois de Tralebos, Nicolas Sarkozy a réaffirmé son souhait du développement d'une économie forestière jugée « stratégique ».

Introduite par Marie-Louise Destève, présidente de l'association interprofessionnelle régionale, la table ronde avec les professionnels, a permis l'expression des grandes préoccupations actuelles de la filière bois.

Nicolas Sarkozy a notamment annoncé que la fiscalité adaptée au cycle de la forêt, prenant en compte le temps long de rentabilité d'une parcelle, ne serait pas remise en cause.

De même, il a indiqué que le dispositif d'aide à l'investissement forestier serait remis à plat d'ici la fin de l'année avec les ministères concernés (Agriculture, Écologie et Finances). Le président de la République a évoqué l'éventualité de la création d'un fonds d'investissement spécifique, en soulignant que la forêt pourrait par ailleurs bénéficier des crédits carbone.

« Cette décision répond aux attentes exprimées par les forestiers privés depuis plusieurs années, et notamment lors des travaux préparatoires de la loi de modernisation agricole en 2010 », commente Henri Plauche Gillon, président de la Fédération des Forestiers privés de France.

Par la suite, le chef de l'État a indiqué qu'il souhaitait rendre plus incitatif le dispositif assurantiel forestier, adopté dans le cadre de la loi de modernisation agricole (LMA), le 27 juillet 2010. « C'est un sujet d'inquiétude pour les forestiers. Les catastrophes naturelles qu'ont subies les forêts françaises ces dernières années grèvent la capacité d'investissement de ces petits propriétaires, d'autant que seulement 5 % de la forêt française est aujourd'hui assurée », précise le président de la Fédération.

Et Henri Plauche Gillon conclut : « Nous nous félicitons de la prise de conscience, par le chef de l'État, de la spécificité du fait forestier et de la nécessité de s'engager sans tarder pour le renouvellement des forêts françaises. Pour autant, nous demeurons vigilants quant à la mise en œuvre des volontés du président. Nous souhaitons que des interlocuteurs soient rapidement désignés pour assurer le suivi interministériel nécessaire à l'aboutissement de ces dossiers. »

© Présidence de la République / Christelle Alix



À la demande des exploitants forestiers, le président a donné son accord de distribuer une partie de la contribution économique territoriale (ex-taxe professionnelle) aux petites communes supportant les nuisances des exploitations forestières. Une mesure concrète est annoncée par la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement : « L'épaisseur des murs ne viendra pas en déduction de la surface habitable pour les permis de construire, ce qui devrait être favorable aux matériaux isolants un peu épais comme le bois. » Enfin, le président a rappelé l'existence du dispositif Adibois « qui permet de subventionner de 10 à 15 % les travaux de modernisation et d'extension des petites scieries ».

*Egletons 28 avril 2011.*



## Création de l'association France Bois Industries Entreprises

Les objectifs de la nouvelle association France Bois Industries Entreprises sont le développement de l'utilisation du matériau bois et l'obtention d'une "réelle visibilité de leurs secteurs, en faisant reconnaître la juste place des produits bois dans l'économie française".

Les organisations professionnelles fondatrices de FBIE sont : l'Union des industries du bois (UIB), l'Union des industries de panneaux de process (UIPP), la Fédération française des producteurs de pâtes de cellulose (FFPPC), l'Union nationale des industries françaises de l'ameublement (UNIFA), la Fédération française du bâtiment charpente menuiserie parquet (FFB - UCMP), la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises - Union nationale artisanale - charpente - menuiserie - agencement (CAPEB - UNA - CMA).

D'autres organisations telles que la Fédération nationale du bois (FNB), Le commerce du bois (LCB) ou Interprofessions régionales bois (IRB) ont rejoint FBIE en tant que membres.

*Avril 2011*

## Aquitaine Carbone

L'association Aquitaine Carbone, structure unique en Europe pour le financement du reboisement, est créée en mai 2011, pour répondre aux besoins de reforestation de la forêt aquitaine, et notamment landaise.

Cette association a pour objectif de financer le reboisement de 200 000 ha de forêt en 10 ans, tout en favorisant des projets capteurs de CO<sub>2</sub> :

- mettre en œuvre des actions de compensation d'émissions de gaz à effet de serre en Aquitaine, à travers la génération de crédit carbone volontaire,
- participer à des programmes de recherche et d'expérimentation sur les méthodologies de compensation des émissions de gaz à effet de serre, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations Climat,
- participer à la validation de méthodologies de compensation des émissions de gaz à effet de serre auprès d'organismes de certification indépendants.

Avec pour trésorier François Bonnet (Office national des forêts) et pour secrétaire Bruno Lafon (Centre régional de la propriété forestière), Aquitaine Carbone sera pilotée par un comité scientifique, — composé notamment de l'Inra, de l'ONF, du CRPF, du CNRS, et d'AgroParisTech—, qui validera la pertinence des projets financés.

Fondée sur une compensation carbone régionale unique en Europe, l'association Aquitaine Carbone devrait être dotée d'une subvention régionale de 500 000 euros dès la Commission Permanente du 11 juillet 2011, pour financer les premiers projets.



## Lancement de la web TV bois.com !

Retrouvez chaque semaine trois nouveaux films en ligne sur la Web TV dédiée à notre filière forêt-bois. Les contenus, créés dans le cadre de la campagne « Bois.com, construisons durable », constituent un outil mis à votre disposition pour communiquer sur la construction, l'aménagement et la décoration, mais également sur les métiers, les procédés de fabrication de produits, la forêt, et une multitude d'autres sujets que couvre notre filière.

Pour accéder la web TV : <http://www.bois.com/webtv/>

## La forêt sur le territoire : <http://agriculture.gouv.fr/la-foret-sur-le-territoire>

Le dossier « La forêt sur le territoire » a été mis à jour sur le site du ministère de l'Agriculture, de nombreuses informations disponibles. La forêt française métropolitaine couvre environ 16 millions d'hectares, dont 15 295 000 ha +/- 94 000 ha de forêt de production, soit 29 % du territoire métropolitain (IFN, 2005-2009). La forêt de production représente plus de 90 % de la forêt dans la majorité des régions françaises et près de 200 000 ha de peupleraies. Seules la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes ont plus de 10 % de forêt non destinées à la production de bois. Par ailleurs, elle comprend également la forêt « fermée », où les arbres couvrent au minimum 40 % de la surface au sol, qui représente près de 92 % de l'ensemble de la forêt. Les 8 % restants constitués de forêt « ouverte », arborée à moins de 40 %, sont situés principalement en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Languedoc Roussillon. Trois types de propriétaires se partagent la forêt française : l'État, les collectivités locales et les propriétaires privés (Répartition de la forêt métropolitaine par type de propriété (IFN, 2005-2009))

*Pour en savoir plus sur le taux de boisement par département et par sylvoécocorégions (IFN, 2005-2009) ou la forêt par rapport aux autres utilisations du territoire : l'occupation du territoire (Ageste, enquête Teruti Lucas 2010). Site du ministère de l'Agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/la-foret-sur-le-territoire>*

## Un projet de regroupement pour Cafsa-Cofogar-Forestarn

Les coopératives forestières Cafsa, Cofogar et Forestarn projettent de regrouper leurs forces au sein d'une nouvelle coopérative, pour gagner en compétitivité. La collaboration, lors des récentes tempêtes, a favorisé une meilleure connaissance mutuelle. Le rapprochement envisagé additionne les forces : celles des personnels, des adhérents et des territoires. Les économies d'échelles générées (recherche, frais généraux, frais de prospection de marchés etc.) et un meilleur positionnement sur les marchés dans un contexte de ressource raréfiée seront complétés par un effort en recherche et développement pour mettre à la disposition des sylviculteurs des variétés, des techniques, des organisations de travail, des itinéraires techniques diminuant le risque lié aux aléas et apportant un juste retour sur investissement, assurant une rémunération adéquate des efforts des sylviculteurs pour toutes leurs catégories de bois. Chacune ayant une situation financière saine et une bonne dynamique de développement, la motivation pour le regroupement est celle de la préparation du futur de leurs adhérents dans un projet de filière.

Les contours du projet :

- 500 collaborateurs avec des cultures diversifiées constituant un véritable atout pour le futur,
- 14 agences assurant une présence de proximité auprès des 44 000 adhérents sur l'Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin, Midi-Pyrénées, et Languedoc-Roussillon,
- 30 Millions d'€ de capitaux propres,
- activité en 2010 : 170 Millions d'€ de chiffre d'affaires, 5 Millions de tonnes de bois commercialisées, 8 500 ha de reboisement,
- 80 % des surfaces reboisées et 65 % des volumes de bois commercialisés par la Coopération forestière française,
- importants moyens de l'amont à l'aval : pépinières, société de services informatiques, outils d'exploitation et de travaux forestiers, plateformes de stockage et de bois énergie, filiales industrielles ...

Avril 2011

# Supériorité des cultivars de merisier sélectionnés : la réponse d'un dispositif âgé de 20 ans

Jean Dufour, Jean Gauvin, André Gavaland\*, Patrick Castano, André Thillou\*\*

*En 1991, le CRPF Poitou-Charentes installait à Garat (16) une plantation comparative de clones de merisier sélectionnés par l'Inra et d'un lot de plants issus de graines récoltées dans un peuplement classé. Vingt ans après son installation, ce dispositif « parle » de façon claire.*

**L**a question de l'origine et de la qualité du matériel végétal utilisé pour les plantations de merisier préoccupe les forestiers depuis que cette essence est utilisée en reboisement. En effet, le merisier, essence forestière, est aussi planté en arboriculture fruitière pour la production de cerises. Les mauvais résultats des premiers reboisements effectués avec des plants issus de noyaux de cerises ont montré l'import-

tance, pour la réussite des plantations, de l'origine du matériel végétal.

À l'heure actuelle, compte tenu de la réglementation en vigueur, il est possible d'utiliser trois types de plants :

- des plants issus de graines récoltées dans des peuplements classés sélectionnés par le Cemagref à partir de 1987 et commercialisés dans la catégorie sélectionnée des matériels forestiers de reproduction (étiquette verte),
- des plants propagés par multiplication végétative (boutures ou culture *in vitro*) et issus du programme d'amélioration génétique du merisier entrepris par l'Inra en 1978 sous l'impulsion du groupe de travail « merisier » de l'IDE. Actuellement, 12 cultivars sélectionnés sont inscrits au catalogue des plantes cultivées et peuvent donc être commercialisés dans la catégorie testée des matériels forestiers de reproduction (étiquette bleue) <sup>(1)</sup>,
- depuis 2005 seulement, des meri-

siers issus de graines produites dans des vergers à graines et appartenant à la catégorie qualifiée des matériels forestiers de reproduction (étiquette rose, encadré ci-dessous).

Le coût des plants clonaux est actuellement 1,5 à 2 fois plus élevé que celui des plants issus de graines. Dès lors, la question pour de nombreux propriétaires et techniciens forestiers est de savoir si ce surcoût à la plantation est réellement compensé par une croissance plus forte et/ou une conduite en plantation plus facile. Peut-on également, grâce à l'amélioration génétique apportée par la sélection, planter à des densités moindres et ramener ainsi le coût global de la plantation à un niveau comparable à celui des plantations réalisées avec des plants issus de graines ?

Le dispositif expérimental présenté dans cet article a été installé par André



Un merisier d'avenir en 2010.

### Les vergers à graines français de merisier

Les vergers à graines sont des plantations à but de production de graines améliorées. Ils sont constitués d'individus sélectionnés, soit sur la valeur de leurs descendances (verger de l'Absie dans les Deux-Sèvres), soit sur leurs valeurs propres évaluées dans des plantations comparatives de clones (verger de Cabreret dans le Lot et d'Avessac en Loire-Atlantique). La production de ces vergers est irrégulière en raison des aléas climatiques défavorables à la fructification et des pertes dues à la prédation par les oiseaux. Cependant, quelques plants des vergers de Cabreret et de l'Absie ont déjà été commercialisés depuis 2005 et une récolte importante de graines a été réalisée en 2010 à Cabreret et à Avessac.

Thillou et Patrick Castano du CRPF Poitou-Charentes. Vingt ans après la plantation, les résultats obtenus grâce aux mesures régulières effectuées conjointement par l'Inra d'Orléans et le CRPF permettent d'apporter quelques éléments de réponses aux questions des sylviculteurs.

## La plantation de Garat

### Le milieu

La plantation se situe sur la commune de Garat, une quinzaine de kilomètres à l'Est-Sud-est d'Angoulême (16).

Le climat local est océanique de type aquitain et se caractérise par une pluviométrie annuelle de 800 mm environ et une température moyenne annuelle de 11,9 °C.

La parcelle est une ancienne terre agricole. Le terrain est plat, la texture du sol est limono-sableuse et le pH proche de la neutralité.

### Le dispositif expérimental

Le dispositif expérimental a pour objet de comparer la croissance et le comportement en plantation, à densité relativement faible et sur terre agricole, de 5 clones originaires de Poitou-Charentes et d'un lot de plants issus de graines récoltées dans le peuplement classé de Chizé (79) également d'origine locale <sup>(2)</sup>. Rappelons que les 5 clones ont fait l'objet d'une sélection initiale en forêt sur des caractères de forme du fût et de la branchaison. Les clones 253, 254 et 294 sont inscrits au catalogue des plantes cultivées respectivement sous les noms commerciaux de Monteil, Gardeline et Boutonne. Les bonnes performances de ces trois clones ont été établies grâce à un réseau de 24 plantations comparatives réparties sur une grande partie du territoire français. (cf. F-e n° 155 en 1999 et n° 175 en 2007). À

Tableau 1 : les caractéristiques principales du milieu d'origine du matériel végétal testé

Nom utilisé	Dépt.	altitude	pH	texture du sol
Provenance Chizé	79	80 m	> 5,5	Argile
Clone 248	17	35 m	6	Limon-argileux
Clone 253 – cultivar Monteil	79	100 m	5,3	Argile-limoneuse
Clone 254 – cultivar Gardeline	79	100 m	5,3	Limon
Clone 293	79	125 m	7,8	Argile
Clone 294 – cultivar Boutonne	79	90 m	7,5	Argile

partir du moment où un clone est inscrit et a reçu un nom commercial, on parle de cultivar (pour variété cultivée). Nous emploierons donc cette terminologie dans la suite de l'article.

Les caractéristiques principales du milieu d'origine du matériel végétal testé sont résumées dans le *tableau n° 1*.

Les clones et la provenance ont été disposés sur le terrain en séries répétées de 10 plants toujours dans le même ordre, chaque plant « clone » étant séparé du plant suivant par un plant provenance Chizé. Ce système de microrépétitions au nombre de 53 (*en ocre sur le schéma ci-après*) permet un excellent contrôle de l'hétérogénéité du terrain et une analyse statistique très fiable.

### La plantation et son suivi

La plantation a été réalisée au cours de l'hiver 90-91 après travail du sol (sous-solage puis labour et disquage). Les merisiers ont été plantés à la densité de 357 tiges/ha soit 8 m entre lignes et 3,5 m entre plants sur la ligne. Un peuplement d'accompagnement a été planté à la même date de façon à favoriser l'apparition précoce de « l'ambiance forestière » et à ombrager les fûts des merisiers. Cet accompagnement ligneux composé de Poirier sauvage (*Pyrus communis*), d'Alisier torminal (*Sorbus torminalis*), de Cormier (*Sorbus domestica*) et d'Olivier d'Automne (*Eleagnus umbellata*) <sup>(3)</sup> a été installé conformément au schéma présenté ci-après. La densité globale de la plantation toutes

Schéma de plantation  
(l'espacement entre les merisiers : 8 m x 3,5 m)

A	294	C	254	P	253
	*		*		*
*	Chize	*	Chize	*	Chize
C	248	P	294	A	254
	*		*		*
*	Chize	*	Chize	*	Chize
A	293	C	248	P	294
	*		*		*
*	Chize	*	Chize	*	Chize
P	253	A	293	C	248
	*		*		*
*	Chize	*	Chize	*	Chize
C	254	P	253	A	293
	*		*		*
*	Chize	*	Chize	*	Chize
A	294	C	254	P	253
	*		*		*
*	Chize	*	Chize	*	Chize

Ligne 1      Ligne 2      Ligne 3      Ligne 4      Ligne 5      Ligne 6

**254** = plants du clone 254... **Chize** = plants provenance Chizé

**A** = Alisier torminal, **C** = Cormier, **P** = Poirier, \* = Olivier d'automne

essences confondues, est de 893 plants à l'hectare. Des entretiens ont été réalisés pendant les cinq années qui ont suivi la plantation.

Les arbres ont été taillés et élagués tous les ans entre 1991 et 1999 et deux élagages complémentaires ont été réalisés entre 2000 et 2005. En 2005 une éclaircie a été marquée avec désignation d'arbres d'avenir au profit des tiges les plus vigoureuses et les plus belles. Cette éclaircie a été réalisée en 2007. Il faut noter que l'élagage, l'éclaircie et la désignation des arbres d'avenir ont été réalisés « en aveugle » c'est-à-dire sans tenir compte de l'identité des arbres.

Les hauteurs ont été mesurées tous les ans entre 1991 et 1998. Les circonférences à 1,3 m du sol ont été mesurées à 6, 8 et 16 ans. En 2006, des « coups de soleil » ont été notés sur un faible pourcentage d'arbres et les hauteurs élaguées ont été mesurées sur un échantillon de 312 arbres soit 60 % du total.

## Résultats

### Croissance en hauteur et en circonférence

La croissance en hauteur de la plantation entre 2 et 8 ans (après la crise de transplantation) et toutes variétés

confondues est de 417 cm soit une croissance annuelle moyenne de 69 cm/an. La *figure 1* met en évidence les différences entre les 5 clones et la provenance pour ce caractère. Le résultat le plus marquant est que les trois cultivars Boutonne, Gardeline et Monteil ont une croissance significativement supérieure à la provenance Chizé et au clone 248. La différence de croissance entre Boutonne et le clone 293 n'est pas statistiquement significative.

La circonférence moyenne à 1,3 m du sol, de l'ensemble des arbres du dispositif en 2006, 17 ans après la plantation, est de 61,6 cm soit un diamètre de 19,6 cm. On retrouve pour la croissance en circonférence, le même classement que pour la croissance en hauteur mais avec des différences plus marquées (*figure 2*). Les cultivars Monteil et Gardeline ont une croissance comparable, très nettement supérieure à la provenance et aux autres clones. Le cultivar Boutonne est supérieur aux clones 293 et 248 et à la provenance, mais l'écart avec 293 n'est pas statistiquement significatif. Les différences en valeur relative entre les trois cultivars Boutonne, Gardeline, Monteil et la provenance Chizé sont respectivement de **17 %**, **30 %** et **37 %** et se traduisent mathématiquement par des gains sur le volume de **37 %**, **69 %** et **88 %** <sup>(4)</sup>.

### Hauteur élaguée

La moyenne des hauteurs élaguées de l'échantillon d'arbres mesurés est de 4,26 m. Cette moyenne représente assez mal la réalité du terrain. En effet, l'élagage de certains arbres mal venants ou présentant des défauts « non récupérables » a été interrompu précocement. Il y a en fait une grande hétérogénéité dans les hauteurs élaguées.

Pour cette raison, les résultats sont présentés sous forme d'histogrammes plus explicites que les simples moyennes. Les arbres ont été répartis en trois classes en fonction de leur hauteur élaguée : inférieure à 3 m, comprise entre 3 m et 4,5 m et supérieure à 4,5 m. Le résultat, reporté sur la *figure 3*, montre bien les différences entre les clones et cultivars et la provenance. En particulier, le pourcentage d'arbres élagués à 4,5 m et plus passe de **19 %** pour la provenance Chizé à **52 %**, **67 %** et **72 %** pour les cultivars Boutonne, Gardeline et Monteil.

### Pourcentage d'arbres d'avenir

La vigueur a évidemment été un des critères pris en compte dans la désignation des arbres d'avenir. La qualité de la bille de pied a également été prise en compte, malheureusement il n'y a pas eu de notation permettant de le montrer directement. Il est par contre facile de simuler, à partir des

Figure 1 : accroissements en hauteur

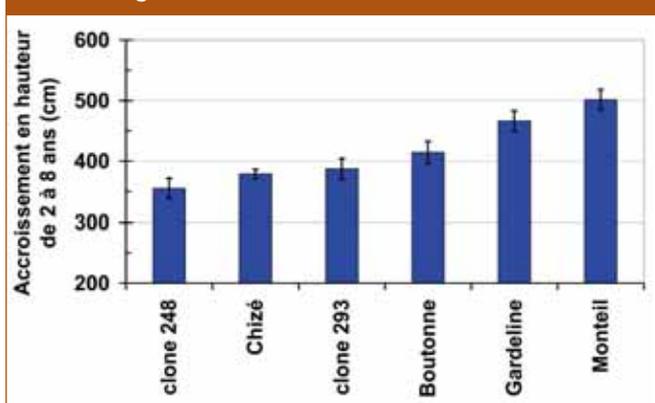


Figure 2 : accroissements en circonférence

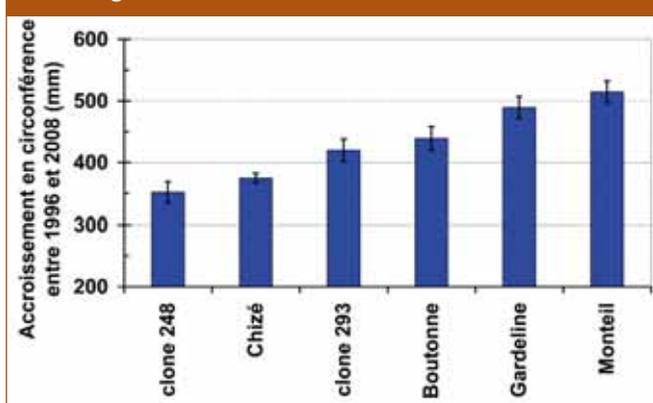


Figure 3 : hauteur d'élagage

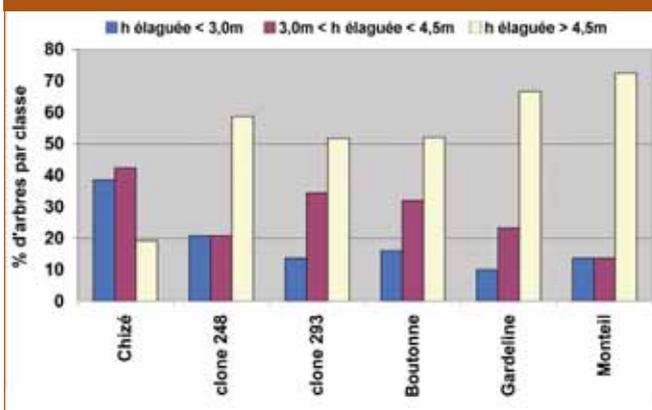
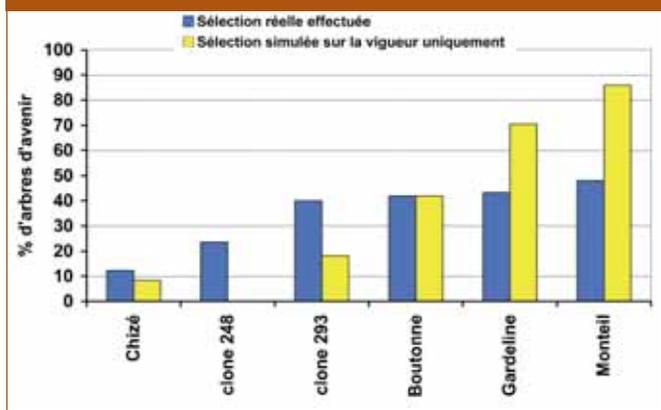


Figure 4 : pourcentage d'arbres d'avenir



mesures effectuées, une sélection d'intensité équivalente à celle réalisée, mais ne prenant en compte que la vigueur. Le nombre total d'arbres réellement désignés étant de 127, ce type de sélection aurait désigné les 127 plus gros arbres de la plantation en 2006. La figure 4 permet de visualiser les résultats de la désignation d'arbres d'avenir effectivement réalisée (en bleu) et ceux de la sélection simulée (en jaune). Les différences entre les deux types de désignation sont très importantes, notamment pour le clone 248 et le cultivar Monteil pour lesquels il y a respectivement 0 % et 80 % d'arbres sélectionnés par simulation contre 23 % et 48 % effectivement désignés. Le choix des arbres d'avenir a donc bien été fait en prenant en compte la **vigueur (arbres dominants)**, mais également la qualité de la bille de pied : **rectitude, absence de fourche, hauteur élaguée et bonne cicatrisation** des plaies d'élagage. La désignation réellement effectuée fait ressortir des différences très nettes en faveur des cultivars par rapport à la provenance puisque le pourcentage d'arbres d'avenir passe de 12 % pour la provenance à plus de 40 % pour les trois cultivars.

## Coups de soleil

En 2006 (à 16 ans) 20 arbres sur les 478 observés soit 4 %, présentent des blessures attribuées à des coups de

soleil. Les hauteurs (1998), circonférences et hauteurs élaguées moyennes (2006) des arbres endommagés sont reportées sur la figure 5, et comparées aux caractéristiques moyennes de la plantation. À l'évidence, les arbres endommagés font partie des arbres dominants de la plantation (+15 % sur la hauteur et +20 % sur la circonférence). Ce résultat, déjà signalé dans un article paru dans le n° 147 de F-e, est parfaitement logique. En effet, les arbres dominants bénéficiant moins de l'ombrage latéral de leurs proches voisins que les arbres moyens ou dominés, sont plus exposés aux coups de soleil. Par ailleurs, le sylviculteur ayant fait porter préférentiellement le travail d'élagage sur les arbres dominants, leur hauteur élaguée est nettement supérieure à la moyenne (+ 30 %) ce qui a certainement accentué le phénomène. Il est donc logique que le pourcentage d'arbres endommagés soit plus élevé pour les 3 cultivars dont le statut est en général dominant que pour les clones 248, 293 et la provenance. Le classement

Tableau 2 : % de "coups de soleil"

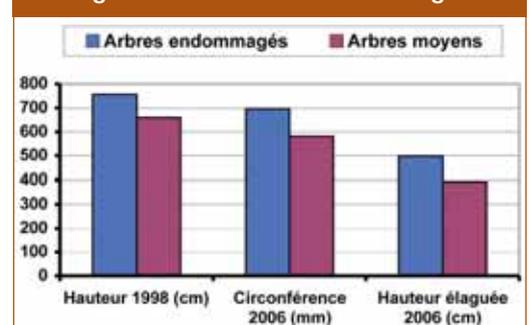
Identification	% d'arbres endommagés
248	0
Chizé	0
293	4
Cultivar Boutonne	5
Cultivar Gardeline	10
Cultivar Monteil	22

des cultivars pour le pourcentage d'arbres blessés est fonction de la vigueur de chacun d'eux (tableau n° 2). Les pourcentages observés semblent donc plus liés au statut dominant des cultivars qu'à une prédisposition génétique de ces arbres aux coups de soleil.

## Discussion et conclusion

Les résultats du dispositif de Garat montrent clairement la supériorité du matériel clonal sélectionné en plantations comparatives sur le matériel issu de graines récoltées sur peuplements classés. Cette supériorité est incontestable en ce qui concerne la croissance en hauteur et en circonférence et par conséquent en volume. Le gain moyen d'accroissement en diamètre observé entre 1996 et 2006 en faveur du mélange<sup>(5)</sup> des trois cultivars Boutonne, Gardeline et Monteil par rapport à la provenance est de 28 % soit environ 63 % sur le volume. L'utilisation de ce matériel devrait donc permettre, sur ce type de

Figure 5 : % d'arbres endommagés



station, de réduire notablement l'âge d'exploitabilité.

Par ailleurs, les résultats concernant la hauteur élaguée et le pourcentage d'arbres sélectionnés comme arbres d'avenir montrent qu'à traitement sylvicole égal, il n'y a pas de perte de qualité bien au contraire avec l'utilisation des cultivars. En effet, le pourcentage d'arbres d'avenir est multiplié par 3 au minimum et jusqu'à 4 si l'on utilise des cultivars sélectionnés plutôt qu'une provenance. On peut donc imaginer de diminuer nettement les densités de plantation en utilisant un tel matériel végétal. Bien entendu, pour arriver à ce résultat, dans des plantations sans accompagnement, les tailles de formation et les élagages doivent être effectués en temps utile et dans les règles de l'art. Avec un matériel végétal vigoureux, installé à faible densité et sans accompagnement, le travail de taille et d'élagage doit être entrepris précocement (au plus tard dès la deuxième année de pousse) et doit être effectué tous les ans jusqu'à obtention d'une bille de pied de hauteur correcte (on vise 6 m en général pour le merisier). En effet, quel que soit le matériel végétal utilisé, à partir du moment où l'on a commencé à élaguer, une année « omise » se traduit l'année suivante par un travail beaucoup plus long, plus pénible à réaliser et plus traumatisant pour les arbres (élagage de branches de diamètre plus fort se traduisant par des plaies plus importantes) et par conséquent par une baisse de qualité du produit final. Dans cette plantation, on a pu constater l'apparition de blessures dues à des coups de soleil sur un nombre non négligeable de merisiers parmi les plus vigoureux et les mieux élagués. Il ne faut évidemment pas en déduire que, dans le cas d'une plantation à faible densité sur terre agricole, l'élagage, notamment à 6 m de hauteur, est à proscrire. Cependant, le risque de

coups de soleil est bien réel et l'on doit chercher à en protéger les arbres. L'installation en même temps que les merisiers d'un peuplement d'accompagnement destiné à ombrager les troncs latéralement et à faciliter l'élagage, constitue une solution souvent envisagée<sup>(6)</sup>. Idéalement, et là réside la grosse difficulté du choix des essences d'accompagnement, ce peuplement doit croître à une vitesse au moins équivalente à celle des merisiers et doit pouvoir être « sacrifié » sans hésitation dès que le couvert se ferme et qu'il constitue une gêne pour les merisiers.

Dans le cas de Garat, ce peuplement d'accompagnement a été installé et a joué son rôle, sans qu'on puisse le quantifier réellement, en concurrençant les branches latérales des merisiers et en ombrageant leurs troncs. Parmi les essences utilisées, le choix de l'Olivier d'automne était intéressant pour sa floraison mellifère et sa capacité à fixer l'azote de l'air. En revanche, la hauteur atteinte par cette essence est un peu faible pour gagner suffisamment longtemps les troncs des merisiers et éviter complètement les « coups de soleil » sur des arbres élagués vigoureusement. De plus, elle peut (ce n'est pas le cas à Garat) devenir envahissante et gênante pour les opérations dans la plantation. Sans valeur, son élimination peut s'avérer coûteuse.

L'utilisation d'essences productrices de bois précieux mais à croissance relativement lente telles que l'alisier, le cormier ou le poirier, est par contre plus contestable dans ce type de plantation. À l'heure actuelle, ce peuplement est en passe d'être complètement dominé par les merisiers exceptés quelques poiriers d'assez belle venue, que l'on peut espérer mener jusqu'à la coupe finale. Ces essences précieuses, utilisées en accompagnement, ne produiront donc pas en gé-

néral de bois de qualité et, de surcroît, leur effet pour gagner les merisiers peut être considéré comme négligeable en raison de leur croissance lente.

Les résultats du dispositif de Garat présentent un grand intérêt car cette plantation est, à l'âge de 20 ans, largement sortie de la phase juvénile.

En effet, en étant raisonnablement optimiste et compte tenu des dimensions atteintes par les arbres, on est, en 2010, proche de la moitié de la durée de vie (ou âge d'exploitabilité) du peuplement. Il est donc fort probable que les classements observés soient définitivement acquis. ■

\* Jean Dufour, Jean Gauvin, Inra UR 588 Amélioration, Génétique et Physiologie Forestières. F - 45075.

André Gavaland UMR Dynafor 1201 Inra-INPT/ENSAT. F - 31326.

\*\* Patrick Castano, André Thillou, CRPF Poitou-Charentes.

(1) Certains de ces cultivars de merisier sont commercialisés sous le label Inra-forêt par les pépinières Lemonnier.

(2) Peuplement déclassé depuis en raison des dommages subis lors de la tempête de 1999.

(3) Petit arbre d'ornement originaire d'Asie, utilisé parfois en accompagnement.

(4) Le volume d'un arbre, quel que soit le mode de calcul est proportionnel au carré du diamètre à 1,3 m. Ceci étant, un calcul simple montre qu'un gain de  $x$  % sur la croissance en diamètre se traduit par un gain en volume de  $(2x + x^2)$  %.

(5) L'Inra a toujours recommandé de planter plusieurs cultivars en mélange plutôt qu'un seul.

(6) Gavaland A. 2006. Des pistes pour boiser des terres agricoles avec du merisier.

F-e n° 170. p. 21-25.

## Résumé

Le dispositif expérimental de Garat (16) permet de comparer le comportement en plantation de cultivars de merisier sélectionnés par l'Inra et d'un témoin constitué d'un lot de plants issus de graines récoltées dans un peuplement classé. Vingt ans après la plantation, la supériorité des 3 cultivars sélectionnés Boutonne, Gardeline et Monteil est clairement démontrée, aussi bien en ce qui concerne la vitesse de croissance qu'en ce qui concerne la forme du fût et de la branchaison.

**Mots-clés :** merisier, comparaison cultivars, plantation de 20 ans.

## dossier

*Évolution  
des formations  
et métiers forestiers*Dossier coordonné  
par Florent Gallois

- 12** Évolution des formations et métiers forestiers F. Gallois
- 14** Le métier d'ouvrier forestier F. Gallois
- 15** De la cognée à l'informatique embarquée E. Delavelle
- 17** L'évolution des métiers dans les coopératives  
Interview de Ch. Prévosto et B. Palluet
- 20** Les techniciens forestiers ont-ils évolué ? A. de Lauriston
- 23** Évolution du métier d'expert forestier F. Legron
- 25** ONF : des enjeux économiques, sociaux et environnementaux  
N. Denarié-Burban, F. Gulkaséhian, A. Hluszko
- 28** Le métier de garde ? A. de Lauriston
- 29** L'évolution des formations dans les lycées A. Malo
- 33** Pourquoi poursuivre en licence professionnelle après un BTS ? N. Noé
- 36** Une nouvelle formation initiale pour les ingénieurs forestiers P.-Y. Colin
- 40** À l'interface entre la forêt et la scierie A. Godevin
- 41** L'apprentissage : une démarche pédagogique à part entière B. Gardès
- 44** L'insertion professionnelle des diplômés des formations forestières de l'enseignement technique agricole J.-M. Drouet
- 48** Les FOGEFOR, de la formation des cadres à celles des auto-entrepreneurs I. Flouret
- 52** Emplois et formations sur la toile F. Gallois
- 54** Pourquoi la formation continue ? F. Gallois

# Évolution des formations et métiers forestiers

Florent Gallois, responsable formation, CNPF-IDF

© F. Gallois - CNPF-IDF



**E**n 1992, le dossier consacré aux *Métiers de la forêt* présentait de façon détaillée les principaux métiers, de l'ouvrier sylvicole à l'ingénieur.

À l'époque, la rénovation de l'enseignement s'était traduite par « un renforcement des connaissances générales, afin de permettre la poursuite d'études supérieures ». L'image dévalorisante du secteur de l'exploitation forestière était soulignée, ainsi que la nécessité de mieux former les personnes qui se destinaient à la mécanisation.

En 1998, un autre dossier présentait de façon relativement exhaustive, la liste des diplômes et établissements d'enseignement par métier, lequel était accompagné d'une fiche descriptive. Après son introduction dédiée aux formations dites « vertes », l'auteur citait le « Rapport Bianco » qui évoquait la création de quelques 100 000 pos-

tes supplémentaires pour la forêt. Nous en sommes de plus en plus loin !

Dans ce nouveau numéro, nous avons souhaité offrir une large place aux principaux intéressés, afin de recueillir leurs avis sur l'évolution des métiers et l'adéquation avec les formations. Nous tenons donc à remercier vivement les étudiants, enseignants et directeurs d'établissements, ainsi que les professionnels qui ont accepté de prendre la plume. Il est possible d'accéder à un métier forestier par toutes les voies offertes par l'enseignement : formation initiale et continue, apprentissage et validation des acquis d'expérience, que l'on soit jeune ou adulte.

Nous avons souhaité donner plus de place aux témoignages, plutôt que de lister tous les établissements d'enseignement. Pour trouver une formation, nous avons parcouru les sites Internet, afin de présenter les plus pertinents.

Sur certains d'entre eux, on peut également accéder à des fiches métiers – parfois à réactualisées, souvent très générales – ainsi qu'à des témoignages sur vidéos.

Nous espérons ainsi donner à nos lecteurs, et en particulier aux étudiants, une image réaliste des différents métiers auxquels ils se destinent, et en particulier sur leurs évolutions : prise en compte à tous les niveaux de la réduction des coûts, nouvelles technologies, simplification des techniques, diversification des compétences...

Le secteur offre aujourd'hui des débouchés assez restreints, phénomène amplifié par le nombre d'établissement qui a explosé sous l'effet de modes. Mais les objectifs de récolte annoncés, et surtout les départs importants à la retraite devraient apporter une bouffée d'oxygène dans l'emploi en forêt. ■

## Sigles et abréviations

<b>Bac Pro</b> :	Baccalauréat Professionnel	<b>FAD</b> :	Formation à Distance
<b>BEPA</b> :	Brevet d'Études Professionnelles Agricoles	<b>FAISEA</b> :	Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et entreprises Agricoles
<b>BP</b> :	Brevet Professionnel	<b>FEADER</b> :	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
<b>BTA</b> :	Brevet de Technicien Agricole	<b>EF</b> :	Formation des Ingénieurs Forestiers
<b>BTSA</b> :	Brevet de Technicien Supérieur Agricole	<b>FOGEFOR</b> :	Formation à la Gestion Forestière
<b>CAPA</b> :	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole	<b>GPS</b> :	Global Positioning System
<b>CFA</b> :	Centre de Formation d'Apprentis	<b>GSM</b> :	Global System for Mobile
<b>CFPPA</b> :	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole	<b>IAE</b> :	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement
<b>CIO</b> :	Centre d'Information et d'Orientation	<b>IGN</b> :	Institut Géographique National
<b>CNIEEB</b> :	Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts en Bois	<b>INA P-G</b> :	Institut National Agronomique Paris-Grignon
<b>CNPR</b> :	Centre National de la Promotion Rurale	<b>IPEF</b> :	Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts
<b>CQP</b> :	Certificat de Qualification Professionnel	<b>ITIEF</b> :	Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts
<b>DDT</b> :	Direction Départementale des Territoires	<b>ITR</b> :	Ingénieur des Travaux Ruraux
<b>DGER</b> :	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche	<b>ITA</b> :	Ingénieur des Techniques Agricoles
<b>DREAL</b> :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	<b>LEGTA</b> :	Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
<b>ECTS</b> :	European Credit Transfer System	<b>LMD</b> :	Licence-Master-Doctorat (réforme du système)
<b>ENESAD</b> :	Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon, devenu AgroSup Dijon, suite à la fusion avec l'École Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation	<b>MFR</b> :	Maison Familiale et Rurale
<b>ENGREF</b> :	École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts	<b>ONF</b> :	Office National des Forêts
<b>ENIEF</b> :	École Nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts	<b>ONISEP</b> :	Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
<b>ENSIA</b> :	École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires de Massy	<b>OPCA</b> :	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
<b>EPIC</b> :	Établissement Public à caractère Industriel et Commercial	<b>PERC</b> :	Programme de reconnaissance de certification forestière (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes)
<b>EPL</b> :	Établissement Public Local	<b>RUT</b> :	Responsable d'Unité Territoriale
<b>EPLEPPA</b> :	Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	<b>SIL</b> :	Spécialisation d'Initiative Locale
<b>ESB</b> :	École Supérieure du Bois	<b>SRED</b> :	Service Régional de la Formation et du Développement
<b>ETF</b> :	Entreprise de Travaux Forestiers	<b>TIC</b> :	Technologies de l'Information et de la Communication
		<b>TH</b> :	Titre Homologué
		<b>UT</b> :	Unité Territoriale
		<b>VAE</b> :	Validation des Acquis de l'Expérience
		<b>VIVEA</b> :	Fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant
		<b>Wi-Fi</b> :	contraction de Wireless Fidelity, par analogie au terme Hi-Fi

## Les diplômes de l'enseignement agricole, secteur forestier

La durée des formations de niveau V à III peut varier de façon sensible, selon les moyens d'obtention qui se sont diversifiés et des établissements d'enseignement. La plupart des diplômes sont également maintenant accessibles par la VAE. Depuis septembre 2010, il n'existe plus de formation BEPA en tant que telle. Le diplôme s'obtient après les deux premières années du Bac Pro (2<sup>de</sup> et 1<sup>ère</sup>).

**Formation initiale (I)** : ensemble des formations scolaires destinées aux élèves et étudiants,

**Formation continue (C)** : suivie après la formation initiale, destinée aux adultes en activité ou à la recherche d'emplois,

**Formation par apprentissage (A)** : alterne des périodes d'enseignement et de formation en entreprise, destinée aux élèves,

**Formation à distance (D)** : non dispensée dans un centre de formation, mais chez soi, à l'aide de livrets d'autoformation, guides, exercices, et regroupements ponctuels,

**Formation professionnelle** : formation qui dispense des matières générales, scientifiques et techniques, et permet à son issue d'entrer dans la vie professionnelle.

Ces différents niveaux se combinent entre eux. On peut ainsi préparer une formation initiale par apprentissage, une formation professionnelle continue, ou une formation générale continue (bureautique)...

Qualification	Diplôme	Accès et durée en formation initiale	Moyens d'obtention *				
			I	C	A	D	
NIVEAUX	Pré qualification	Pour accéder aux diplômes de niveau V des métiers de la forêt et de l'entretien de la nature	Jeunes ou adultes	x			x
	V Ouvrier	CAPA Travaux forestiers • Bûcheronnage • Sylviculture	En 2 ans après la 3 <sup>e</sup>	x	x	x	
		BPA Travaux forestiers • Travaux de bûcheronnage • Travaux de sylviculture • Conduite de machines forestières	Après un autre diplôme de niveau V, au moins 1 année d'expérience, et avoir 18 ans.	x x	x x x	x x	
	IV Technicien	Bac Pro • Gestion et conduite de chantiers forestiers	En 3 ans après la 3 <sup>e</sup>	x	x	x	
		BP • Travaux forestiers	Après un autre diplôme de niveau V, au moins 1 année d'expérience, et avoir 18 ans		x	x	
	III Technicien supérieur	BTSA - Gestion forestière - Technico-commercial bois et grumes	En 2 ans après un bac	x	x	x	x
	II	Licence pro : voir article page 33	Selon les spécialités				
I Ingénieur	IAE Mastère "Forêt nature et société"	En 5 ans après le bac. En 1 an après diplôme ingénieur ou équivalent	x				

# Le métier d'ouvrier forestier

Propos recueillis par Florent Gallois, CNPF-IDF

*Le métier d'ouvrier a évolué vers une plus grande technicité. Les entrepreneurs forestiers doivent former de plus en plus les jeunes embauchés. Notre responsable formation a rencontré un entrepreneur toujours motivé pour accueillir de jeunes stagiaires.*

**D**epuis une vingtaine d'années, **Xavier Raffin** est entrepreneur de travaux forestiers (Tec Sylvi) dans le département du Cher. Avec son équipe d'ouvriers forestiers, il assure tous les travaux sylvicoles - installation et entretien de peuplements en régénération ou plantation, amélioration : taille, élagage, dégagements, girobroyage (pour l'entretien des cloisonnements sylvicoles), crochetage de ronces, éclaircies, martelage, inventaires, mais également suivi de coupe pour le contrôle de l'exploitation et du débardage.

Si, par le passé, certains employés de Tec Sylvi avaient un BEPA ou un CAPA, ils ont tous aujourd'hui un niveau BTA ou BTS. Ils n'ont pas de fonction particulière selon leur diplôme. Tout le monde effectue les mêmes tâches, et en équipe. Il y a malgré tout des affinités, les uns préférant certains travaux plutôt que d'autres ; majoritairement, ils apprécient peu le bureau. « Il n'y a pas de chef d'équipe, c'est plutôt le plus ancien dans une équipe qui va encadrer les heures de travail ».

L'entreprise travaille beaucoup en prestation de services pour des gestionnaires (experts, coopératives, ONF).

Xavier Raffin recrute ses ouvriers parmi son réseau de connaissances, indépendamment du niveau de formation, mais des personnes qui ont acquis une expérience dans une autre entreprise, une coopérative. Il peut s'agir également d'élèves qu'il a accueillis en stage ou en apprentissage et donc qu'il a

formé lui-même. Il a constamment des stagiaires ou des apprentis dans ses équipes. Pour un stage long ou en apprentissage, la personne doit être mobile et avoir un véhicule. Les ouvriers effectuent des déplacements, principalement sur trois régions, mais peuvent se déplacer sur la France entière. Au-delà d'une heure et demie de trajet, ils partent alors plusieurs jours.

« Il y a 15 ans, les consignes étaient : tu coupes tout sauf le chêne, puis on a dit : attention il faut garder les fruitiers, maintenant on travaille autour de l'arbre d'avenir ».

L'ouvrier forestier était beaucoup plus manuel. On lui demandait de couper tout au profit du chêne. Aujourd'hui on demande aux sylviculteurs de réfléchir, de sélectionner un arbre à conserver, puis de le dégager en sélectionnant les arbres à enlever, et cela, dès le stade du haut semis. « Aujourd'hui on ne fait plus de dégagement en plein, on travaille pour une essence ».

Les travaux d'entretien ont beaucoup perdu en pénibilité :

- pour les tailles de formation, nous utilisons des sécateurs sur batterie,
- pour l'élagage, nous utilisons des cannes électriques sur batterie,
- le croissant a laissé la place à la débroussailleuse à dos,
- les tronçonneuses sur batterie commencent à arriver.

L'utilisation du compas électronique, couplé à l'ordinateur, nous fait gagner beaucoup de temps, sur le terrain comme au bureau, et évite des erreurs

de compréhension sur le terrain, et de saisie. Le GPS permet de trouver les chantiers très rapidement.

Ces changements de pratiques sont venus au fil du temps, par l'expérience, l'observation, beaucoup d'échanges avec son réseau, au contact des gestionnaires, et dans un souci de réduction des coûts, notamment avec la diminution des subventions.

Cela demande des formations beaucoup plus pointues. C'est pour cette raison qu'il emploie plutôt des BTA, Bac Pro ou BTS.

Depuis quatre ou cinq ans, les jeunes qui viennent sont beaucoup plus intéressés, beaucoup plus motivés.

Précédemment, ses employés ne voulaient plus recevoir de stagiaires qui manquaient d'intérêt et de motivation. Néanmoins il a continué à en accueillir pour participer à la formation : sans stages, ils ne seront pas capables d'entrer dans la vie active. « Si nous ne les formons pas, nous n'aurons plus personne pour travailler ».

Il constate une baisse flagrante du niveau technique. On peut noter des lacunes, en particulier sur la reconnaissance des essences, à l'état feuillé comme défeuillé.

Un BEP qui sort de l'école n'est pas capable d'effectuer un dégagement (« à part les meilleurs »). Cela nécessite de le former pendant deux semaines pour cette tâche. Pour un détournement, il faut effectuer un premier passage en désignation, pour qu'ensuite il effectue le travail.

Cela demande constamment de

réfléchir, choisir quel arbre ou essence privilégier, et travailler à son profit en le dégageant. Le BTA convient aujourd'hui au métier d'ouvrier sylvicole alors que ce n'est pas sa vocation. Il a malgré tout beaucoup de lacunes. Pour les martelages, il faut un niveau BTSA. Il y a beaucoup plus d'écart aujourd'hui entre un BTA et un BTSA sur le niveau de compétence. « Si je devais recruter aujourd'hui, ce serait un BTS ». La différence de niveau de rémunération entre BTA et BTSA, est très faible, de l'ordre de 100 à 200 € mensuel. Cela s'explique par un travail semblable, et des contraintes communes sur les chantiers assez éloignés. La jour-

née de travail est de huit heures, sans tenir compte du temps de trajet. Ceux qui font en plus du travail de bureau le soir, bénéficient d'heures supplémentaires ou de récupération.

### **Comment voyez-vous l'évolution de votre métier dans les prochaines années ?**

« Le métier est mieux connu : ce n'est plus l'image du bûcheron ou du garde ONF. Par contre, il n'y a pas eu d'augmentation du nombre d'emplois. On va devoir modifier nos méthodes de travail pour travailler de plus en plus sur des individus plutôt que sur des peuplements : élagage, défouillage,

dégagement, traitements chimiques. Nous sommes en constante adaptation. Aujourd'hui on travaille par détournement, peut-être que, dans quelques années, on changera de méthode. Le travail manuel devient de moins en moins basique et demande de plus en plus de formation.

Un titulaire de CAP n'est pas capable, à la sortie de l'école, de travailler au profit d'individus, car il ne sait pas choisir un arbre d'avenir, son niveau d'analyse est insuffisant. On peut intégrer un BEP en le formant, mais ce sont les meilleurs ; que deviennent les autres ? » ■

## De la cognée à l'informatique embarquée

Emmanuel Delavelle, CFAA-CFPPA de Châteaufarine

Aussi loin que l'on puisse remonter dans les temps anciens, l'homme s'est activé à abattre, défricher, débarder pour se chauffer, mettre à jour de nouvelles terres cultivables, construire son abri ou tout simplement pour se frayer un chemin. Pendant des millénaires, le geste, l'outil et l'effort ont été les mêmes.

### **Des avancées techniques révolutionnaires**

Si le bûcheronnage est toujours étiqueté comme une activité harassante, la mécanisation va considérablement faciliter la tâche du bûcheron. À partir des années 1920, certaines entreprises, qui jusqu'alors étaient spécialisées dans la construction de véhicules militaires tout terrain, adaptent leur production à la transformation de leurs camions en véritables engins de débardage. Après la seconde guerre mondiale, l'apparition sur le marché français des tronçonneuses sera perçue comme révolutionnaire. Durant cette période, un statut se dessine : bûcheron-tâcheron. Ceux-ci exercent leur

activité au sein de plusieurs scieries où ils sont salariés.

### **Les années « 70 », les années de transition**

En 1972, une loi oblige à l'adhésion à la Mutualité Sociale Agricole de tous les salariés agricoles, pour qu'ils aient une protection sociale en cas d'accident du travail. Cette adhésion s'accompagne d'une hausse des charges patronales. En réaction, les patrons-scieries préféreront dorénavant traiter avec des indépendants plutôt que d'embaucher des bûcherons-tâcherons. Cela encourage les bûcherons à s'installer comme entrepreneur de travaux forestiers (ETF). Jadis, pour devenir entrepreneur de travaux forestiers, une simple inscription à la chambre des métiers ou la chambre du commerce et de l'industrie était nécessaire, sans aucune exigence de diplôme ou d'expérience. Bien vite, on s'aperçoit que la qualité du travail est tout à fait discutable, et que la précarité de ces jeunes entreprises est importante. Il faut



Le conducteur d'engins n'est pas qu'un chauffeur. Son activité fait appel à de nombreuses compétences.

attendre 1986, pour qu'un décret, impose aux bûcherons de posséder soit un brevet professionnel agricole (BPA), soit un brevet d'études professionnelles agricoles, ou de justifier de trois années d'expérience en tant que salarié, pour prétendre à l'installation.

### **Des professionnels bien dans leur époque**

Aujourd'hui, la profession se structure et l'ETF s'engage dans une démarche de progrès. Il adhère à des syndicats ou à des associations professionnelles, comme *Pro-forêt* créée en 1996, ou à des chartes de qualité telle que *forêt-défi*, en Franche-Comté. Gérer la forêt et son environnement, son entretien,

la récolte forestière et ses activités dérivées demande aujourd'hui de rassembler des professionnels soucieux de qualité, de respect des exploitations et ouverts aux nouveaux services. Ainsi se dessine un entrepreneur citoyen, travaillant au développement durable de la forêt mais aussi ouvert aux nouvelles technologies telle que l'informatique embarquée.

### Un exemple d'évolution : l'informatique embarquée

Les pratiques professionnelles évoluent constamment. La mécanisation des travaux pénibles (abattage, façonnage, débardage, broyage, ...) s'accroît pour le confort, la sécurité et la productivité des personnes et des entreprises. L'informatique embarquée (ordinateur de bord, base de données, logiciels) et les nouveaux systèmes de communication par satellites (GPS, Wi-Fi, GSM) proposés à l'opérateur sont omniprésents dans les nouveaux matériels forestiers.

Les conducteurs d'engins sont de plus en plus amenés à utiliser plusieurs machines souvent très différentes (porteur, débusqueur à grue ou à pince, machine de bûcheronnage mécanisé, compacteuse, broyeur, ...). Cette polyvalence est importante pour l'intégration professionnelle des opérateurs et vitale pour la pérennité des entreprises de travaux forestiers.

Le métier de conducteur de machines de bûcheronnage mécanisé (MBM) devient un maillon essentiel de la chaîne de récolte. La nécessité de travailler en flux tendus sur des chaînes logistiques allant de l'achat du bois jusqu'à sa réception en usine, provoque l'arrivée sur le marché d'engins de plus en plus sophistiqués et équipés de technologies embarquées. L'évolution des technologies nécessite de la part des conducteurs, des compétences de rapidité et de précision pour atteindre un bon rendement,

mais aussi dans le domaine du diagnostic des dysfonctionnements des machines. Ceci permet d'éviter au maximum les temps morts et permet le maintien en bon état de la machine. Il n'existe pas à l'heure actuelle de diplôme spécifique de conducteur de MBM et il est nécessaire de répondre aux besoins de qualification pour des emplois d'ouvriers qualifiés. Pour ces raisons, les centres de formation forestiers sont amenés à proposer de nouvelles formations et développer de nouveaux savoir-faire pour fournir aux entreprises les conducteurs et conductrices de demain, mais également maintenir performants les opérateurs d'aujourd'hui.

### Une formation adaptée

Afin de garantir des formations de qualité et adaptées aux besoins, le Centre de Formation de Châteaufarine (CFAA du Doubs /CFPPA de Châteaufarine) s'est doté de trois simulateurs de conduite d'engins (abatteuse et porteur), des trois marques les plus présentes sur le marché. Le premier fut acheté en 2003 et les deux suivants l'ont été en juin 2010.

Déjà identifié comme une référence en terme de formations forestières, l'établissement voit son statut conforté et devient par là même, le pôle de compétences français en matière de formation sur simulateurs de conduite d'abatteuses et de porteurs avec informatique embarquée.

Plus que de simples ordinateurs de simulation, ce véritable système d'apprentissage reproduit à l'identique les fonctionnalités des abatteuses et des porteurs et propose un ensemble d'exercices pédagogiques de conduite d'engins.

Fort de ce dispositif, le centre de formation de Châteaufarine propose la mise en place pour les chefs d'entreprises et leurs salariés de modules de formations courtes avec des niveaux

d'apprentissage différents : initiation, perfectionnement et gestion des pannes. La durée de chaque module peut varier de 1 à 5 journées suivant les contenus. De plus, dans toutes les formations forestières qualifiantes que dispense l'établissement, (BPA, BP, Bac Pro, BTS) la possibilité est donnée aux apprenants de participer à des modules d'initiation, de consolidation et d'approfondissement de leurs connaissances en matière de conduite d'engins : la préparation des travaux (choix de l'organisation de chantier, ...), la conduite des machines, les travaux réalisés à l'aide des machines (utilisation de la grue, de la tête d'abattage, ...), l'entretien et la maintenance des engins (entretien mécanique, hydraulique, ...), l'utilisation des TIC embarquées. Depuis quelques années, un partenariat « de formation réciproque » a lieu avec le CFPPA de Mirecourt (88) et celui du Chesnoy (45). Le centre de formation de Châteaufarine accueille les élèves de ces deux établissements, les initie à la conduite d'engin *via* les trois simulateurs et en contrepartie, les apprentis et stagiaires de Châteaufarine sont reçus à Mirecourt et au Chesnoy pour une formation sur porteurs et abatteuses.

Enfin, le centre de formation de Châteaufarine réfléchit avec d'autres établissements et les professionnels de la filière, à la mise en place de formations qualifiantes comme les SIL (Spécialisation d'Initiative Locale), ou les CQP (Certificat de Qualification Professionnelle), pour faire en sorte que le conducteur de machines de bûcheronnage mécanisé ait toutes les compétences nécessaires et la reconnaissance qu'il mérite. ■

---

*Emmanuel Delavelle, chargé de communication.  
CFAA-CFPPA de Châteaufarine -  
10 rue François Villon - 25000 Besançon -  
[www.chateaufarine-formation.net](http://www.chateaufarine-formation.net)*

# L'évolution des métiers dans les coopératives

Interview de Chantal Prévosto et Bernard Palluet, CFBL<sup>(1)</sup> par Florent Gallois, CNPF-IDF

*Depuis une quinzaine d'années, de nombreuses coopératives forestières se sont regroupées. Ces nouvelles structures, plus importantes, ont adapté leur fonctionnement. la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL) est née de la fusion de la Coopérative forestière du Limousin (anciennement Cumacofor), et de l'Union des Forêts de Bourgogne, issue déjà d'une fusion de plusieurs coopératives. Chantal Prévosto et Bernard Palluet ont répondu à nos questions, afin de nous présenter la gestion des ressources humaines d'une coopérative comptant aujourd'hui soixante-dix salariés.*

## **Y a-t-il des métiers spécialisés à la CFBL ?**

**CFBL :** Oui, en dehors des fonctions support (administratif) et des fonctions opérationnelles (bûcherons, chauffeurs de machines d'abattage, de débardage et de camion...) où les tâches sont spécifiques, on recense des spécialistes en techniques forestières ou assimilées dans les domaines suivants :

- gestion des travaux sylvicoles
- exploitation
- commercialisation
- logistique
- bois énergie
- cartographie
- systèmes qualité ou environnementaux

On peut citer également la mécanisation, la relation avec les adhérents, la communication...

Une personne peut assumer plusieurs thèmes, et être responsable de la coordination de l'un d'entre eux au sein de la coopérative.

Afin de rester proches des propriétaires adhérents, nous sommes regroupés au sein d'agences, dirigées par un chef d'agence.

Nous n'avons plus d'équipes d'ouvriers sylvicoles ou d'exploitation, mais

un bûcheron pour les chantiers délicats.

Les travaux d'exploitation sont gérés par notre filiale Mécafor, et les travaux sylvicoles sont sous-traités à des entreprises de travaux forestiers.

## **Quels diplômes recherchez-vous ?**

**CFBL :** À priori, toute fonction est accessible à tout diplôme, l'important ce sont les compétences avérées. Toutefois schématiquement on pourrait dire que :

- pour les chauffeurs de machines d'abattage, un bac, voire un BTS serait le bon niveau ;
- pour les fonctions de techniques forestières, nous ne recrutons plus de niveau bac depuis longtemps. Un BTS est bien adapté ; plutôt "gestion forestière" pour gestion-sylviculture et indifféremment "gestion forestière" ou "technico-commercial" pour l'exploitation. Un niveau ingénieur peut aussi se comprendre en cas de cabinet d'étude type expert ;
- pour la logistique et la cartographie un niveau BTS ou ingénieur ;
- pour le bois énergie, un niveau ingénieur orienté R et D.

Les profils ayant deux BTS ou un BTS

et une licence professionnelle nous intéressent, car les personnes ont alors acquis plus d'expérience, de par leurs stages plus nombreux, .

Nous observons que le niveau de technicité et de maturité a très nettement baissé depuis les années 80-90, au point que nous organisons des entretiens pour le recrutement des stagiaires.

## **Quels sont les critères majeurs pour vos recrutements ?**

**CFBL :** Un collaborateur de coopérative doit avant tout être capable de prendre de la hauteur face à un problème et de proposer une solution adaptée : logique, perspicacité, dynamisme, bonne capacité de travail, sens de l'organisation, aptitude à travailler en équipe et fibre commerciale. Ses qualités techniques viennent en dernier, et s'il a des lacunes, nous nous chargeons de l'aider à les combler. Des compétences en management sont un plus.

Nous ne recrutons pas uniquement sur des diplômes forestiers, mais force est de constater que la spécificité de la production forestière ne laisse pas trop de place à d'autres profils. Effectuer

un stage ou un apprentissage au sein de la coopérative est un bon atout pour y entrer.

### **Un forestier qui entre en coopérative y effectue-t-il toute sa carrière ?**

**CFBL:** Le mouvement général de la société civile implique que les salariés changent de plus en plus de poste. Lorsque CFBL était plus petite, elle ne pouvait offrir de perspectives de développement à ses salariés. Un salarié qui voulait changer de poste ne pouvait trouver satisfaction dans la coopérative. En grossissant la coopérative a spécialisé les métiers pour rendre les techniciens plus performants. Aujourd'hui, la diversité des régions couvertes, les changements de spécialité, l'adjonction de responsabilités transversales, la progression dans la hiérarchie permettent d'offrir des perspectives aux salariés. Nous avons aujourd'hui une gestion dynamique des carrières qui n'était pas possible autrefois. Cela nous permet de capitaliser sur l'expérience de chacun pour le bénéfice de tous.

### **Qu'est ce qui a fondamentalement changé dans ce métier ces 10 dernières années ?**

**CFBL:** Côté propriétaires, on constate des adhérents moins terriens, moins forestiers, plus éloignés physiquement de leurs forêts, plus pressés, plus consommateurs, plus attentifs aux aspects économiques, avec de nouvelles exigences de type sociétal, moins compréhensifs, plus individualistes... Côté clients, on est en relation avec des clients plus spécialisés, plus précis sur leurs demandes, plus stressés, plus concentrés sur leurs outils et la commercialisation de leurs produits, plus exigeants sur le respect des normes de la matière première et des approvisionnements... Un lot qui n'est pas en conformité est déclassé et refusé par le client, alors qu'il y a plu-

sieurs années, le prix du lot était renégocié, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il faut alors trouver un nouvel acheteur pour le lot.

### **Qu'est-ce qui a changé sur les outils et les méthodes de travail ?**

**CFBL:** Indubitablement, les moyens de communication et l'informatique (dont le GPS et le SIG) ont révolutionné le travail. À côté de cela, les nouvelles méthodes de management, les systèmes qualité et toute l'industrialisation de l'aval et la mécanisation de l'exploitation ont imposé de nouvelles techniques. Enfin, les demandes de la société tant du point de vue social qu'environnemental ont fortement pesé sur la mise en pratique du métier.

Le déroulement au fil de l'eau a laissé la place à la prospective, la planification et aux objectifs globaux ou individuels. Les organisations sont passées de verticales à transversales avec des managements par processus.

### **Y a-t-il des échanges entre coopératives (bourse d'emploi, formation, coopérations diverses) ?**

**CFBL:** La réponse est oui. Il existe au sein du Groupe coopération forestière (13 coopératives sur 27) un système de management commun qui organise des formations et des groupes de travail (environnement, informatique, bois énergie, social). Par ailleurs, ces mêmes coopératives travaillent sur des marchés communs, des projets communs de recherche et développement.

### **Observez-vous des manques importants dans la formation pour travailler en coopérative ?**

#### **Comment y palliez-vous ?**

**CFBL:** Oui, il y a des lacunes, par exemple dans l'organisation et le suivi de chantier, les aspects économiques, la logistique des bois... Elles sont comblées par des formations de groupe au

niveau de l'Union de la coopération forestière française (UCFF = 27 coopératives) et au sein de chaque structure. À CFBL, outre un certain nombre de formations obligatoires (système qualité, progiciel PROCOFOR, FORMACOOOP...) a été instauré un guide de formation du nouveau salarié qui liste tous les points de passages obligatoires que celui-ci devra avoir acquis. Ceci sous la surveillance bienveillante d'un tuteur habituellement désigné comme son supérieur hiérarchique.

### **Comment vous êtes-vous mobilisés, organisés, lors de ces dernières tempêtes ?**

#### **Comment le personnel s'adapte-t-il à des aléas comme celui d'une tempête ?**

**CFBL:** C'est le propre d'une entreprise privée que de savoir réagir en temps réel à des éléments imprévisibles (voir ci-dessus les qualités d'embauche). Dans un cas comme celui-ci, on effectue une analyse de risques et on prend les décisions qui vont permettre de préserver :

- les éléments stratégiques pour la structure qui risqueraient de souffrir au risque de casser et de ne pouvoir être remis en route avant longtemps (moyens techniques d'exploitation)

- les ressources humaines

- les équilibres financiers

Ainsi les moyens d'exploitation ont été envoyés récolter les chablis.

Pour leurs compétences, quelques ressources humaines ont été redéployées au service d'autres coopératives concernées par la tempête.

Chacun a apporté sa contribution aux économies. Des mesures communes ont été mises en œuvre, y compris les réductions de salaire (aujourd'hui réintégrées).

Au final, avec un personnel dynamique, volontaire et dévoué à la cause forestière et à la coopérative, qui plus est parfaitement au fait de la réalité

*Administrateurs et salariés de CFBL dans une parqueterie de la Nièvre.**Technicien avec un adhérent**Siège social de CFBL à Ussel en Corrèze.**Salariés de CFBL dans les Landes.*

économique, avec des adhérents fidèles et de bonnes organisations, les coopératives ont la chance de disposer d'atouts incomparables pour passer les crises.

Même en dehors des crises, les techniciens sont en permanence dans l'obligation d'intégrer de nouvelles techniques et de s'adapter à l'environnement économique. C'est ainsi que nous intégrons de plus en plus l'informatique, les bases de données et les systèmes d'information géographique. Nous innovons en matière de plantation pour réduire les coûts et enrayer la tendance actuelle à une baisse des reboisements. Le métier de forestier évolue en permanence.

**L'élargissement du seuil des PSG va-t-il influencer sur le nombre d'emplois ?**

**CFBL:** Probablement, mais il est difficile de dire à quel degré. Cela dépendra de la stratégie de chaque coopérative.

Un certain nombre de RTG seront transformés en PSG. L'augmentation de ces PSG devrait induire un accroissement des coupes et travaux, et donc d'activité pour nous.

**Comment voyez-vous l'évolution de ce métier dans les prochaines années ?**

**CFBL:** Les demandes de la société, la pression réglementaire, les enjeux climatiques et environnementaux rendront les contraintes du métier encore plus prégnantes. Le temps effectif à consacrer au terrain deviendra encore moins important au regard de l'administratif ou du commercial. Les techniciens seront donc encore plus

pointus en techniques de communication et informatique. Ils auront encore plus de préparation, de programmation, de planification et d'analyses de toute sorte à effectuer. En conséquence, leurs collaborateurs opérateurs devront être plus formés en techniques forestières, plus compétents en informatiques et en systèmes de transmission des données. ■

*(1) Chantal Prévosto, directrice administrative et Bernard Palluet, directeur adjoint et responsable qualité sécurité et environnement - Parc de l'Empereur BP 85 - 19203 USSEL Cedex - Tél: 05 55 46 35 00 - Courriel: [cfbl@cfbl.fr](mailto:cfbl@cfbl.fr) - [www.cfbl.fr](http://www.cfbl.fr)*

#### **Remerciements**

*Julie Jupin, assistante formation, pour la transcription de l'interview.*

# Les techniciens forestiers ont-ils évolué ?

Antoine de Lauriston, CRPF Île-de-France Centre

*La demande des propriétaires forestiers en matière de conseils évolue. Les multiples compétences des techniciens des CRPF sont sollicitées pour mieux y répondre.*

**C**hacun aura constaté qu'on ne travaille plus en forêt comme il y a 30 ans. Les contextes technique et surtout réglementaire ont beaucoup évolué, les propriétaires n'ont plus les mêmes attentes ou besoins. La société est devenue très citadine au détriment du rural, elle a des attentes, notamment de garanties de gestion durable des forêts.

Les personnels ont donc dû s'adapter et on peut dire que l'exercice de leur métier a beaucoup évolué.

Plusieurs facteurs les y ont conduit.

**La sécheresse de 1976** dont la compréhension des effets a sans doute été le facteur déclenchant de la prise en compte de la pédologie en forêt (étude des sols) et du développement de la connaissance des milieux forestiers, de la notion de station. C'est à partir de là qu'ont été étudiés les premiers catalogues de stations forestières.

**L'arrivée de l'outil informatique vers 1985** qui, depuis, ne cesse d'évoluer, de se diversifier et de se développer.

**Une plus grande prise en compte de l'environnement** initiée par la mise en œuvre des directives Habitats et Oiseaux constitutives du réseau Natura 2000. Les espèces sont alors considé-



*Technicien du CRPF, animant une réunion de vulgarisation sur le peuplier.*

rées non plus pour elles-mêmes mais dans le milieu dans lequel elles vivent. C'est une vue dynamique de la gestion des espèces.

**L'évolution des modèles de gestion sylvicole** avec notamment les traitements irréguliers mais aussi la recherche d'itinéraires techniques sylvicoles plus économiques offrant un meilleur rapport coût/efficacité.

De son côté, l'État a sollicité l'observatoire des missions et des métiers. Cet observatoire avait pour mission de réfléchir sur l'évolution future des métiers de la forêt et de l'environnement afin d'anticiper sur les formations à mettre en place aussi bien en formations initiales que continues. Il importe en effet que les politiques publiques relevant principalement de l'État puissent être mises en œuvre par des personnels formés et compétents.

Ces évolutions ont nécessité l'acquisition de compétences nouvelles dont certaines ont été intégrées au cursus scolaire mais pas toutes. Par exemple, en matière informatique, les élèves

sont supposés être déjà équipés et savoir maîtriser l'outil tout au moins dans les applications bureautiques telles que traitement de texte, tableur, voire système d'information géographique. Mais pour les personnels en fonction, il a fallu s'y mettre soit en autoformation, soit en formation interne, voire dans certains cas, en formation externe.

Aujourd'hui, ces compétences font partie de façon systématique des acquis nécessaires pour postuler à un emploi.

Au niveau de l'enseignement, dans les années 70, une nouvelle option de brevet de technicien supérieur agricole appelée « production forestière » a été créée. L'enseignement était orienté production. En effet, il fallait dynamiser l'exploitation des forêts notamment privées. Cela coïncidait avec la mise en place des plans simples de gestion.

Depuis, cette option a été redéfinie et appelée « gestion forestière ». On est donc passé du concept de production



© E. Sevrin, CRPF Île-de-France Centre

*Technicienne du CRPF, préparant une réunion chez un propriétaire devant un bel alisier torminal.*

à celui de gestion pour mieux montrer que la gestion d'une forêt devait prendre en compte certes les arbres mais aussi leur environnement écologique, paysager, social.

### Des évolutions législatives

En CRPF, comment cela a-t-il été décliné ?

Tout d'abord, il est bon de rappeler que le CRPF agit en application d'une loi. Depuis celle de 1963, celle-ci a beaucoup évolué : les dates les plus marquantes ont été 1985, 2001 et 2009.

### Les personnels s'adaptent

Dès les premiers temps des CRPF mais encore aujourd'hui, les personnels doivent adapter leurs acquis scolaires davantage conçus pour la gestion des forêts domaniales que pour celle de la forêt privée.

Les conséquences et analyses des causes de dépérissement des chênes dus à la **sécheresse de 1976** ont amené les personnels à se familiariser avec les notions de pédologie, de station. Les premiers catalogues de stations forestières datent du tout début des **années 1980**. La plupart a été initiée par les

CRPF. Jusqu'à la **fin des années 70**, la pédologie était peu enseignée dans les écoles. Peu d'entre elles étaient spécialisées dans la pédologie forestière, différente de la pédologie agricole mieux connue à l'époque. Qui aujourd'hui, peut imaginer ou se souvient qu'à cette période, la pédologie faisait partie de plusieurs matières tirées au sort chaque année parmi les épreuves du BTS production forestière ?

Au **début des années 1990**, les ordinateurs sont apparus sur les bureaux des agents. Ces nouveaux outils dont on ne soupçonnait pas encore les capacités étaient très rébarbatifs : une fois allumés, il y avait à l'écran C:/ et rien d'autre. D'abord prévus pour les personnels administratifs, ils ont très vite été adoptés par les personnels techniques. En 1973, année d'appel des premiers plans simples de gestion, la liste des propriétaires concernés était exclusivement manuelle. Aujourd'hui, elle relève de quelques clics de souris d'ordinateur. Il permet d'enregistrer certaines informations contenues dans les PSG pour en assurer le suivi administratif et aussi mieux cibler la vulgarisation. Il permet aussi de gérer des bases de données sur les placettes, les enjeux environnementaux, les différents zonages etc. Ces bases de données permettent également de garder la mémoire des forêts.

Là encore, une nouvelle adaptation a été nécessaire pour rendre plus vivantes les réunions. La pédagogie et la communication sont de vrais enjeux pour faire passer les messages. Elles nécessitent souvent de suivre des formations spécifiques. Nous sommes passés de l'ère du tableau de papier, du montage diapo, à celle de la vidéo-projection avec montages animés, aux projets de formations à distance, aux programmes dynamiques d'évolution des peuplements en fonction de leur point de départ et des coupes prati-

quées, d'évaluation de la biodiversité potentielle d'un peuplement etc. Pour être efficace dans leur travail, les personnels techniques doivent appréhender la psychologie et l'environnement du propriétaire, déceler au plus vite ses attentes, ses contraintes, ses handicaps, ses centres d'intérêts de façon à adapter le message. Par exemple, si l'on veut expliquer la technique adaptée à la production de bois d'œuvre de qualité à un propriétaire passionné par la chasse, il n'entendra pas le discours. En revanche, si on peut lui montrer qu'en apportant de la lumière au sol de telle ou telle façon (celle qui permettra de faire du bois de qualité), il y aura du recru ligneux et que le gibier pourra se nourrir, se cacher, il fera tout ce qu'il faut pour satisfaire les besoins du gibier et, au final, il aura eu un conseil adapté à ses attentes, le bois produit sera quand même de qualité. Ce conseil se trouvera alors mis en application.

Le contexte réglementaire a beaucoup évolué, s'est diversifié, complexifié et amplifié le rendant de moins en moins lisible. Les personnels techniques ont dû s'approprier ces textes car il leur appartient ensuite de les faire connaître aux propriétaires afin qu'ils les respectent et les appliquent dès lors qu'ils sont concernés.

### De la production à la gestion

De même, les « anciens » ont dû passer du concept de production forestière à celui de gestion forestière multifonctionnelle notamment avec la forte demande de protection de l'environnement, la garantie de gestion durable, la certification. Pour certains, cela a peut-être relevé de la révolution culturelle. À titre d'exemple, un mode de classement des peuplements avait prévalu suivant des critères simples et précis : deux catégories, les peuplements d'avenir, les peuplements sans avenir. Tous ceux qui étaient catalo-

gués « sans avenir » étaient voués à la coupe rase suivie de reboisement à plus ou moins brève échéance. Aujourd'hui, il n'est plus question de cela, on préfère, dès que possible, les traitements irréguliers et un mélange d'essences.

Pour les ingénieurs, l'évolution n'est pas moins importante. La sylviculture passe progressivement aux oubliettes dans le cursus scolaire au profit de l'environnement. Il leur est davantage demandé d'être des managers de techniciens.

### Quelles évolutions de carrière ?

En CRPF, comment les personnels techniques évoluent-ils au plan professionnel ?

L'emploi de personnels au CRPF est régi par des statuts « maison ». Ils ne sont pas fonctionnaires, n'en ont pas les avantages mais en ont les inconvénients. Ils appartiennent néanmoins à la grande sphère de la fonction publique.

Pour les techniciens, le niveau minimum requis est le BTS. Dans l'état actuel des statuts, il ne pourra accéder à une fonction supérieure (poste d'ingénieur) qu'en passant un examen professionnel d'aptitude ou en procédant à la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) auprès d'un établissement délivrant un diplôme d'ingénieur. Dans le contexte actuel, les techniciens ont toute probabilité de rester à ce niveau d'emploi pendant toute leur carrière. Les emplois de techniciens sont répartis en 3 classes. Les plus motivés peuvent accéder à la classe la plus élevée mais ils peuvent y rester de longues années sans nouvelles possibilités de promotion notamment en raison de la faible fréquence des examens professionnels et du faible nombre de postes à pourvoir. On constate qu'il est demandé à ces agents toujours plus de compétences, de savoir-faire sans que cela



*Technicien du CRPF expliquant à des stagiaires le cubage d'un arbre au cours d'une réunion FOGEFOR.*

soit véritablement valorisé par une évolution professionnelle. Pourtant leur haut niveau de qualification professionnelle est reconnu par tous. Se satisfaire de la seule passion des personnels pour leur métier ne peut servir une politique de gestion des ressources humaines.

Il faut savoir que si les promotions internes sont bien perçues dans la société, elles le sont moins par les écoles qui considèrent que ce sont des postes en moins pour leurs propres élèves.

Pour les ingénieurs, ils doivent avoir un diplôme d'ingénieur ou équivalent. Ils sont regroupés en 2 classes. Comme pour les techniciens les possibilités d'évolution professionnelle sont très limitées. Si, dans les textes, ils peuvent accéder à un emploi de directeur adjoint, les postes sont très peu nombreux (il n'y en a pas dans tous les CRPF). C'est pourquoi l'examen professionnel initialement prévu par les textes n'a pas été maintenu et a été remplacé par une promotion interne sous condition d'ancienneté.

N'oublions pas les personnels administratifs qui, comme les techniciens, peuvent évoluer professionnellement au prix de la réussite à un examen d'aptitude à l'emploi.

La caractéristique majeure de l'exer-

cice des missions en CRPF est la grande compétence demandée aux personnels sans véritable évolution professionnelle que la seule passion pour ce métier ne saurait justifier.

Aujourd'hui, tous les métiers évoluent, le nôtre ne saurait y échapper. Mais la difficulté majeure est que la gestion d'une forêt s'inscrit dans le long terme et que la société, dans laquelle nous sommes le comprend de moins en moins. Notre échelle de temps n'est pas celle des autres activités économiques. ■

*Antoine de Lauriston, CRPF Île-de-France Centre, 43 rue du Bœuf Saint-Paterne - 45000 Orléans.*

### Résumé

Le métier de technicien de CRPF a beaucoup évolué, depuis leur création en 1963. L'apport de l'informatique, l'évolution réglementaire inflationniste, la plus grande prise en compte des milieux naturels avec notamment la mise en œuvre de Natura 2000 et plus récemment, du changement climatique, la réponse à apporter aux attentes de la société mais aussi des propriétaires, conduisent les personnels à devoir acquérir de plus en plus de compétences, pourtant attestées par leurs interlocuteurs et avérées, mais mal valorisées dans leur cursus professionnel de carrière.

**Mots-clés :** technicien, évolution, métiers, compétences.

# Évolution du métier d'expert forestier

François Legron, Membre stagiaire de la CNIEFEB\*

*Le secteur d'activité des experts forestiers est multiple : gestion d'actifs forestiers, expertise, estimation et conseil en patrimoine, audit... Les évolutions techniques de sylviculture et les outils technologiques récents facilitent le travail, ouvrant de nouveaux marchés d'expertise.*

**L**a liste des experts forestiers en 2011 comprend 168 membres. Ils doivent satisfaire à une obligation de formation continue laquelle passera de 18 heures par an pour la liste de 2012, et à 24 heures par an à partir de celle de 2014. Nous assistons depuis plusieurs années à un renouvellement et par voie de conséquence à un rajeunissement de ses membres.

En atteste le nombre important de 31 membres stagiaires au sein de la Compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et des experts en bois (CNIEFEB), association ayant pour objet d'assurer la défense et les intérêts moraux et matériels de ses membres.

L'expert forestier est principalement un gestionnaire de patrimoines forestiers, un gestionnaire d'actifs forestiers. Ses secteurs d'activités sont multiples : la forêt, les parcs et arbres urbains, la gestion, l'expertise, l'estimation, l'audit, le conseil en patrimoine, l'arbitrage, la conciliation, l'expertise judiciaire...

Il est le garant de la gestion durable et du maintien de la biodiversité.

La profession d'expert forestier est compatible avec des activités de gestion immobilière forestière, partie intégrante de la profession. Elle est incompatible avec toutes fonctions susceptibles de porter atteinte à son indépendance (activités commerciales d'achats de bois, pépiniériste, entreprise de travaux forestiers...).

Nous prendrons quelques exemples d'évolutions liées à ces domaines d'activités.

## Des évolutions récentes : missions d'audit sur référentiels

L'avènement de la certification forestière a amené l'expert forestier à devenir auditeur. Ce dernier est certifié par un organisme ou un ministère. Il est indépendant, afin de privilégier la confidentialité et la neutralité de l'approche de l'organisme.

Sa mission est de vérifier que la politique générale choisie, les procédures mises en place pour décrire son activité, sont bien conformes aux exigences de la norme ou de la marque retenue, mais aussi qu'elles sont bien appliquées et respectées.

## Des évolutions techniques pour mieux appréhender la gestion forestière

L'expert forestier a dû intégrer de nouveaux outils de technique forestière, aidé en cela par les organismes de recherche et de développement.

La typologie des peuplements en est un exemple. Avec l'avènement des différentes typologies de peuplements, l'expert forestier a dû aménager sa manière d'appréhender la description des peuplements pour un meilleur suivi de la gestion des forêts. Même si des concepts comme la surface terrière ou la structure des peuplements ne sont pas nouveaux, leur utilisation au sein d'une typologie de

peuplements a permis d'améliorer la transmission des techniques de l'expert forestier. Les informations recueillies s'appuient sur un langage commun permettant une représentation des peuplements plus accessible aux divers intervenants, qu'ils soient forestiers ou non. Ces évolutions techniques tendent vers une meilleure compréhension du monde forestier et du travail de l'expert gestionnaire.

Certes, tout n'est pas normalisable et lorsque les peuplements rencontrés deviennent plus complexes, « l'œil de l'expert » s'avère indispensable.

En milieu urbain, d'autres typologies spécifiques ont pu être développées.

## Des évolutions technologiques

Ces évolutions techniques, et l'utilisation que l'on en fait, auraient été difficilement applicables sans les moyens informatiques auxquels ont accès les experts forestiers ; notamment grâce à l'utilisation des GPS, rendue possible à un grand nombre depuis 2000. La collecte des informations de terrain a changé de visage, elle est devenue plus précise, plus efficace et surtout plus souple.

Du simple GPS de positionnement au GPS cartographique, cet outil a permis un traitement des données en temps réel. Avec son utilisation, il est dès lors très aisé sur le terrain d'appréhender aussi bien une surface de plantation qu'une longueur de piste forestière en



*Les experts en formation sur l'estimation de la réserve utile des sols - François Legron au premier plan (Moulins, mars 2010).*

pleine montagne ou encore de localiser des arbres remarquables par exemple.

La collecte et le traitement de ces données sur le terrain ne sont rendus possibles que par l'utilisation de l'informatique.

Avec l'utilisation des SIG<sup>(1)</sup>, l'expert forestier a acquis un outil qui a permis de concevoir, d'utiliser et de communiquer sous forme de cartes les différents enjeux d'une forêt.

L'utilisation des cartes thématiques (coupes et travaux, potentialité des sols, dessertes...) permet une meilleure visualisation de la gestion de la forêt par son propriétaire ou par son gestionnaire.

Les différents acteurs de la forêt sont tout à fait réceptifs à ce type de données.

L'acquisition de ces outils ne pouvait se faire sans se former au concept de représentativité géographique et de géotraitement. L'expert forestier a dû placer ces données dans un espace géographique bien défini et reconnu de tous. Le géoréférencement de ces données lui a offert l'opportunité d'améliorer sa communication avec les acteurs de la filière bois et notam-

ment avec l'administration (cadastre, Dreal, CRPE, DDT...) ou avec d'autres acteurs comme l'IGN. Cela a fortement amélioré le regroupement des différents documents nécessaires à la gestion des forêts et leur intégration dans les documents de gestion.

### Des évolutions économiques

La maîtrise de ces différents outils a permis à l'expert forestier de s'ouvrir à de nouveaux marchés : études de marchés, mobilisation des bois, études d'impact...

Le Conseil national de l'expertise foncière agricole et forestière (CNEFAF) a été créé par le décret n°2006-1345 du 2006, pris pour application des Lois n° 2001-602 du 9 juillet 2001 art. 59 et n°2005-157 du 23 février 2005 art. 96. Il a pour mission, en particulier d'agréer les nouveaux experts fonciers et agricoles (ce titre se substituant à l'ancien titre d'expert agricole et foncier) et les experts forestiers. Un pouvoir disciplinaire lui donnant rang de juridiction administrative, les recours éventuels s'exerçant devant le Conseil d'État. Seules les personnes inscrites sur la liste nationale publiée annuellement par le CNEFAF peuvent porter le titre d'expert forestier.

Il a su acquérir de nouvelles compétences dans la représentativité de son milieu. Il est capable de concevoir et de mettre en œuvre des cartographies de plus en plus fines et une restitution des données de plus en plus précises. Avec la maîtrise des outils informatiques et en particulier du SIG, l'expert forestier a su exporter ces résultats sous la forme de données exploitables par les autres acteurs de la filière.

L'informatisation des données permet également de pérenniser celles ainsi recueillies. Dès lors, une cartographie peut être revisitée plusieurs années après et simplement modifiée sur le SIG, et ainsi intégrer de nouvelles données collectées sur le terrain. Ceci n'impose pas de remodeler l'intégralité du dossier.

### Un métier en évolution : d'autres voies de recherche

Le niveau de modélisation des données est à ce jour cohérent avec les besoins de l'expert forestier. L'évolution doit se porter dans les moyens de communication interactifs entre les différents acteurs et donneurs d'ordre.

Des concepts - tel le Webmapping<sup>(2)</sup> - impliqueront d'autant plus les propriétaires forestiers et les donneurs d'ordre dans le suivi de la mission qu'ils auront définie car ils auront la possibilité de visualiser et suivre l'évolution de leur patrimoine de façon plus « ludique ». C'est également répondre à une demande de notre société qui est à ce jour demandeuse de services. ■

### Remerciements

*Je souhaite remercier tout particulièrement M. Patrick Costaz pour la relecture.*

\* CNIIEFEB - Compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et experts en bois - 6 rue Chardin, 75016 Paris.

(1) SIG : Système d'Information géographique

(2) Cartographie sur le web.

# ONF : des enjeux économiques, sociaux et environnementaux

Nadia Denarié-Burban, Frédéric Gulkaséhian, Alexis Hluszko, ONF\*

*Les évolutions récentes des missions de l'Office national des forêts ont induit des adaptations d'organisation. Une réflexion sur l'adéquation des métiers aux enjeux et aux objectifs de l'établissement est en cours.*

**L'**Office national des forêts, EPIC<sup>(1)</sup> à caractère dérogatoire créé en 1966, assure la gestion des forêts domaniales (1,7 M ha) et des forêts publiques relevant du régime forestier (2,8 M ha), soit une superficie représentant 27 % de la forêt française et 8 % du territoire national métropolitain. Se fondant sur les dispositions du Code forestier, l'Office doit répondre à des enjeux économiques, assurer une responsabilité sociale et garantir une performance environnementale.

L'ONF est un acteur majeur de la filière forêt-bois. Il a en effet pour mission de produire du bois pour alimenter régulièrement la filière et garantir son développement. L'Office est chargé de la réalisation d'opérations de gestion, d'études, d'enquête et travaux. Son chiffre d'affaire pour 2010 s'est fixé à 576 millions d'euros.

Au-delà de l'organisation de l'accueil en forêt qui est une partie importante du rôle social joué par l'ONF, la protection de la biodiversité et la prévention des risques naturels (restauration des terrains de montagne, entretien des dunes, défense des forêts contre les incendies) correspondent aux mis-

sions d'intérêt général que l'Office accomplit chaque jour.

Placé au cœur des problématiques écologiques, l'ONF est l'un des acteurs de terrain du développement durable. Sa politique environnementale intègre la gestion de l'eau, la préservation des sols, la biodiversité et les paysages. L'activité de l'établissement se déploie dans le cadre des certifications ISO 9001, 14 001 et PEFC qui garantissent une gestion durable des forêts.

Des contrats signés tous les cinq ans avec l'État offrent une nette visibilité dans l'accomplissement des missions de l'établissement. Un contrat État-ONF 2012-2016 est actuellement en cours d'élaboration.

## Une organisation adaptée aux enjeux économiques et environnementaux

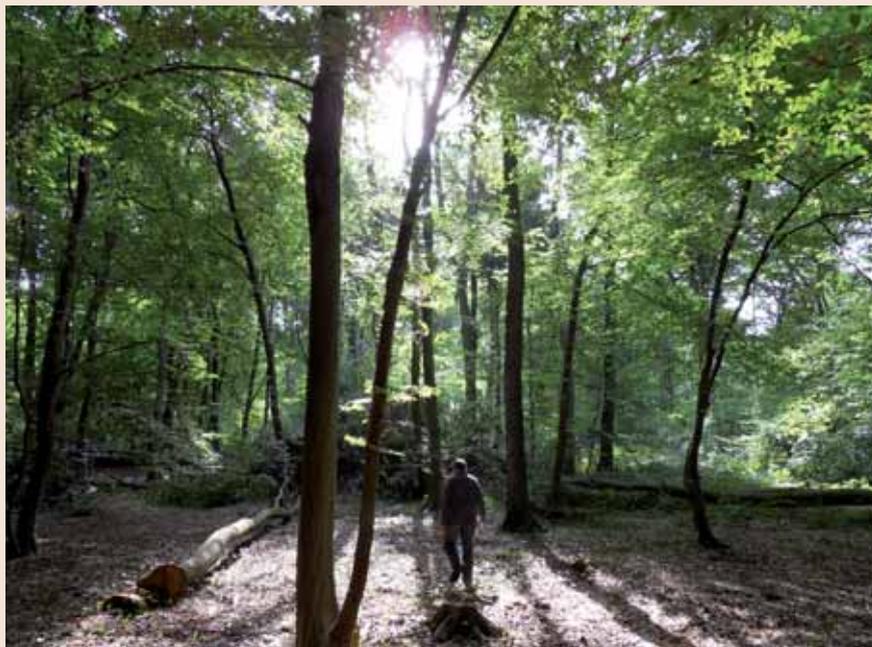
L'ONF a connu une évolution significative au cours de la précédente décennie. Des tempêtes de 1999 à la



*Les ouvriers forestiers exercent de nombreux métiers au service du développement de la forêt.*

© F. Gulkaséhian, ONF

(1) EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial.



*L'ONF est le garant d'une gestion harmonieuse des forêts françaises.*

crise économique de 2008, les aléas climatiques et économiques ont pesé lourdement sur l'établissement. Dans ce contexte difficile, l'Office s'est cependant mobilisé pour mettre en œuvre les orientations qui lui avaient été assignées. Il s'agissait notamment de redresser l'équilibre financier et d'alimenter la filière forêt-bois.

L'organisation de l'établissement s'est adaptée pour répondre à ces enjeux. Chaque direction territoriale comprend désormais des directions fonctionnelles : bois<sup>(2)</sup>, forêt<sup>(3)</sup>, développement, financière, ressources humaines, agence travaux, bureau d'études territorial. Ces nouvelles structures permettent de mieux professionnaliser l'action de l'ONF, tant pour ses personnels que pour les partenaires extérieurs.

Dans cet esprit, une réflexion sur l'adéquation des métiers aux enjeux et objectifs de l'ONF est actuellement menée. De nouveaux métiers sont ainsi identifiés. Par exemple, le rôle du technico-commercial bois dans la réalisation des contrats d'approvisionnement est affirmé.

Dans le même ordre d'idée, les mé-

tiers liés à la mise en œuvre des travaux sont en pleine mutation. Ces derniers mois, le métier de conducteur de travaux a fait l'objet d'une réflexion approfondie pour identifier précisément les activités relevant de leur cœur de métier ainsi que leur contexte d'exercice.

Enfin, le rôle des managers est réaffirmé à travers la description de l'ensemble des métiers de la ligne managériale et ce jusqu'aux managers opérationnels que sont les responsables d'unité de production ou les responsables d'unités territoriales.

### Une formation au service de l'évolution de l'établissement

L'investissement fort de l'établissement dans sa politique de formation constitue un formidable atout. L'effort de formation de l'ONF représente 6 % de sa masse salariale alors que l'obligation légale n'est aujourd'hui que de 1,6 %. Cela correspond annuellement à 45 000 journées de formation pour un taux d'accès à la formation de près de 85 %. Chaque personnel de droit public bénéficie ainsi de 5,5 jours/an de formation pour approximativement

3,5 jours/an pour les personnels de droit privé. Il s'agit par ailleurs de prendre en compte les impératifs liés aux pratiques professionnelles de métiers exigeants (bûcheronnage, exploitation des bois, etc.)

La formation est déclinée à deux niveaux, national par le département de la formation, avec notamment le Campus ONF à Velaine-en-Haye (54), et local par les structures et équipes territoriales. Le pilotage global est assuré par le Département de la formation. La formation est un sous-processus certifié ISO 9 001.

L'objectif est de répondre à la déclinaison des orientations stratégiques nationales et territoriales et aux besoins exprimés par les personnels lors des entretiens annuels d'évaluation. Ce travail se fait dans le cadre d'une logique de métiers et de compétences en cohérence avec la stratégie de contractualisation mise en œuvre à l'ONF. 70 % des formations sont réalisées en interne, notamment sur les compétences cœur de métier dont l'ONF est le seul dépositaire.

L'établissement développe une conduite du changement. Cette démarche vise, en amont et au-delà des actions de formation, à favoriser une mise en œuvre effective des projets stratégiques nationaux et à accompagner l'évolution des métiers et compétences en territoire. Dans ce but, des études d'impact (métiers – culturels – organisationnels) des différents projets sur les personnels sont réalisées. ■

\* ONF - Direction Générale -  
2 avenue Saint-Mandé, 75012 Paris -  
Contact : frederic.gulkasehian@onf.fr  
<http://www.onf.fr>

(2) Gestion de la politique commerciale bois

(3) Gestion de la politique en matière de planification de la gestion forestière et de sylvicultures

Si l'Office présente un panel très large d'activités, quelques métiers restent emblématiques. Il s'agit notamment de l'agent patrimonial, du responsable d'unité territoriale, du conducteur de travaux, du sylviculteur et du bûcheron.

### L'agent patrimonial et le responsable d'unités territoriales

**Les agents patrimoniaux**, sous l'autorité de **responsables d'unités territoriales**, sont chargés de la **gestion durable et patrimoniale des forêts relevant du régime forestier**. Parmi les **opérations sylvicoles**, ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des **aménagement**s (documents de planification forestière), et au suivi des travaux en forêt. Certains, en tant que conducteur de travaux, encadrent des équipes d'ouvriers forestiers. Ils interviennent également au niveau de la **récolte et de la commercialisation des bois** et autres produits forestiers. Ils jouent un rôle dans les **missions d'intérêt général** dévolues à l'Office, telles que la protection des forêts contre les incendies, la prévention des risques naturels ou l'observation de la santé des forêts. Enfin, ils participent au **développement des activités dites conventionnelles** (exercées dans le secteur concurrentiel), telles que les travaux récréatifs, l'arbre en ville, les travaux forestiers. Outre la technicité en matière de gestion des milieux naturels, les agents patrimoniaux de l'ONF doivent faire preuve d'autonomie, car ils occupent souvent des postes isolés, en milieu rural. Ils doivent également savoir travailler en équipe et posséder des qualités de communication pour expliquer les actions de l'Office aux partenaires et clients.

#### Céline, responsable d'unité territoriale (RUT), Caudebec en Caux (76)

→ Aujourd'hui, un RUT doit gérer une superficie plus grande et un nombre de personnes plus élevé que par le passé. La nature de la fonction a ainsi changé à plusieurs niveaux. Tout d'abord, avec neuf personnes placées sous ma responsabilité, la part liée au management s'est évidemment accrue. Le temps consacré à la collaboration avec les partenaires de l'Office a lui aussi augmenté. Par exemple, la mise en place d'actions communes avec les conseils généraux et régionaux implique de réserver du temps à l'élaboration du projet, à sa présentation devant les parties prenantes et au suivi de la mise en œuvre. Ainsi, l'époque où la part technique du travail représentait 80 % du temps est révolue.



© ONF

#### Thierry, agent patrimonial en forêt domaniale (UT de Brotonne- vallée de Seine)

→ Aujourd'hui, l'activité d'un agent patrimonial en forêt domaniale s'articule autour du martelage\*, de la programmation des travaux et de la surveillance. Chaque agent patrimonial au sein d'une unité territoriale porte de plus en plus une compétence particulière dans des domaines variés qui peuvent aller de l'entomologie à l'informatique. Il joue ainsi le rôle d'agent référent auprès de ses collègues. Cette spécialisation est une véritable évolution dans la fonction d'agent patrimonial.



© ONF

#### Emmanuel, agent patrimonial en forêts communales (UT de Brotonne- vallée de Seine)

→ Le rôle de l'agent patrimonial est essentiel auprès des petites communes forestières car le produit des ventes de bois occupe souvent une place importante dans les budgets communaux. La part consacrée au relationnel est ainsi primordiale. Entretien de bonnes relations avec les responsables au sein des mairies permet notamment de présenter les programmes de travaux et les devis dans un rapport de confiance.

### Conducteur de travaux

Le conducteur de travaux assure le suivi et la gestion de la réalisation des travaux forestiers. Il encadre des équipes d'ouvriers forestiers dans la réalisation des chantiers dont il a la responsabilité. Il participe aussi au retour d'expérience et à la validation des devis. Le conducteur de travaux exerce ses fonctions en direction territoriale/régionale ou en agence.

### Ouvriers forestiers

Les missions confiées aux ouvriers forestiers relèvent essentiellement des travaux liés à la sylviculture dans les jeunes peuplements (plantation, dépressage, éclaircie) et à l'exploitation forestière (abattage, façonnage). Ils interviennent également dans le cadre de travaux liés à l'accueil du public (entretien d'espaces, balisage, création et pose d'équipements), de travaux d'élagage depuis le sol ou réalisés par des grimpeurs-élagueurs. Ils réalisent aussi des travaux nécessaires à la prévention des risques naturels. Ces travaux concernent la défense de la forêt (essentiellement méditerranéenne) contre les incendies, la restauration des terrains en montagne ou la végétalisation des dunes littorales. Des travaux spécifiques sont réalisés dans les territoires d'outre-mer.

#### Marc, ouvrier forestier en forêt domaniale de Bord Louviers (27)

→ Je travaille comme ouvrier forestier à l'ONF depuis 1976. Quand je suis arrivé, les ouvriers recevaient commande de leur chantier directement auprès du technicien brigadier et il n'y avait pas toujours de trace écrite pour les travaux réalisés. Les contraintes physiques de notre métier étaient aussi moins prises en compte. Le changement depuis cette époque est considérable. Les programmes de travaux sont aujourd'hui traités par les agences territoriales de travaux et les unités de production, les prestations à effectuer sont codifiées et nous recevons un cahier des charges pour chaque commande. De plus, le travail en forêt restera toujours éprouvant car soumis aux aléas climatiques, la mécanisation qui s'est mise en place au fil des années permet à présent un travail plus précis et plus rapide.



© ONF

\* Action visant à désigner les arbres pour les coupes.

# Le métier de garde ?

Antoine de Lauriston, CRPF Île-de-France Centre

*Faut-il parler de métier lorsque la très grande majorité des gardes est bénévole ?*

*Pourtant ils ont un rôle majeur dans la forêt.*

**L**e « métier » de garde a beaucoup évolué au fil du temps. L'image passée du garde qui se promène en forêt, surveille et observe, a beaucoup changé. Aujourd'hui, il lui est demandé d'être à la fois un technicien de la chasse, un peu de la forêt et certains se sont vu confier des missions à responsabilités et de confiance pouvant aller jusqu'à devenir régisseurs de la propriété. Les profils requis ne sont donc plus les mêmes qu'autrefois.

Jusqu'en 2006, pouvait devenir garde toute personne, ou presque, qui le souhaitait. Il n'était demandé aucune connaissance technique ou juridique particulière qui ait été préalablement sanctionnée par un diplôme ou autre. Les gardes tenaient leur savoir-faire d'un apprentissage « sur le tas » dans la continuité de leur prédécesseur, souvent de leur père. C'est ainsi qu'ils avaient appris à piéger, à agrainer, à reconnaître les différentes espèces forestières, à connaître les ficelles des braconniers et surtout ils avaient un grand sens de l'observation qui, lui, ne s'apprend dans aucune école.

Jusqu'à cette date, un garde pouvait être agréé par le préfet pour une ou plusieurs propriété(s), un territoire, et/ou plus spécifiquement pour la chasse. Généralement, il ne se contentait pas d'être agréé, il était également assermenté. L'agrément non suivi d'une assermentation n'a pas grand intérêt.

Aujourd'hui, la donne a changé. Depuis le décret n° 2006-1 100 du

30 août 2006, les personnes voulant exercer la mission de garde et qui n'étaient pas agréées pendant les 3 précédentes années doivent suivre une formation. Ce décret a été complété par l'arrêté du 30 août 2006 puis la circulaire du 9 janvier 2007.

La formation requise a été répartie en 5 modules :

- Module 1 : garde particulier, durée minimale de 10 heures,
- Module 2 : police de la chasse, durée minimale de 8 heures,
- Module 3 : police de la pêche en eau douce, durée minimale de 8 heures,
- Module 4 : police forestière, durée minimale de 8 heures,
- Module 5 : police du domaine public routier, durée minimale de 8 heures.

Le certificat de suivi du module 1 est obligatoire avant toute demande d'agrément au titre des autres modules.

Chacun aura calculé que le candidat garde doit suivre un minimum de 42 heures de formation s'il veut avoir toutes les cartes dans son jeu.

L'évolution ?

Avant 2006, il y avait deux types d'agrément (chasse et fonds), depuis il y en a cinq. Or, lorsqu'on est en forêt, il y a du gibier, des arbres, quelquefois une rivière, le tout accessible par une voirie publique. Pour garder cet ensemble, le garde devra donc avoir suivi les 5 modules comme si cet ensemble n'était pas un tout !

La difficulté pour les candidats est de trouver une formation. Si les fédéra-

tions départementales des chasseurs ont vite pris en compte les modules 1 et 2, il n'en a pas été de même pour les autres modules. En effet, les textes ne spécifient pas qui doit assurer ces formations, ne prévoient pas que ces formations doivent être dispensées par des organismes agréés ou dont les compétences sont avérées et ne prévoient aucun financement.

Côté CRPF, celui d'Île-de-France et du Centre a été le premier à organiser et animer la formation au module 4. Au départ, elle a été mise en place en lien avec les fédérations des chasseurs du Loiret, de Loir-et-Cher et de l'Indre. Elles proposent aux candidats gardes chasse de compléter leur formation avec le module 4.

Bien que former les gardes ne soit pas le cœur de métier du CRPF, ces personnes sont des agents de développement forestier indirects. Cela contribue également à une meilleure compréhension entre chasseurs et forestiers.

Depuis, d'autres CRPF ont entrepris l'organisation et l'animation de ces formations ou apportent un appui ponctuel à l'animation lorsqu'elles sont organisées par d'autres structures.

Une fois formés, il leur reste à obtenir l'agrément en préfecture puis à prêter serment afin de pouvoir exercer pleinement leurs prérogatives.

Si l'attestation de formation délivrée à l'issue n'est en aucun cas un diplôme, certains candidats souhaitent néanmoins pouvoir y faire référence dans leur CV pour trouver un emploi, bénévole ou salarié. ■

# L'évolution des formations dans les lycées

Alain Malo, École forestière de Meymac\*

*La forte attractivité des métiers de la nature ainsi que la rénovation des formations forestières du secteur « production » vers « l'aménagement » induisent une offre nouvelle et variée de formations forestières. Les nouvelles technologies et techniques forestières sont intégrées dans les méthodes pédagogiques de chaque établissement, chacun gardant sa spécificité. L'impact des rénovations des formations sur l'offre d'emploi est très attendu par les enseignants.*

**L**es formations aux métiers de la gestion et de l'exploitation des forêts relèvent du ministère de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire). Au sein de la DGER (Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche), les formations forestières ont progressivement quitté le secteur « production » dans les années quatre-vingt-dix pour intégrer le secteur « aménagement » où sont regroupées les filières de formation :

- gestion forestière,
- aménagement paysager,
- gestion, protection et animation des milieux naturels,
- gestion de la faune sauvage et milieux halieutiques,
- gestion et maîtrise de l'eau (GEMEAU).

Le secteur « Commercialisation » est représenté en forêt par le Brevet de technicien supérieur agricole technico-commercial « Produits de la filière forêt-bois ».

Plus qu'une évolution sémantique, le passage du secteur « production » au secteur « aménagement » s'est accom-

pagné de changements importants dans le dispositif de formation aux métiers de la forêt.

## Une plus forte intégration dans l'enseignement agricole

Quel que soit le niveau de formation (niveau V pour le CAPA, IV pour les Bac Pro et technologique, III pour les BTSA), les référentiels comportent des modules communs avec les formations de niveau équivalent aux autres spécialités de l'agriculture.

Ces portions communes de programme concernent surtout l'enseignement général mais aussi certains modules à caractère économique ou écologique.

L'architecture générale de la formation, la dénomination des modules, l'importance des périodes de stage et jusqu'aux critères des grilles de correction d'épreuves comme le rapport de stage sont désormais calqués sur les autres spécialités du monde agricole.

Plus globalement, la formation des techniciens et ouvriers forestiers suit l'évolution de l'enseignement supérieur : les centres très spécialisés sont peu à peu intégrés dans des structures plus vastes et plus généralistes.

## Une augmentation de l'offre de formation

La rénovation de l'architecture des diplômes, une certaine standardisation des modules et surtout une forte attractivité pour les métiers de la nature ont favorisé l'éclosion de nombreuses formations forestières dans les établissements publics et privés. Ainsi, le BEPA « Forêts » dispensé dans 4 établissements dans les années quatre-vingt était présent dans 20 structures différentes avant son intégration dans le cursus Bac Pro en 3 ans en 2010. De même, en BTSA, on est passé de 4 « Production forestière » en 1981 à 25 formations de « Gestion forestière » recensées en 2011. Cette forte croissance est aujourd'hui stabilisée pour des raisons liées à la démographie, à la situation de l'emploi (fortes variations de l'emploi suite aux tempêtes de cette décennie, diminution globale des recrutements ONF...) et à l'évolution des pratiques de la filière (l'enseignement de l'exploitation forestière mécanisée est particulièrement coûteux en équipements et en heures de formation).

Il semble aussi que, comme dans tous les autres pays forestiers développés, l'attractivité évoquée ci-dessus se

heurte à la réalité des travaux de sylviculture et d'exploitation forestière (sécurité, pénibilité, mode de rémunération...). Ceci constitue une tendance lourde qui pèse sur le recrutement des apprenants<sup>(1)</sup> dans nos centres de formation surtout aux niveaux IV et V.

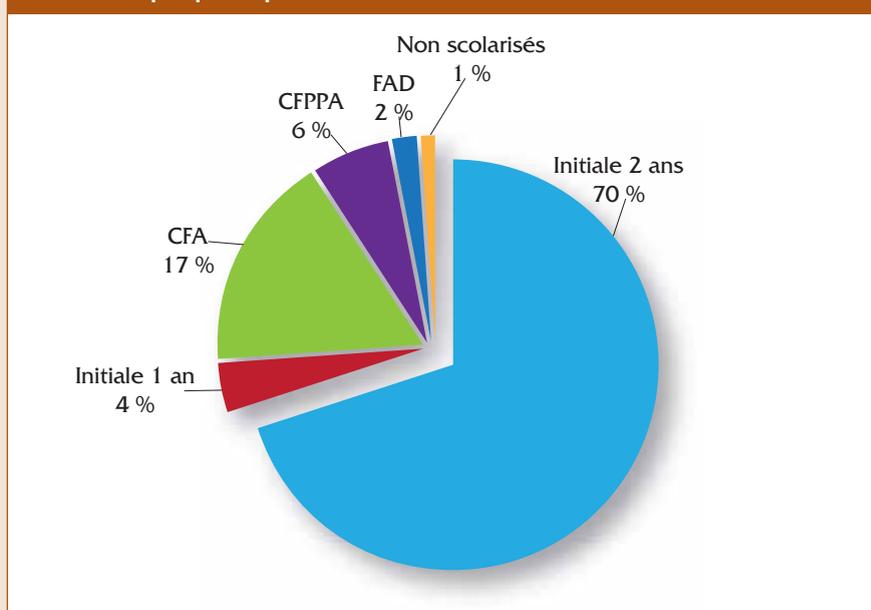
Concernant les BTS, la diminution des effectifs est assez nette dans tous les BTS « Technico-commercial ». Ce lent phénomène d'érosion est constaté en général dans le secteur commercialisation mais est moins net en forêt. Cette moindre attractivité est assez paradoxale car les débouchés du BTSA TC « Produits de la filière Forêt-bois » restent potentiellement élevés (secteur de la mobilisation du bois en coopérative ou unités d'approvisionnement des moyennes et grosses industries de transformation). Le BTSA « Gestion Forestière » se maintient à un bon niveau de recrutement (par exemple pour Meymac 1/3 Bac S, 1/3 Bac Technologique STAV, 1/3 autres origines telles que Bac Pro « Forêt », faculté des sciences, prépa...) et l'effectif des diplômés est stable (276 en 2008, 272 en 2009, 267 en 2010, source DRAAF Franche-Comté) mais les disparités d'évolution d'effectif sont assez fortes selon les centres de formation.

### Une diversification de cette offre

Principalement en formation initiale au début, les formations forestières sont aujourd'hui dispensées sous toutes les formes :

- voie de l'apprentissage par alternance en Centre de formation d'apprentis (CFA),
- formation adulte en Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPPA),
- formation à distance (ENESAD/CNPR),
- bilan de compétence et Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Graphique 1 : présents au BTSA « Gestion forestière 2010 »



Des « passerelles » permettent l'acquisition de la double compétence « Gestion forestière » et « Technico-commercial » (profil assez recherché dans les structures de type coopérative) en BTSA avec des BTS en un an ouverts aux titulaires d'un autre BTSA (et donc dispensés des épreuves relatives aux modules d'enseignement commun à tous les BTSA).

Les rénovations de BTSA en cours devraient faciliter la poursuite d'études dans le système européen « Licence Master Doctorat » (LMD) en permettant la validation de modules (crédits ECTS : European Credit Transfert System) dans une formation organisée par semestres.

### Une évolution des contenus

Afin de s'adapter aux évolutions de la filière et des politiques de formation, les diplômés sont régulièrement rénovés. Un référentiel professionnel identifie les métiers et situations professionnelles significatives. Après validation par une commission nationale mixte comportant des représentants des professionnels, l'inspection pédagogique propose une architecture prenant en compte ce référentiel et

précise les conditions d'évaluation en s'assurant de la compatibilité avec toutes les formes d'enseignement et de la cohérence avec le dispositif de formation. La rédaction des contenus incombe ensuite à une équipe d'enseignants issus de différents champs disciplinaires et de différents établissements (publics et privés). Ainsi le Bac Pro « Gestion et conduite des chantiers forestiers », récemment rénové, fait encore l'objet d'arbitrages suite aux remarques des professionnels et enseignants concernant la prise en compte de la sécurité en exploitation forestière.

Ces adaptations sur le secteur emblématique qu'est la sécurité ne remettront pas en cause le fonds de la réforme, à savoir l'évolution d'une formation BEPA + Bac Pro en 4 ans à un Bac Pro en 3 ans souvent vécue par les équipes enseignantes comme un passage en force du ministère. Les diminutions d'horaires qui en découlent portent sur toutes les matières et la technique forestière n'est pas épargnée. Présentée comme une opportunité de glisser d'une spécialité à l'autre (Bac Pro Forêt vers Bac Pro Aménagement paysager par exem-

ple), cette réforme inquiète surtout par les capacités de certains élèves de Bac Pro rénové à intégrer les filières BTSA. Le nouveau BTSA « Gestion forestière », en cours de rénovation, devrait s'appliquer en septembre 2012 et offrir une part plus importante à la géomatique (GPS et SIG), à l'évolution des forêts face au changement climatique, à la gestion des forêts en crise, à l'approche territoriale et patrimoniale de la gestion, ... tout en permettant une meilleure intégration dans le système LMD.

Globalement, l'enseignement forestier a dû effectuer des choix pour intégrer

de nouvelles connaissances techniques dans un cadre horaire plus ou moins contraint. Exit la production des plants en pépinière, la restauration des terrains en montagne, la cynégétique, la pisciculture... Bonjour les nouvelles technologies d'information, la géomatique, les approches typologiques, les parcours personnalisés...

### Une évolution des méthodes pédagogiques

Bien que les référentiels et la comptabilisation des heures affectées à chaque partie de module soient de plus en plus précis, les équipes pédagogiques ont plusieurs possibilités d'adapter et de varier leur enseignement :

- les modules à caractère locaux (MIL = module d'initiative locale en BTSA ou MAP = Module d'adaptation professionnelle en Bac Pro) sont des espaces d'autonomie pédagogique permettant d'aborder plus finement les spécificités régionales ou l'étude d'une filière particulière ;
- les filières rénovées comportent un projet personnel et professionnel de l'élève/étudiant bénéficiant d'un accompagnement individualisé

grâce à la mise en place de parcours de réussite ;

- des heures de pluridisciplinarité permettent le travail en équipe (étude de station par exemple) ;
- préparation des élèves de Bac Pro aux stages professionnels (plus importants en quantité avec la rénovation) organisée à l'initiative des établissements et se traduisant par la réalisation de chantiers-école ; les enseignants forestiers ont été les précurseurs dans cette pratique spécifique au secteur aménagement de l'enseignement agricole ;
- les centres de formation étant exceptionnellement propriétaires d'un massif forestier, les équipes doivent réaliser les travaux pratiques à l'extérieur de l'établissement soit en contractualisant directement avec un propriétaire ou un organisme soit en passant par une structure de type « atelier technologique ». Cette mise en situation professionnelle, avec les obligations de résultat qu'elle implique est de nature à dynamiser l'enseignement en responsabilisant les apprenants ;
- la variété de la forêt française est telle que des voyages d'étude encadrés sont souvent indispensables pour pouvoir aborder d'autres structures forestières ou d'autres filières ;
- au niveau III, la pédagogie de projet est souvent une solution retenue pour impliquer les étudiants dans leur formation ; projet de déserte, de DFCL, cartographie des stations et peuplements, Plan de gestion, ... sont souvent réalisés sur une semaine bloquée qui leur est entièrement consacrée ;
- la coopération internationale est largement développée dans les différents centres de formation et devrait permettre aux jeunes une ouverture vers d'autres pratiques forestières.



Martelage avec l'ONF en forêt domaniale de Russy (41).



Contrôle en cours de formation (CCF) : "estimation de coupe", Meymac 2010.

## Quelles perspectives pour les formations forestières ?

Nous aurons plusieurs défis à relever dans les prochaines années et les attentes des enseignants sont très importantes :

- le Grenelle de l'environnement, si les décisions sont suivies d'effet et si les 20 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires sont effectivement mobilisables, devrait créer un appel d'air salubre pour les formations forestières en exploitation et exploitation mécanisée, en techniciens de mobilisation des bois et de gestion de chantier puis ensuite en sylviculture et gestion ;
- la progression très rapide de l'exploitation mécanisée induit des coûts de formation très élevés que ne peuvent supporter les petites structures de formation. Afin d'optimiser investissements et utilisation du matériel, le ministère souhaite une mutualisation des établissements sur un petit nombre (5 ou 6) de pôles mécanisés qui pourraient ainsi établir des partenariats avec les fabricants et importateurs de ces matériels. Lancé en 2009 à Rambouillet, ce projet est aujourd'hui en attente de réactivation ;
- l'adaptation des forêts au changement climatique ne pourra être anticipée ou accompagnée sur le terrain que si les techniciens conservent un bon niveau de connaissances scientifiques (identification des stations forestières, connaissance de l'autécologie des essences, comportement des collectifs végétaux dans différentes structures...) il faut donc impérativement que les référentiels de formation prennent en compte cet aspect ;
- l'impact des rénovations en cours sur l'évolution de l'offre d'emploi n'est bien sûr pas encore évalué

mais malgré quelques avancées récentes, les enseignants restent vigilants sur les modalités d'application du Bac Pro en 3 ans et le maintien de sa spécificité forestière. Les enquêtes d'insertion réalisées par le ministère à 7 et 33 mois seront donc très attendues.

Pour en savoir plus sur les formations, les établissements, la carte scolaire forestière : [www.educagri.fr/](http://www.educagri.fr/) ■

*\* Alain Malo, enseignant « techniques forestières », [alain.malo@educagri.fr](mailto:alain.malo@educagri.fr)  
École forestière de Meymac  
<http://www.lycees-neuville-meymac.fr/meymac/presentation.php>  
(1) Étudiants, stagiaires, apprentis, adultes en formation - à distance, en présentiel.*

## Résumé

Les formations aux métiers de la gestion et de l'exploitation des forêts relèvent du ministère de l'Agriculture. Les formations forestières ont évolué du secteur « production » vers l'« aménagement ». Afin de s'adapter aux évolutions de la filière et des politiques de formation, les diplômes sont régulièrement renouvelés. De nombreuses et nouvelles formations forestières sont développées dans les établissements publics et privés : des méthodes pédagogiques adaptées, les nouvelles technologies et techniques sont intégrés malgré des cadres plus contraignants, en temps notamment.

**Mots-clés :** formation forestière, lycées, rénovation.

Des métiers dans la nature et l'espace rural, du CAPA à la Licence, par la voie scolaire, l'apprentissage et la formation continue.



**Au lycée agricole de NEUVILLE**

gestion des espaces naturels, animation nature  
faune sauvage et aquatique  
service en espace rural

tél: 05 55 95 80 02



**Au lycée forestier de MEYMAC**

aménagement et travaux forestiers, gestion forestière, commerce de la filière bois-forêt

tél: 05 55 46 09 09

[www.lycees-neuville-meymac.fr](http://www.lycees-neuville-meymac.fr)

**Nos nouveaux bacs Pro: Gestion des milieux naturels et de la faune sauvage - Travaux forestiers.**

# Pourquoi poursuivre en licence professionnelle après un BTS ?

Nicolas Noé, Lycée forestier de Croigny (EPL de l'Aube)

*Les Brevets de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) ont été conçus pour permettre une insertion professionnelle à la sortie de formation. Malgré cela, de plus en plus d'étudiants choisissent de poursuivre en licence professionnelle, après un BTSA Gestion Forestière (GF), Gestion et Protection de la Nature (GPN) ou Technico-commercial spécialité Produits d'Origine Forestière (POF)<sup>1)</sup>.*

## Quelles sont leurs motivations ?

Il y a d'abord la volonté d'atteindre le niveau bac + 3, mieux reconnu à l'étranger. Certains étudiants profitent également de la licence pour découvrir une autre région géographique, pour élargir leur champ de recherche d'emplois. Il y a aussi le souhait d'enrichir son parcours en faisant un stage en entreprise de longue durée, car 12 ou 14 semaines de stage en BTSA sont parfois courtes pour préparer au monde professionnel.

« Grâce à la mission professionnelle de 4 à 6 mois prévue en licence, le jeune peut véritablement créer son emploi dans l'entreprise en développant une activité innovante ou un nouveau secteur géographique » affirme Philippe Galland, responsable de l'option « Commerce international des bois et dérivés » (CIBD) de la licence professionnelle proposée au lycée de Croigny, en Champagne-Ardenne. Cela est particulièrement vrai pour les apprentis, même si le cursus s'effectue alors en deux ans.

## De nouveaux métiers

On observe une diversification des enjeux liés à la forêt et à l'arbre : ripisylve, protection des captages d'eau potable, trufficulture, agroforesterie, gestion des parcs boisés, réhabilitation des sites pollués... Ces nouvelles théma-

## Les licences professionnelles proposées

Pour le commerce du bois :

- **Commerce international des bois et dérivés**

Lycée forestier de Croigny et Université de Reims

<http://www.epldelaube.fr/web/126-licence-professionnelle-agroressources-environnement.php>

- **Gestion et commercialisation des produits de la filière forestière**

CEFA de Montélimar et Université Pierre Mendès France de Grenoble, l'U.E.R. ESE de Valence

<http://www.cefa-montelimar.org/metiersforet/metierssup03.htm>

- **Attaché technico-commercial bois**

ESB Nantes et IUT Saint-Nazaire

[http://www.ecoledubois.fr/article.php?id\\_article = 606](http://www.ecoledubois.fr/article.php?id_article = 606)

Pour la gestion forestière et l'environnement :

- **Forêt et environnement**

Lycée forestier de Croigny et Université de Reims

[http://www.univ-reims.fr/formation/diplomes/licences-professionnelles/gallery\\_files/site/1/302/311/312/316/337/21614.pdf](http://www.univ-reims.fr/formation/diplomes/licences-professionnelles/gallery_files/site/1/302/311/312/316/337/21614.pdf)

- **Espaces arborés et forestiers**

École forestière de Meymac et Faculté des Sciences et Techniques de Limoges

<http://www.lycees-neuvic-meymac.fr/meymac/licence-pro.php>

- **Gestion durable des espaces forestiers et développement local**

EPLEFPA des Vosges (Mirecourt) et Faculté des Sciences et Technologies de Nancy

[http://fst.uhp-nancy.fr/Php/etud\\_formations\\_mention.php?identifiant = LPGEF & langue = fr](http://fst.uhp-nancy.fr/Php/etud_formations_mention.php?identifiant = LPGEF & langue = fr)

- **Qualité et processus industriels dans les industries du bois (QBIB), parcours Exploitation forestière et qualité des approvisionnements**

EPLEFPA de Bazas (33), de Vic-en-Bigorre (65) et IUT de Mont de Marsan (Université de Pau)

<http://iutpa.univ-pau.fr/live/sciences + genie + materiaux/LP + Q>

Ouverture prévue en septembre 2012 :

- **Forêts, gestion et préservation de la ressource en eau**

LEGTA des Barres et Université François Rabelais de Tours

<http://www.lesbarres.fr/formation-les-barres/Licence + Professionnelle + % 3A + For % EAts % 2C + gestion + et + pr % E9servation + de + la + ressource + en + eau +,12-12.html>



*Sébastien Cecchini (ONF) explique aux étudiants de licence professionnelle « Forêt et environnement ». Les relevés réalisés sur une placette RENECOFOR en Forêt de Fontainebleau.*

tiques sont peu ou pas abordées dans les deux années de BTSA. En licence professionnelle option « forêt et environnement », également proposée au lycée de Croigny, interviennent des professionnels qui rendent compte de leurs nouvelles activités.

« Le BTSA GF se consacre au cœur de métier de technicien forestier : diagnostiquer un peuplement, marteler, organiser les chantiers, valoriser les bois. L'étudiant de licence professionnelle a la possibilité de se spécialiser sur un sujet innovant » ajoute leur collègue Loïc Ottinger <sup>(2)</sup>.

Plusieurs professionnels témoignent que cette année supplémentaire confère plus de recul et de maturité aux jeunes diplômés. Les statistiques de placement des étudiants à la sortie de la formation sont bonnes à excellentes (100 % d'insertion à l'issue de l'option CIBD).

### Un partenariat avec l'université

Un lycée de l'enseignement agricole ne peut pas délivrer le diplôme de licence professionnelle. Une université (celle de Reims dans l'exemple de Croigny) gère le diplôme et regroupe

les élèves de différentes filières professionnelles dans un tronc commun. Cela permet d'élargir le champ de vision des étudiants et les oblige à adopter un fonctionnement plus autonome qu'en lycée. Tous les quatre ans, une demande de renouvellement de l'habilitation doit être effectuée : c'est l'occasion de faire le bilan, d'ajuster le cursus, d'intégrer de nouvelles compétences...

(1) À partir de juillet 2012, l'intitulé sera « BTSA Technico-commercial produits de la filière forêt bois ».

(2) Enseignant forestier, responsable pédagogique de la licence professionnelle "forêt et environnement" pour le lycée de Croigny.

### Résumé

Les licences professionnelles permettent à un détenteur de BTS de poursuivre ses études, en acquérant un niveau bac + 3 avec une année d'étude supplémentaire, et une spécialisation ou diversification de sa formation. Elles permettent à l'étudiant un réel enrichissement et facilitent son insertion professionnelle.

**Mots-clés :** Enseignement, formation, diplôme, licence professionnelle, poursuite d'étude, forêt, bois.

## Trois formations aux métiers du commerce de bois ronds

Propos recueillis par Nicolas Noé, Lycée forestier de Croigny (EPL de l'Aube)

La filière bois manque de jeunes diplômés. Des formations existent, mais sont souvent méconnues. Nous avons demandé à trois enseignants de présenter les parcours qu'ils proposent aux lycéens, aux apprentis mais aussi aux adultes en reconversion professionnelle. Jean-François Bole coordonne le BTSA Technico-commercial « produits de la filière forêt bois » au lycée de Saint-Pouange (Aube), Jérôme Donzelot prépare au même diplôme par apprentissage au CFA du Doubs, enfin Philippe Galland propose

le titre homologué (TH) « chef de produit forêt-bois » au CFPPA de Croigny (Aube).

### À quel public conseillez-vous la formation ?

**J.E Bole (BTSA lycée) :** Tout bachelier aimant prendre des initiatives et rencontrer des personnes peut réussir dans les métiers du commerce et à sa place dans cette formation. Posséder un bac pro forêt ou une formation commerciale est un plus, mais ce n'est pas une obligation.

### J. Donzelot (BTSA apprentissage) :

Le type de bac n'est pas le critère le plus important. Ce qui compte, c'est le projet professionnel du candidat. La formation par apprentissage s'adresse à tout individu (y compris adultes !) qui souhaite travailler dans un métier technico-commercial tout en préparant un diplôme reconnu par la profession.

**P. Galland (TH) :** Il faut aimer être dehors en forêt, avoir la fibre commerciale, un bon relationnel et bien sûr s'intéresser à la gestion, l'exploitation et le commerce des bois. La formation

au CFPPA de Croigny est ouverte aux adultes et aux apprentis titulaires d'un bac.

### Quels sont les points forts de la formation que vous proposez ?

**J.E. Bole (BISA lycée) :** Le bois n'est pas un produit comme les autres, c'est un produit technique. Certaines connaissances sont nécessaires afin de bien le vendre. C'est pourquoi la formation apporte des compétences commerciales et des compétences techniques. Les étudiants découvrent en deux ans un grand nombre d'entreprises de la filière, cela leur donne une ouverture d'esprit.

**J. Donzelot (BISA apprentissage) :** Le point fort de l'apprentissage, c'est l'expérience acquise par le jeune durant ses deux années de contrat. L'apprenti obtient une expérience d'un peu plus d'une année en entreprise, c'est un point primordial pour l'employeur. L'apprenti se comporte comme tout salarié : ponctualité, écoute, respect des consignes, participation à toutes les tâches, prise d'initiative, compte-rendu de son travail, sens de l'adaptation... À l'issue de sa formation, il peut être opérationnel très rapidement.

**P. Galland (TH) :** L'alternance est de 15 jours en entreprise, 15 jours en scolarité, pour les apprentis comme pour

les adultes. De nombreux professionnels interviennent dans la formation qui couvre un domaine très vaste, de la gestion forestière à la première transformation du bois.

### Quels sont les débouchés pour vos anciens élèves ?

**J.E. Bole (BISA lycée) :** Les entreprises, de manière générale, recherchent beaucoup de technico-commerciaux. Nos anciens élèves peuvent se placer en approvisionnement comme en négoce. La situation est favorable pour le bois : c'est un matériau apprécié, un combustible concurrentiel et la demande mondiale en bois augmente.

**J. Donzelot (BISA apprentissage) :** Tout apprenti sortant peut facilement trouver un emploi dans la filière, dès lors qu'il est dynamique, prêt à s'investir, mais également mobile géographiquement. Bon nombre d'apprentis sont directement embauchés en CDI dans l'entreprise où ils ont fait leur apprentissage. Des postes sont actuellement non pourvus... On peut citer comme métiers : le technicien forestier en coopérative ou chez un expert forestier, le commis de coupe en scierie, le commercial vente en scierie, l'acheteur de bois dans l'industrie, l'attaché technico-commercial en négoce de bois-matériaux, etc.

**P. Galland (TH) :** Tous les diplômés



*Estimation de la qualité d'une grume de chêne par un étudiant.*

sont en activité professionnelle dans la filière forêt-bois. Certains travaillent dans l'entreprise où ils étaient apprentis, d'autres sont salariés en scierie, en coopérative, à l'ONF... quelques-uns ont créé leur entreprise. Certains ont obtenu le niveau bac + 3 en licence professionnelle en poursuivant leurs études avant de travailler. ■

*Nicolas Noé  
Lycée public forestier (LEGTA) ou  
Centre de formation professionnelle (CFPPA)  
de Croigny 10210 Les Loges Margueron*

## Le CFPPA à Croigny propose la formation « Chef de produits forêt-bois », de niveau III :



- **Objectif :** former des professionnels compétents en approvisionnement (achat et vente de bois, gestion de l'exploitation forestière), en transformation et en commercialisation des bois.
- **Déroulement pédagogique :** alternance de 2 semaines de formation, 2 semaines en entreprise, sur une durée totale de 20 mois.
- **Financement :** Formation rémunérée par la voie de la formation professionnelle (pour des candidats sortis du cursus formation initiale depuis + d'1 an) ou par la voie de l'apprentissage.
- **Métiers visés :** Technicien de coopérative, Responsable d'approvisionnement, Technicien de mobilisation des bois, Exploitant forestier, Responsable de production, Technico-commercial.

Recrutement : sur dossier de candidature à retirer au CFPPA - Domaine de Croigny - 10210 LES LOGES MARGUERON  
Tél. : 03 25 40 12 50 - Fax : 03 25 40 00 10 - Courriel : cfppa.croigny@educagri.fr

# Une nouvelle formation initiale pour les ingénieurs forestiers

Pierre-Yves Colin, AgroParisTech

*La création d'AgroParisTech se traduit dès cette année par une réforme en profondeur des enseignements de cette grande école d'ingénieurs. La formation forestière restera dispensée à Nancy, en deux ans après un tronc commun d'un an à Grignon, en région parisienne.*

**E**n cette fin de journée, sous les frondaisons d'une hêtraie vosgienne, un groupe d'une vingtaine d'élèves de la Formation des ingénieurs forestiers (FIF) échange avec le gestionnaire de la forêt et leur professeur. Il s'agit de faire le bilan du martelage réalisé par les étudiants ce jour-là. La discussion se focalise rapidement sur une question d'importance : quel est l'avenir du hêtre en Lorraine, compte tenu du réchauffement climatique. Ces journées de formation à l'extérieur donnent aux élèves ingénieurs une formation de praticiens, possédant les compétences et les outils techniques nécessaires à la gestion forestière sur le terrain. Mais un ingénieur doit également posséder une vision large de la gestion forestière. Les enseignements à la FIF permettent de replacer cette gestion de terrain au cœur de questions globales, tant environnementales qu'économiques, dans le contexte d'un avenir « incertain ».

Quelques jours plus tôt, lors d'un séminaire d'une journée, ces mêmes élèves présentaient à leurs camarades et aux enseignants les résultats de leurs recherches bibliographiques effectuées par groupes sur le thème de la biomasse forestière. Plus que le fond, c'est la forme qui importe dans cet exercice : où trouver l'information ? Comment la synthétiser ? Comment

l'utiliser à des fins d'argumentation dans un rapport d'études ? La maîtrise de la bibliographie est indispensable pour exercer le métier d'ingénieur.

Ces élèves sont ceux de la dernière promotion de la FIF, entrée à AgroParisTech - ENGREF en septembre 2009. La première promotion était entrée à l'ENGREF, à Nancy, en septembre 1990, lorsque l'école nationale des ingénieurs des travaux des eaux et forêts (ENITEF) de Nogent-sur-Vernisson, près de Montargis, a fusionné avec l'ENGREF.

## Maintenant, qu'en est-il de la formation d'ingénieurs forestiers à Nancy ?

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, trois écoles se rapprochaient pour devenir AgroParisTech, l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement : l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF), l'Institut national agronomique Paris-Grignon (INA P-G) et l'École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy (ENSIA). Dès sa création, AgroParisTech mettait en exergue les compétences jugées indispensables pour ses diplômés : ouverture d'esprit et acquisition des capacités scientifiques et humaines indispensables pour appréhender l'ensemble des dimensions du développement durable. Très rapide-

ment, le nouvel établissement menait une analyse approfondie des débouchés possibles pour ses élèves et des similitudes et des différences entre les trois cursus originels. À la suite de cette analyse, AgroParisTech décidait de réformer l'enseignement pour créer un cursus unifié, avec notamment un tronc commun pour tous les élèves en première année, tout en préservant les enseignements particuliers, dont les enseignements forestiers, en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années. Les 340 élèves de la première promotion du nouveau cursus d'AgroParisTech sont entrés dans l'établissement en septembre 2010.

Les deux dernières années d'études sont structurées en quatre grands domaines thématiques, chaque élève devant choisir l'un d'entre eux :

- domaine 1 : Productions durables, filières et territoires,
- domaine 2 : Ingénierie des aliments, biomolécules et énergie,
- domaine 3 : Gestion et ingénierie de l'environnement,
- domaine 4 : Ingénierie et santé : Homme, bioproduits, environnement.

Les formations forestières sont intégrées principalement aux domaines 1 et 3.

Le parcours d'un élève désirant se spécialiser sur les questions forestières se déroule maintenant en plusieurs étapes, sur des sites différents.



*Étudiants de la formation des ingénieurs forestiers en tournée.*

### Une première année commune à tous les élèves.

Tous les élèves de première année suivent un tronc commun à Grignon, en Île-de-France. Ils y reçoivent tout au long de l'année des enseignements scientifiques et techniques (sciences du milieu et du vivant, de l'ingénieur, de la production et de la transformation, économiques et sociales) ainsi qu'une formation humaine (deux langues obligatoires dont l'anglais, éthique, communication, construction du projet professionnel, sport). Ces enseignements sont entrecoupés de séquences particulières : présentation des grands enjeux et défis auxquels les étudiants seront confrontés ; introduction aux différents enseignements qu'ils pourront suivre en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années ; stage de quatre semaines dans une petite entreprise produisant ou transformant du vivant ; enfin un projet de trois semaines et demi intégrant les enseignements reçus.

Les enseignements forestiers au cours de cette 1<sup>re</sup> année sont peu importants en volume mais indispensables pour l'ouverture des élèves aux questions

forestières. Pendant la séquence de présentation des enjeux, tous les élèves ont ainsi participé à une tournée « multifonctionnalité de la forêt » et ont réfléchi à l'importance des forêts pour la lutte contre les changements climatiques. Ils peuvent effectuer leur stage dans un organisme forestier (coopérative, expert, Office national des forêts, industrie du bois). Enfin, Nancy accueillera chaque année en juin une cinquantaine d'élèves désirant réaliser un projet relatif à la forêt : comment décrire une forêt et la gérer, quelle diversité écologique dans les espaces naturels et forestiers, comment associer innovation technique autour du bois et de la sylviculture ?

En fin de première année, l'élève effectue un choix parmi un des quatre grands domaines thématiques pour la suite de ses études. S'il désire se spécialiser plus encore, il peut opter pour un des parcours de l'établissement, qui sont des suites cohérentes d'unités d'enseignements sur les 2 dernières années, préparant à des métiers dans un secteur d'emploi donné.

### Un enseignement forestier dispensé en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années

Le site de Nancy d'AgroParisTech offrira à partir de septembre 2011 une offre de formation large sur les forêts et les milieux naturels, avec notamment deux parcours d'établissement :  
 → le premier, **Gestion forestière** (domaine 1) traitera de la gestion multifonctionnelle des forêts, dans le cadre de la production de biens et de services ;  
 → le second, **Gestion des milieux naturels ouverts et boisés** (domaine 3), formera les étudiants à la gestion patrimoniale des espaces naturels et de leur biodiversité. L'offre sera ici plus large que celle de la FIF, avec notamment l'introduction des milieux ouverts.

En 2<sup>e</sup> année, ces deux parcours reprendront en partie les enseignements actuellement donnés à la FIF, en les restructurant fortement pour prendre en compte la diminution du volume horaire dédié à la forêt et l'introduction de nouvelles thématiques, comme les milieux ouverts cités précédemment. Les deux parcours ne seront pas totalement dissociés, certains cours



*Observations et relevés sur le terrain.*

pouvant être donnés en commun. La 2<sup>e</sup> année comprend un projet de huit semaines et un stage de deux à trois mois.

La 3<sup>e</sup> année conservera sa structure actuelle, c'est-à-dire un premier semestre d'enseignements au choix (dominante d'approfondissement, ou DA) suivi d'un stage de fin d'études de six mois. Les DA nanciennes seront conservées mais continueront à évoluer, comme c'était le cas à la FIE, pour prendre en compte les évolutions des métiers et des connaissances. Pour être reconnu comme ayant suivi un parcours forestier, un élève devra suivre une des DA identifiées comme faisant partie de ce parcours. Toutes les DA nanciennes sont rattachées à au moins un des deux parcours, mais un parcours peut également se faire en suivant certaines autres DA d'AgroParisTech, notamment plus transversales de type « gestion des entreprises », à la condition de faire ensuite un stage sur une question forestière.

### **Le mastère spécialisé Forêt, nature et société**

Outre les formations forestières présentées dans l'article, AgroParisTech organise aussi le mastère spécialisé Forêt, nature et société, accessible aux personnes déjà titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master universitaire. L'accent y est délibérément placé sur les sciences humaines pour la forêt (économie forestière, politiques sectorielles dont politique forestière, sociologie...) plutôt que sur les sciences et techniques forestières. Les auditeurs de cette formation en un an recherchent soit un complément forestier à des études juste achevées en environnement, en agriculture ou dans d'autres domaines proches, soit une réorientation professionnelle après avoir travaillé plusieurs années dans un autre secteur. La part dans l'enseignement des projets personnels ou en groupe est très élevée. Cette formation est labellisée au titre de la toute nouvelle formation des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, mise en place en 2010 pour assurer le relais de l'ancienne formation des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts.

**Christophe Voreux**

### **La formation des Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010, les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) constituent un corps à caractère technique relevant des ministères chargés de l'Agriculture et du Développement durable et reprenant, en les élargissant, les attributions antérieurement dévolues aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts. Le statut du corps des IPEF est fixé par le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009.

Les ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts sont recrutés principalement parmi les élèves de l'École Polytechnique, et par concours parmi les élèves accomplissant la troisième et quatrième année de scolarité d'une section scientifique d'une école normale supérieure, ou ceux préparant en dernière année de scolarité un diplôme d'ingénieur d'AgroParisTech, ou un diplôme d'ingénieur d'une grande école scientifique (liste limitative fixée par arrêté). Le corps des IPEF recrute également par promotion interne, par concours professionnel ou liste d'aptitude.

Ces élèves suivent une formation de préparation aux premiers postes d'IPEF en un an, répartie en deux périodes : une période académique comprenant des enseignements fondamentaux (droit, économie et finance, sociologie et science politique), des enseignements pluridisciplinaires, une initiation en gestion des ressources humaines, management et communication, des modules optionnels d'application sectorielle, des semaines thématiques et des travaux de groupes ; une seconde période de 19 semaines de mission professionnelle dans un organisme public ou privé pour effectuer un travail personnel d'études sur un sujet lié aux politiques et à l'action publiques, donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'une thèse professionnelle.

**Philippe Bonneau et Bernard Roman-Amat**

La nouvelle formation d'ingénieurs forestiers poursuivra et développera l'ouverture de la FIF vers l'international et vers des enseignements complémentaires. Ainsi, les étudiants seront encouragés à faire au moins un de leurs stages ou un semestre d'études à l'étranger. Ils auront la possibilité de compléter leur formation dans certaines autres écoles ou universités, tant en France qu'à l'étranger, afin d'obtenir les diplômes des deux établissements (cursus appelés « doubles-diplômes »). C'est le cas notamment dans le domaine du bois, mais aussi pour les forêts de montagne ou pour les risques naturels. Enfin, les élèves qui le souhaitent pourront compléter leur formation d'ingénieur par une formation par la recherche, en suivant des enseignements de master en troisième année puis en poursuivant par une thèse de doctorat.

Nouveauté : l'ensemble des 3 années pourra désormais se faire par apprentissage dans une entreprise du secteur forestier, les élèves apprentis suivant alors la majorité des enseignements avec leurs camarades non apprentis, en alternance avec des périodes en entreprise.

Ces modifications du cursus ont bien sûr des conséquences importantes pour la formation d'ingénieurs forestiers :

→ une plus grande ouverture des élèves aux sujets liés à l'agronomie, aux territoires, à l'industrie. Bénéficier d'enseignements sur ces questions plus larges et côtoyer des futurs ingénieurs qui travailleront sur d'autres composantes des territoires que la forêt ne peut qu'être enrichissant pour les ingénieurs forestiers, en leur donnant des atouts supplémentaires pour bien gérer les forêts en environnement complexe ;

→ un temps plus limité, soit deux ans au lieu de trois, pour acquérir les compétences spécifiques nécessaires à la gestion forestière. Cette forte contrainte ainsi qu'une analyse des besoins du marché du travail dans le domaine de la forêt ont conduit à la refonte en cours, très importante, des programmes des enseignements forestiers.

La première promotion de la FIF est entrée en 1990, la vingtième et dernière sortira en 2012. La FIF est remplacée par un enseignement forestier profondément modifié et dont la première année est commune avec tous les élèves d'AgroParisTech.

Cependant, Nancy demeure le site où sont formés les ingénieurs forestiers d'AgroParisTech, et sa légitimité pour cet enseignement est clairement reconnue et affichée. La réforme importante qui touche AgroParisTech

permettra de continuer à former des ingénieurs à la fois praticiens de terrain et capables d'intégrer les questions environnementales, économiques et politiques dans la gestion forestière. ■

*Anciennement Directeur des études du centre de Nancy AgroParisTech -*

*Établissement issu du rapprochement de l'Ina P-G, l'Ensia et de l'Engref*

*14, rue Girardet - CS 14216 - 54042 Nancy Cedex - Tél. : 03 83 39 68 39*

<http://www.agroparistech.fr>

### Résumé

L'intégration de l'ENGREF dans AgroParisTech entraîne une réforme importante de la formation des ingénieurs forestiers. Les élèves ingénieurs suivent tous une première année de tronc commun puis choisissent les enseignements qu'ils recevront en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années. Nancy offre aux étudiants la possibilité de suivre 2 parcours en 2 ans traitant de la gestion forestière et de la gestion des milieux naturels. La formation des ingénieurs forestiers ne disparaît donc pas mais se transforme pour prendre en compte les évolutions de l'enseignement supérieur et du marché de l'emploi.

**Mots-clés :** enseignement, formation, FIF, ingénieur, forêt, environnement, AgroParisTech.

 **AgroParisTech**  
ENGREF

Le vivant, notre vocation

Pour gérer durablement les forêts  
Préserver les milieux naturels et la biodiversité  
Aménager les territoires dans le respect de l'environnement

Des formations ingénieur et master à Nancy axées sur :  
de solides bases scientifiques,  
des apprentissages de terrain,  
des projets concrets.

Pour des métiers diversifiés en France et à l'international : gestion sylvicole, filière bois, gestion des milieux naturels, recherche et développement, audit et conseil...  
Pour en savoir plus sur les formations ou déposer une offre de stage : [www.agroparistech.fr](http://www.agroparistech.fr) <<http://www.agroparistech.fr>>

# À l'interface entre la forêt et la scierie

Arnaud Godevin, École supérieure du bois

*L'École supérieure du Bois forme des cadres pour la filière bois depuis 1934. Notre histoire est intimement liée à celle de la filière bois. En près de 77 ans, la filière a subi de nombreux changements, dont l'un des plus importants est celui de l'approvisionnement.*

**L**es tensions observées sur le marché mondial du bois, ainsi que la compétition entre les utilisations (bois d'œuvre, bois énergie...) font craindre qu'il sera difficile d'alimenter toutes les usines, où qu'elles soient dans le monde. La consommation de bois est en augmentation, la ressource est limitée et doit être protégée. Pour faire face à ces enjeux, différentes solutions sont avancées.

La première chose à faire, quoiqu'il arrive, est de planter. Il faut une politique d'incitation forte en faveur des propriétaires forestiers.

La deuxième piste est de privilégier les circuits courts, l'utilisation des essences locales, etc. :

→ les feuillus répondent à de nombreuses exigences de la construction (premier marché pour le bois),

→ un bilan carbone complet est en faveur de l'utilisation des bois locaux,

→ cette solution permet de maintenir l'emploi dans nos régions.

Le troisième axe de travail est la rationalisation et l'optimisation. L'analyse du cycle de vie d'un produit à base de bois permet d'identifier des solutions de valorisation : recyclage, production d'énergie, etc.

Les établissements de formation et de recherche apportent leur contribution à la résolution de cette problématique. Nous formons des techniciens et des ingénieurs capables d'évaluer les utilisations possibles du bois issu d'un

massif forestier donné en lien avec les professionnels de la forêt.

Longtemps tournée vers les métiers de la transformation et du commerce du bois, l'ESB a détecté un manque dans l'offre de formation aux métiers de l'approvisionnement, à l'interface entre la forêt et la scierie, entre l'achat et la production. Ce manque a été comblé par la création en 2005 d'une formation en Aquitaine, destinée à une dizaine de nos 75 étudiants de troisième année.

Les étudiants sont à même de comprendre les interactions, de créer du lien entre les marchés, d'expliquer aux différents acteurs qu'ils appartiennent à une même chaîne de valeur...

Le programme de formation repose sur l'apprentissage de connaissances en sylviculture. Il est en effet fondamental qu'un ingénieur, souhaitant transformer le bois, sache d'où vient la matière première, comment elle a poussé, à quelles utilisations elle est apte, etc. Une part importante du programme prévoit la rencontre avec les professionnels : coopératives, sylviculteurs, exploitants forestiers, propriétaires forestiers, administration.

La deuxième partie du programme vise à acquérir les compétences nécessaires au développement des entreprises de la première transformation (scierie et trituration) : organisation d'une scierie, amélioration des rende-

ments, identification des marchés potentiels, traçabilité, droit forestier, logistique des approvisionnements...

Cette fois encore, au-delà des apports académiques spécifiques à ces secteurs, ce sont les rencontres organisées avec les différents acteurs de cette étape de la transformation qui donnent aux étudiants les clés de compréhension des enjeux évoqués ci-dessus et de la problématique qui se pose à chaque acteur de la chaîne de valeur. Au total, ce sont près de 50 entreprises qui sont visitées. Elles sont organisées de telle sorte que les étudiants puissent échanger librement avec les acteurs de la filière dans toute sa diversité en prenant soin de respecter un équilibre territorial, sectoriel, typologique des entreprises.

Depuis 5 ans, chaque année, ce sont ainsi dix étudiants, de différentes nationalités (Cameroun, Brésil, Chine...) qui participent à ce programme. Ils trouvent rapidement un emploi (dans un cas sur deux, c'est le stage de fin d'études qui sert de tremplin) conforme à leur projet professionnel. Ils occupent des fonctions d'acheteur, de responsable de parc à bois, de responsable de production en scierie...

Notre objectif est maintenant d'accueillir d'autres étudiants issus des écoles « forestières », françaises ou étrangères, pour renforcer les regards croisés sur la forêt et les entreprises qui en vivent. ■

# L'apprentissage : une démarche pédagogique à part entière

Paroles d'apprentis et d'un maître d'apprentissage

Bernard Gardès, directeur de la Maison Familiale Rurale École Forestière de Javols, Lozère

*L'apprentissage associe une formation chez un employeur et un enseignement dispensé par un Centre de formation d'apprentis (CFA). Une fois diplômé, l'apprenti peut se prévaloir d'une réelle expérience professionnelle et dispose ainsi d'un atout déterminant dans sa recherche d'emploi. C'est le choix qu'ont fait une dizaine de jeunes d'une classe de 1<sup>ère</sup> Bac Pro « Conduite et Gestion de Chantiers Forestiers » à la MFR École forestière de Javols, qui compte aussi 20 jeunes en formation par alternance sous statut scolaire.*

**I**ls ont entre 16 et 20 ans, sont employés dans des entreprises du secteur forestier (ETF, exploitants, ONF). Ils sont affectés progressivement à des tâches d'exploitation forestière manuelle ou mécanisée, de la plantation, de l'entretien et abordent sur le terrain toutes les démarches relatives aux chantiers (négociation, calculs économiques, organisation, mise en place et exécution).

Voici ce qu'ils expriment quand ils sont interrogés sur le statut d'apprenti :

## → Pourquoi avoir choisi ce statut ?

Le statut d'apprenti nous permet une étude plus approfondie du métier. L'alternance est la meilleure manière d'apprendre correctement un métier. La pratique est plus importante que la théorie. Cela nous permet de rentrer plus vite dans la vie active.

Nous avons choisi ce statut car nous avons un salaire. Pour certains, c'est même la condition indispensable pour financer nos études car nos parents ne peuvent pas nous aider. Pour d'autres, cela nous permet d'être autonomes,

au niveau de la voiture, voire du logement. Avoir un salaire assuré, c'est plus motivant que d'être stagiaire.

## → Qu'est-ce que cela vous apporte par rapport à l'enseignement classique ?

Sur le plan personnel, l'apprentissage nous permet d'entrer dans le monde du travail et de découvrir les avantages et les inconvénients d'un métier. Cela nous permet de réellement pratiquer le métier, d'avoir accès aux machines, d'avoir des responsabilités.

L'alternance, c'est ne pas être tout le temps à l'école. C'est plus facile de supporter une formation. Nous aimons ce passage entre l'entreprise et l'école. Nous sommes contents d'aller en entreprise mais aussi de revenir à la maison familiale. On n'a pas le temps de se lasser de l'école puisqu'au bout d'une ou deux semaines, on retourne en entreprise. Cela nous permet de décompresser des cours et de varier nos activités. Nous sommes plus motivés pour suivre une formation.

Ce que nous apprenons en cours, en théorie, nous le revoyons en pratique sur le terrain de façon plus approfon-



Travaux pratiques de débardage par câble.

die. Le travail en entreprise va beaucoup plus loin que ce que nous faisons en travaux pratiques à la MFR. Lors des cours à la MFR, nous sommes capables d'intervenir car nous connaissons aussi le terrain.

Le fait de gagner régulièrement de l'argent nous apprend à le gérer.

## → Quels sont les avantages de l'apprentissage ?

Nous passons plus de temps sur le terrain, nous avons une bonne approche du monde du travail. Nous bénéficions d'un contrat de travail et sommes considérés comme des salariés au sein de l'entreprise. Notre employeur nous confie plus de responsabilités qu'à un stagiaire.



*Travaux pratiques de bûcheronnage.*

Certains font remarquer aussi qu'ils commencent à cotiser pour la retraite. Un patron aura plus envie d'embaucher un jeune qui a eu de l'expérience comme nous qu'une personne qui sort simplement du lycée. Notre maître d'apprentissage nous connaît, nous a formés, s'il embauche, nous avons de bonnes chances d'être pris. Nous sommes conscients des enjeux.

**→ Quelles en sont les contraintes et les difficultés ?**

Trouver un contrat d'apprentissage n'a pas été facile. Les employeurs sont souvent méfiants, nous avons dû faire nos preuves pendant la période d'essai. Ils prétendent que cela coûte cher alors qu'ils ont des aides (exonérations de charges, primes régionales)... Allier travail, études et vie personnelle n'est pas toujours facile. Il faut qu'on s'organise pour faire nos devoirs. En entreprise, on a un peu de mal à se faire entendre dans certaines équipes. Nous n'avons plus les vacances scolaires.

**→ Si vous devez continuer des études après le Bac Pro, est-ce que vous souhaitez poursuivre par le biais de l'apprentissage ?**

Tous répondent oui, ils continueront par la voie de l'apprentissage. Cela nous a redonné le goût des études. Maintenant qu'on y a goûté, on ne se voit pas retourner dans un système classique avec seulement quelques semaines de stage.

Du côté de l'entreprise, j'ai rencontré l'entreprise « **JPB Forêt et Paysage** » qui est installé dans le Gard. Son patron, Jean-Philippe Baudoin a, lui-même, suivi ses études forestières (BTA et BTSA) par la voie de l'alternance et reste positivement marqué par cette expérience. L'entreprise effectue des chantiers de plantation, de dépressage, de débroussaillage et d'aménagement mais aussi propose ses services en matière de gestion forestière et de vente de bois auprès des propriétaires forestiers. La zone de travail s'étend sur les départements du Gard, de la Lozère, de l'Ardèche et de l'Hérault. En complément, elle intervient aussi un peu dans le domaine des travaux paysagers.

L'entreprise a embauché Charles Deckint en tant qu'apprenti en Bac Pro Gestion et Conduite de Chantiers Forestiers.

**→ Jean-Philippe Baudoin, pourquoi avoir fait le choix d'embaucher un apprenti ?**

J'avais besoin d'un futur salarié pour travailler avec moi sur l'entreprise. Je connaissais Charles pour l'avoir déjà eu comme stagiaire et lorsqu'il m'a contacté, j'ai trouvé que le fait de l'embaucher comme apprenti allait le motiver et l'intéresser plus lorsqu'il a voulu rentrer en Bac Pro. Je savais qu'il était motivé, qu'il se comportait correctement, c'est donc une forme de récompense par rapport à son engagement. Un apprenti est un salarié, il doit s'im-

pliquer davantage dans l'entreprise. L'entreprise doit trouver des chantiers pour financer son salaire. Il y a des exigences, on doit pouvoir compter sur lui.

À la fin de son contrat, s'il le souhaite toujours, il aura sa place comme collaborateur dans l'entreprise.

**→ Charles, pourquoi avoir choisi de devenir apprenti ?**

J'ai choisi l'alternance pour apprendre le métier. Que des cours, j'avais peur de galérer après pour trouver du travail. Tout le côté pratique, les cours, on les revoit sur le terrain, ce qu'on voit dans l'entreprise, on le voit en cours. Les deux sont complémentaires, c'est l'alternance, c'est plus motivant que l'enseignement classique, on a vraiment beaucoup plus de pratique. Le métier c'est sur le terrain qu'on l'apprend le plus.

Je souhaitais un autre statut que celui de stagiaire. Le fait d'être apprenti, j'ai plus de responsabilité, j'ai un salaire.

**→ J.P.Baudoin, qu'apporte ce mode de formation aux jeunes ?**

Tout d'abord, ils vivent l'entreprise. Par rapport à un stagiaire qui va rester un mois, en fonction de la vie de l'entreprise, il est possible qu'il ne voit que partiellement le déroulement d'un chantier. Alors que l'apprenti, il est là dans la durée, il découvre le chantier dès son début, voit le client au moment du devis et participe à son exécution jusqu'à la fin. Les chantiers sont diversifiés au niveau des activités, des clients, des zones géographiques.

**→ Charles, même question ?**

Je partage ce qui vient d'être dit. En plus, en entreprise, il y a la relation client. C'est différent des cours, en travaux pratiques, il faut être plus sérieux, je suis face à un vrai chantier, je sais que si je fais une erreur, c'est l'entreprise qui va en pâtir.

En entreprise, le patron nous dit quand ça va et quand ça ne va pas. Il nous connaît et nous accompagne individuellement. Il n'hésite pas et sait nous dire les choses. Cela donne de l'importance à ce que je fais.

Au niveau scolaire, le travail sur le terrain m'a aidé à mieux comprendre. Le temps passe plus vite, on a moins le temps de se démotiver. Le travail en entreprise nous donne rapidement plus de maturité.

**JPB** : J'ai envie de transmettre mon savoir. J'apprécie de travailler avec des jeunes, cela m'aide à mieux les connaître.

### → Quels sont les contraintes ou difficultés de l'apprentissage ?

**Charles** : je n'ai plus de vacances scolaires. J'ai plus de responsabilités, c'est bien mais c'est plus lourd à porter. Pour beaucoup de mes camarades, la première difficulté, c'est de convaincre une entreprise de les prendre comme apprenti. Les entreprises ont beaucoup de mal à embaucher un jeune apprenti qui sort juste de l'école.

**JPB** : pour l'entreprise, la principale contrainte c'est le coût de la rémunération. Surtout pour une petite entreprise, il faut être sûr d'avoir des chantiers qui vont faire vivre tout le monde.

### → Et la suite du contrat ?

**JPB** : comme je l'ai déjà dit, je recherche quelqu'un de confiance pour travailler avec moi. Je connais Charles, s'il le souhaite, il intègre l'entreprise après le Bac Pro sachant que j'exige qu'il ait obtenu le diplôme.

Ces échanges permettent de dire que l'apprentissage, parfois considéré comme un dernier recours dans l'univers de l'enseignement classique, doit être considéré comme une voie de formation à part entière. Il présente, en fait, bien des atouts pour les jeunes mais aussi pour l'entreprise. Cette méthode pédagogique permet aux jeunes d'entrer dans le monde du travail tout en préparant un diplôme. Elle permet aussi à l'entreprise de former elle-même ses futurs collaborateurs à un métier dans la culture qui lui est propre.

Les métiers de la filière forestière peuvent se préparer par cette voie à travers les diplômes du CAPA Travaux Forestiers, du Bac Pro Conduite et Gestion des Chantiers Forestiers, du BTSA Gestion Forestière, ainsi que les BPA et BP de ce secteur. Il est possible de préparer un de ces diplômes par alternance sous statut scolaire dans les Maisons familiales rurales.

Un des freins importants réside dans le fait que les responsables des entreprises privées mais aussi publiques ont du mal à prendre le risque d'embaucher un apprenti (ou plutôt de lui donner une chance) du fait du coût engendré par ce salarié supplémentaire et de la nécessité d'un tutorat spécifique à assurer auprès de l'apprenti. Il serait bien que soient levés ces obstacles car beaucoup de jeunes sont prêts à jouer le jeu pour peu qu'on leur tende la main. L'entreprise est un vrai lieu de formation, en complément de ce qui se fait dans les centres de formation, elle est la mieux placée pour préparer les jeunes aux métiers et emplois. ■

*\* Bernard Gardès, directeur de la Maison familiale rurale École forestière de Javols,  
Tél. : 04 66 42 84 21 -  
Courriel : mfr.javols@mfr.asso.fr -  
Site : [www.ecoleforestiere-javols.com](http://www.ecoleforestiere-javols.com)*

### Résumé

Les diplômes du CAPA Travaux Forestiers, du Bac Pro Conduite et Gestion des Chantiers Forestiers, du BTSA Gestion Forestière, ainsi que les BPA peuvent se préparer en alternance : l'apprenti est salarié de l'entreprise et en même temps étudiant. Cette méthode pédagogique permet aux jeunes de mettre en pratique sur le terrain les cours théoriques reçus.

**Mots-clés** : apprentissage, formation en alternance, métiers forestiers.



**FORMATION PAR ALTERNANCE FORET / TRAVAUX PAYSAGERS**

**CAPA / BAC PRO FORET / BTSA GESTION FORESTIERE**  
**ou BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS**

*19 semaines à la MFR - 21 semaines en entreprise*

**CS - GRIMPEUR ELAGUEUR / BPA TRAVAUX FORESTIERS-**  
**CONDUITE MACHINES FORESTIERES**  
**FORMATIONS EN CARTOGRAPHIE SIG GPS**

Etablissement privé laïc en contrat avec le ministère de l'agriculture n° L4808






**REUSSIR**  
*autrement*

**MFREO - Ecole Forestière, Route d'Aumont 48130 JAVOLS**  
Tel : 04 66 42 84 21 Fax : 04 66 42 86 21  
Site : [www.ecoleforestiere-javols.com](http://www.ecoleforestiere-javols.com) / Email : [mfr.javols@mfr.asso.fr](mailto:mfr.javols@mfr.asso.fr)






# L'insertion professionnelle des diplômés des formations forestières de l'enseignement technique agricole

Jean-Michel Drouet, Eduter <sup>(1)</sup>

*Que deviennent les diplômés des filières forestières ? Malgré des conditions d'insertion professionnelle similaires, leurs emplois dépendent très souvent du niveau de formation et leurs marchés professionnels sont variés.*

**L**es enquêtes qui visent à décrire l'insertion professionnelle des jeunes diplômés sur le marché du travail<sup>(2)</sup> montrent que, de manière générale, les conditions de cette insertion s'améliorent avec l'augmentation du niveau de formation. En d'autres termes, plus on est formé, plus il serait facile de trouver un emploi satisfaisant, en lien étroit avec la formation suivie. Cet article se propose d'exposer le devenir des diplômés de la filière de formation forestière offerte par l'enseignement technique agricole. Il faut toutefois prendre avec précaution les constats présentés ici car ils reposent sur de faibles effectifs. Les formations forestières concernent un nombre restreint de jeunes. Les analyses ne peuvent porter que sur ceux

qui ont bien voulu répondre aux enquêtes et parmi ceux là, uniquement sur ceux qui ont choisi d'entrer sur le marché du travail sans poursuivre d'études au-delà de l'obtention du diplôme considéré (*tableau 1*).

## Une insertion professionnelle inégale selon le diplôme

En première observation, la situation sur le marché du travail de ces jeunes est relativement proche, quel que soit le diplôme obtenu. En effet, les chiffres du *tableau 2* ne permettent

pas d'affirmer que les risques de se trouver en situation de recherche d'emploi sont liés au niveau de formation : les écarts observés – le taux de chômage des titulaires du BEPA est un peu plus élevé que celui des autres – ne sont pas significatifs.

La comparaison de la distribution des statuts des emplois occupés par ces jeunes diplômés aboutit à un constat similaire (*tableau 3*). Le fait de bénéficier d'un contrat durable ne semble pas dépendre du diplôme obtenu. On

**Tableau 2 : taux de chômage des diplômés des formations initiales forestières de l'enseignement technique agricole, 45 mois après l'obtention de leur diplôme**

CAPA	BEPA	Baccalauréat professionnel	BTSA
7,7 %	9,4 %	6,7 %	6,6 %

Source : AgroSup Dijon – Eduter, 2006, 2007, 2008 et 2009.

**Tableau 1 : les populations des formations initiales forestières de l'enseignement technique agricole interrogées par les enquêtes d'insertion du ministère chargé de l'Agriculture (en effectif)**

	CAPA* promotions 2003 et 2005	BEPA promotions 2002 et 2004	Baccalauréat professionnel promotions 2003 et 2005	BTSA promotions 2002 et 2004
Inscrits en année terminale	392	1 578	1 109	817
Réponses aux enquêtes	87	602	546	430
dont diplômés n'ayant pas obtenu un diplôme de niveau supérieur à celui étudié**	56	158	252	207
dont population en emploi	48	135	222	184

\* Seul un échantillon d'anciens élèves et apprentis des formations CAPA est interrogé par téléphone.

\*\* Comme l'on cherche à connaître l'impact du diplôme sur le marché de l'emploi, l'analyse de l'insertion professionnelle porte uniquement sur cette population.

**Tableau 3 : statuts des emplois occupés par les diplômés des formations initiales forestières de l'enseignement technique agricole, 45 mois après l'obtention de leur diplôme (en %)**

	CAPA	BEPA	Baccalauréat professionnel	BTSA
Travailleur indépendant	8,3	3	11,3	4,9
Aide familial	0	0	0	0,5
CDI	66,7	70,4	70,7	73,4
CDD	20,8	19,3	13,1	16,3
Intérim	2,1	6,7	3,2	2,7
Emploi aidé	2,1	0,7	1,8	2,2
TOTAL	100	100	100	100

**Tableau 4 : Salaire net mensuel médian des diplômés des formations initiales forestières de l'enseignement technique agricole, 45 mois après l'obtention de leur diplôme (en €)**

CAPA	BEPA	Baccalauréat professionnel	BTSA
ns	1 205	1 306	1 303

**Tableau 5 : Les catégories d'emplois des diplômés des formations initiales forestières de l'enseignement technique agricole, 45 mois après l'obtention de leur diplôme (en %)**

	CAPA	BEPA	Baccalauréat professionnel	BTSA
Agriculteurs	8,3	3	10	4,4
Artisans, commerçants, cadres	0	0	1,4	1,6
Professions intermédiaires	0	1,5	10,4	55,2
Employés	14,6	13,5	15,4	13,1
Ouvriers	77,1	82	62,9	25,7
TOTAL	100	100	100	100



*Une nouvelle formation initiale pour les ingénieurs forestiers.*

peut tout au plus souligner que les travailleurs indépendants sont un peu plus nombreux parmi les diplômés du baccalauréat professionnel (11,3 %).

Enfin, le *tableau 4* indique le salaire médian<sup>(3)</sup> dont bénéficient les titulaires des différents diplômes. Il convient de préciser que ce chiffre n'est pas significatif pour les anciens élèves et apprentis du CAPA et que cette information, déclarative, est toujours à prendre avec précaution. Pour autant, force est de constater que ces montants sont particulièrement voisins pour les diplômés du baccalauréat professionnel et ceux du BTSA, même si, comme nous le verrons plus loin, ils occupent des catégories d'emplois différentes. Le salaire médian déclaré par les diplômés du BEPA est cependant bien moins élevé.

### Des emplois et des marchés professionnels différents.

On peut commencer à déceler d'autres différences dans le devenir de ces jeunes diplômés lorsque l'on regarde comment se distribuent leurs emplois selon la nomenclature des Professions et Catégorie Sociale de l'Insee (*Tableau 5*). Les titulaires du CAPA et du BEPA sont très majoritairement positionnés dans la catégorie des ouvriers. Les bacheliers professionnels sont également dans ce cas, mais dans une moindre mesure car ils se distinguent par une proportion non négligeable d'agriculteurs (des exploitants forestiers pour la plupart). Quant aux diplômés du BTSA, plus de la moitié est classée parmi les professions intermédiaires contre un sur quatre parmi les ouvriers.

Le *tableau 6* présente les principaux emplois répertoriés. Sa lecture permet de mieux appréhender les différents marchés professionnels dans lesquels ces jeunes diplômés exercent leur

Tableau 6 : les emplois les plus fréquemment occupés par les diplômés des formations initiales forestières de l'enseignement technique agricole, 45 mois après l'obtention de leur diplôme (en %)

	CAPA	BEPA	Baccalauréat professionnel	BTSA
Ouvriers forestiers en sylviculture, exploitation forestière	33,3	22,6	14,5	5,5
Ouvriers des industries (hors construction)	4,2	21,1	5,5	3,9
Employés de la fonction publique	6,3	7,5	9,1	3,9
Ouvriers de la construction	12,5	10,5	6,3	2,2
Ouvriers paysagistes des entreprises paysagistes	6,3	6	9,5	2,8
Exploitants forestiers	8,3	2,3	7,2	1,7
Ouvriers forestiers en organisme de gestion ou d'appui à la gestion du patrimoine forestier naturel	6,3	5,3	4,5	0,6
Ouvriers paysagistes de collectivités locales	2,1	3	5,4	1,7
Techniciens en organisme de gestion ou d'appui à la gestion du patrimoine forestier naturel			0,5	9,4
Techniciens en Sylviculture, exploitation forestière				7,2
Technico-commerciaux en commerce de gros – coopérative forestière				5

Source : AgroSup Dijon – Edulter, 2006, 2007, 2008 et 2009.

activité et sur quels types de postes de travail ils sont positionnés.

Le secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière est très logiquement celui dans lequel le plus grand nombre de jeunes diplômés déclarent travailler :

- 42 % des titulaires du CAPA, la plupart en tant qu'ouvriers mais aussi en tant qu'exploitants indépendants ;
  - 26,3 % des titulaires du BEPA, eux aussi bien plus souvent comme ouvriers ;
  - 24,4 % des bacheliers professionnels-deux tiers comme ouvriers, le derniers tiers en tant qu'exploitants forestiers ;
  - 17,1 % des titulaires du BTSA, cette fois plus souvent sur des fonctions de technicien (4 sur 10) que sur celles d'ouvrier (1 sur 3), d'agent de maîtrise (2 sur 10) ou d'exploitant (1 sur 10).
- Des observations analogues peuvent être faites si l'on regarde le secteur des organismes de gestion ou d'appui à la gestion du patrimoine forestier, soit dans la plupart des cas ici les Centres régionaux de la propriété forestière et l'Office national des forêts. Les jeunes diplômés y occupent des postes d'ouvrier lorsqu'ils sont titulaires d'un CAPA, d'un BEPA, voire d'un baccalauréat professionnel, mais aussi des postes de techniciens quand ils ont un BTSA.

Parmi les autres emplois qui entretiennent une relation forte avec la formation forestière, on peut également citer celui de technico-commercial en commerce de gros, occupé exclusivement par des diplômés du BTSA. La plupart travaille au sein d'une coopérative forestière.

Il faut cependant noter que certains jeunes ne valorisent pas leur diplôme dans leur secteur de formation et se retrouvent dans des secteurs proches ou éloignés ; par exemple un ouvrier paysagiste employé pour le compte d'une entreprise paysagiste ou au sein d'une collectivité locale – les communes le plus souvent – particulièrement par les bacheliers professionnels (15 % des emplois).

Les ouvriers des industries forment une autre part importante des emplois de ces jeunes diplômés. S'il est possible de distinguer ceux embauchés par une entreprise de la construction et des travaux publics, les autres le sont dans une multitude de secteurs industriels, au sein desquels l'industrie du bois n'est que très marginalement représentée. De manière globale, ces emplois d'ouvriers dans les industries, secteur de la construction compris, pèsent jusqu'à près du tiers des emplois des diplômés du BEPA.

Enfin, citons les « employés de la fonction publique », qui pèsent entre 4 % (pour les diplômés du BTSA) et 9 % (pour ceux du baccalauréat professionnel) et qui correspondent notamment aux emplois de militaires (dont gendarmes et pompiers) et de policiers. Compte tenu des faibles effectifs de diplômés de ces formations et de nos choix méthodologiques, il nous est difficile d'aller plus loin dans notre analyse. Idéalement, il aurait été souhaitable d'affiner ces tendances en spécifiant la population des diplômés par la voie scolaire et celle de l'apprentissage, voire même de mesurer un éventuel effet du genre sur l'insertion professionnelle dans un secteur aussi masculin.

Quoiqu'il en soit et d'une façon générale nous pouvons retenir que les diplômés des formations forestières ne semblent pas connaître de difficultés notables d'insertion professionnelle. Toutefois il convient de souligner qu'une proportion non négligeable de diplômés exerce un emploi dans des domaines qui ne sont pas ou peu liés au « cœur de métier ».

En ultime remarque, on notera la diversification des emplois à mesure de l'augmentation du niveau de formation : 80 % des emplois des diplômés

des CAPA et des BEPA, 62,5 % de ceux des bacheliers professionnels et seuls 44 % de ceux des titulaires du BTSA correspondent à ceux que l'on a répertoriés. Cela semble indiquer que plus la formation reçue par un de ces jeunes diplômés est élevée, plus les champs professionnels dans lesquels celui-ci pourra s'insérer sont larges. ■

Jean-Michel DROUET, Eduter, AgroSup Dijon  
jean-michel.drouet@educagri.fr

(1) Institut de recherche, de recherche-développement et d'appui au système éducatif, Eduter fait partie d'AgroSup Dijon, établissement public de formation d'ingénieur dans les domaines de l'agronomie et de l'alimentaire.

(2) Les enquêtes d'insertion professionnelle les plus souvent citées sont les enquêtes « Générations » menées par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq), et les enquêtes « Insertion dans la vie active » (IVA) réalisées par l'éducation nationale. Les enquêtes dont il est ici question sont propres au ministère chargé de l'Agriculture (Cf. encadré « Méthodologie »).

(3) La moitié de la population perçoit une rémunération inférieure à la valeur du salaire médian, l'autre moitié une rémunération supérieure.

### Résumé

Les enquêtes menées auprès des anciens élèves et apprentis des formations forestières de l'enseignement technique agricole indiquent que, de manière globale, les conditions de leur insertion professionnelle sont comparables selon le niveau de formation, près de 4 ans après l'obtention de leur diplôme.

Néanmoins, les emplois occupés par les titulaires de CAPA, BEPA, baccalauréat professionnel et BTSA ne sont pas strictement identiques et leurs marchés professionnels s'avèrent variés.

**Mots-clés :** insertion professionnelle, formation forestière, enseignement agricole, emplois, marché professionnel.

### Méthodologie

Depuis 1994, le ministère chargé de l'Agriculture conduit des enquêtes à destination des élèves et apprentis inscrits en année terminale du diplôme qu'ils préparent. Les données recueillies servent à l'élaboration d'indicateurs socioprofessionnels, les objectifs de ces enquêtes étant les suivants :

- quantifier le nombre de jeunes qui poursuivent des études diplômantes ou des formations spécifiques après avoir obtenu un diplôme de l'enseignement agricole ;
- analyser le processus d'insertion professionnelle aux différents niveaux de qualification ;
- caractériser précisément les emplois occupés par les jeunes diplômés de l'enseignement agricole, et cela en fonction des spécialités de formation.

Chaque niveau est interrogé une année sur deux, 45 mois après le passage de leur examen.

Les données présentées dans cet article proviennent de quatre de ces enquêtes réalisées respectivement en 2006 et 2008 auprès des élèves et apprentis inscrits en brevet d'enseignement professionnel agricole (BEPA) et brevet de technicien supérieur agricole (B TSA) et en 2007 et 2009 auprès des inscrits en certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) et baccalauréat professionnel (Brevet de technicien agricole / BTA jusqu'en 2005) de la filière forestière de l'enseignement agricole. Nous avons choisi de limiter notre analyse aux deux dernières enquêtes réalisées, pour ne pas mobiliser d'informations trop anciennes.

La faiblesse des effectifs interdit tout redressement statistique des réponses.

Ne sont retenus pour la description des emplois que les individus titulaires des diplômes concernés : CAPA « travaux forestiers », BEPA « travaux forestiers », baccalauréat professionnel « gestion et conduite des chantiers forestiers », BTSA « gestion forestière ».

Pour plus d'informations sur ces enquêtes, se reporter aux synthèses des résultats des enquêtes publiées dans le StatEA, bulletin statistique de la Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère chargé de l'Agriculture, téléchargeables sur le site [www.Chlorofil.fr](http://www.Chlorofil.fr) à la rubrique « Rapports et statistiques » puis « Actualité de l'enseignement agricole ».

### Remerciements

Remerciements pour ses contributions à Dominique Baudry, Délégué Régional à l'Ingénierie de Formation, SRFD Aquitaine.



- + Des formations en sciences et technologies du bois : doctorat, ingénieur, licence pro, BTS.
- + Une école à dimension internationale.
- + Une recherche centrée sur les matériaux composites et la construction.



NANTES, FRANCE | +33 (0)2 40 18 12 12 | [www.ecoledubois.fr](http://www.ecoledubois.fr)

# Les FOGEFOR, de la formation des cadres à celles des auto-entrepreneurs

Isabelle Flouret, Cellule nationale des FOGEFOR

*Les FOGEFOR, formations des propriétaires forestiers à la gestion de leur forêt, ont été créés en 1983. La profession cherchait alors à impliquer les propriétaires dans les choix de gestion que les acteurs économiques pouvaient leur proposer, mais aussi à former ses futurs cadres. Désormais, le contexte socio-économique a changé, les motivations du public aussi.*

**L**e système FOGEFOR, tel qu'il a été constitué dès le départ, combine un cahier des charges national de stages et, pour les organiser, des associations loi 1901 locales regroupant les organismes forestiers et les stagiaires. L'objectif initial était de « permettre aux propriétaires forestiers d'acquérir un ensemble de notions de base simples, pour qu'ils puissent y voir clair dans tous les aspects de la gestion de leur bois, et orienter celle-ci dans le sens qu'ils souhaitent ».

Le « cycle de base » était le modèle de stage mis au point dans ce but. On peut dire aujourd'hui que son principe n'a pas changé, à peu de choses près. Son programme aborde toujours l'ensemble des notions techniques, économiques, juridiques, fiscales et sociales nécessaires à la gestion de la forêt.

Cependant, ce cycle de base est désormais plus court, étant passé d'une moyenne de 12 journées dans les années 80, à environ 10 journées vers la fin des années 2000 (9 jours seulement en 2010). La raison principale est la diminution du temps disponible, aussi bien pour le public que pour les formateurs. Les mêmes thèmes sont traités mais plus vite. Quelques exceptions cependant, des aspects tels que



*L'effectif des stages a globalement diminué, mais en contrepartie il est plus facile pour chacun de s'exercer.*

les aides publiques au reboisement, les assurances, la révision cadastrale, les groupements forestiers, ou la popuculture (en lien avec les aides au boisement de terres agricoles) ont perdu de leur actualité. D'autres préoccupations les ont remplacés, principalement environnementales (certification, zones protégées, gestion de la biodiversité, Natura 2000), ou encore l'équilibre sylvocynégétique qu'on voit poindre selon la situation régionale.

Le nombre de stagiaires présents en moyenne à chaque stage a lui aussi di-

minué ; d'une quarantaine de stagiaires au tout début, cet effectif est passé à 27 en moyenne dans les années 90, puis à 23 au cours des années 2000. Les premières formations ont attiré avant tout les propriétaires les plus motivés, qui sont d'ailleurs souvent encore les responsables professionnels que nous connaissons. Il est désormais plus difficile de convaincre un public très occupé et submergé d'informations diverses voire contradictoires.

Le cycle de base était une première étape. Il était affiché comme un « pre-



*Un marquage fictif à l'aide rubans de couleur est un exercice très formateur.*

mier bagage de gestion forestière, n'ayant pas l'ambition de faire des stagiaires des spécialistes ». Mais ceux-ci ont eu envie d'en savoir plus, et de retrouver le groupe de passionnés côtoyé au long de ces 12 journées de formation. En 1989, les « cycles de perfectionnement » ont été mis en place, pour approfondir plusieurs domaines découverts précédemment. Ils ont été suivis par les « groupes de référence » promus officiellement auprès des associations FOGEFOR en 1991. Le principe pédagogique des « groupes de référence » est différent, il s'agit d'une « formation-action par laquelle le propriétaire, au travers de son investissement personnel, la réalisation de travaux, acquiert des compétences nouvelles ». Ces groupes ont pour but de participer au développement forestier, en diffusant leurs résultats et recommandations tirés de l'étude qu'ils ont menée sur un sujet précis.

L'engouement pour les groupes de référence, 20 la première année, 10 ensuite, s'est malheureusement essouffé rapidement. À partir de 1998, seulement 1 ou 2 groupes ont été organisés par an. Les sujets choisis dans ces

années 90 portent surtout sur des techniques (élagage, reboisement), le douglas et sa sylviculture sont à l'honneur, mais certaines préoccupations encore très actuelles sont déjà là (gestion informatisée, paysage et environnement, futaie irrégulière) et d'autres le seront toujours (desserte, dégâts de gibier).

Les cycles de perfectionnement eux, se sont bien maintenus dans les années 90 : une dizaine par an environ. Dans les années 2000, ils sont plutôt de l'ordre de 5 par an, car globalement un cycle de base sur deux débouche sur un perfectionnement. Or, sur les dix premières années d'existence des cycles de base, de 1986 à 1995, on comptait en moyenne 20 cycles de base par an. À partir de 1995, on est passé à une moyenne de 15 par an. La tempête de 1999 et la suppression du FFN en 2000 leur ont porté un coup supplémentaire.

À partir de 2003, des stages plus courts sont proposés, aussi bien pour s'initier à la gestion forestière que pour se spécialiser sur un thème précis. Ces stages de 2 à 4 jours sont plus adap-

tés aux agendas bien remplis des propriétaires et limitent aussi leurs déplacements.

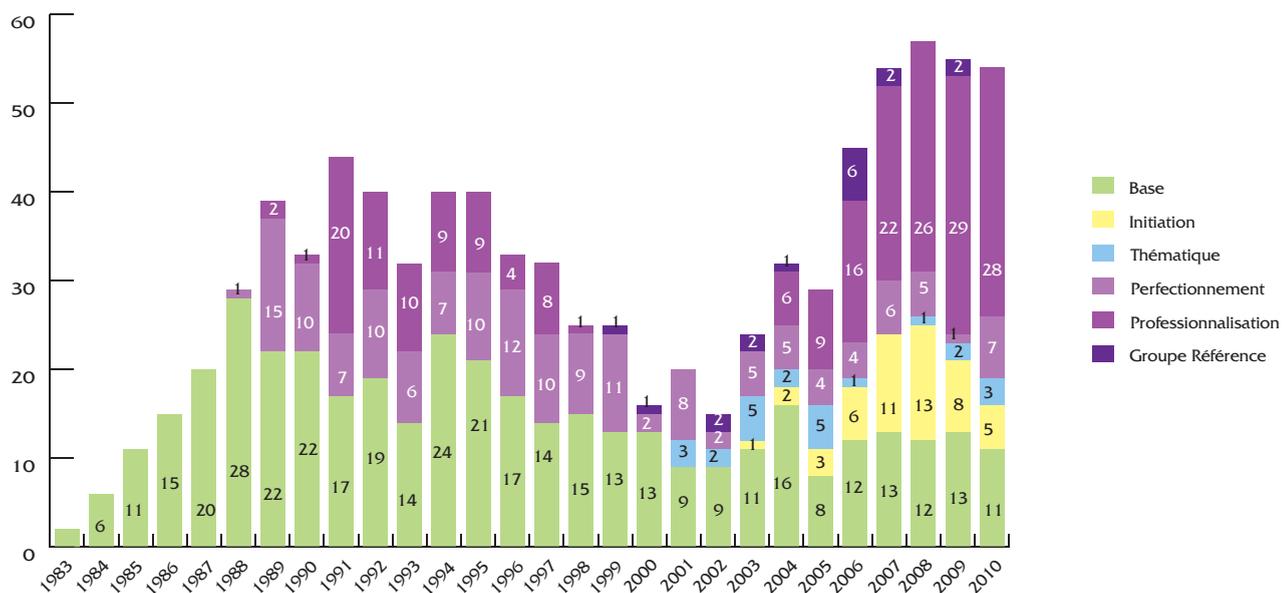
Ils regroupent en moyenne 16 personnes sur la durée du stage, ce qui facilite les exercices pratiques en petits groupes de deux ou trois.

C'est là l'autre changement des FOGEFOR : tenter de rendre autonomes les stagiaires le plus rapidement possible. De nouveaux outils d'aide à la décision sont développés pour les forestiers : catalogues de stations, typologies de peuplements ou autres fiches-diagnostic, nouveaux Schémas régionaux de gestion forestière et Codes de bonnes pratiques sylvicoles... Pour qu'ils puissent les utiliser seuls, les formations doivent leur permettre de s'entraîner suffisamment et leur apporter les corrections ou consignes adaptées.

Ces cinq dernières années, les FOGEFOR sont parvenus à stabiliser le nombre de stages dédiés à des débutants aux environs de 22 par an, avec soit des cycles de base, soit des stages courts d'initiation à la gestion forestière en général ou particulière à un domaine (exemples : les résineux, les feuillus sociaux, les forêts des agriculteurs...). Si les durées sont dorénavant plus courtes et les effectifs moindres, **l'efficacité des stages est manifestement meilleure qu'autrefois**. Par ailleurs, l'essentiel est toujours de faire faire aux propriétaires ce premier pas décisif dans la gestion et le monde forestier.

Une fois cette première marche franchie, tout devient plus simple pour le propriétaire. Il voit sa forêt sous un autre jour, il possède une vision globale de sa tâche de forestier, sait vers qui s'orienter et pourquoi faire. Mieux, il a des projets ou des envies, et souhaite se former plus précisément. Les « cycles de professionnalisation », sta-

Figure 1 : nombre de stages réalisés par an et par type



Les six types de stages FOGEFOR

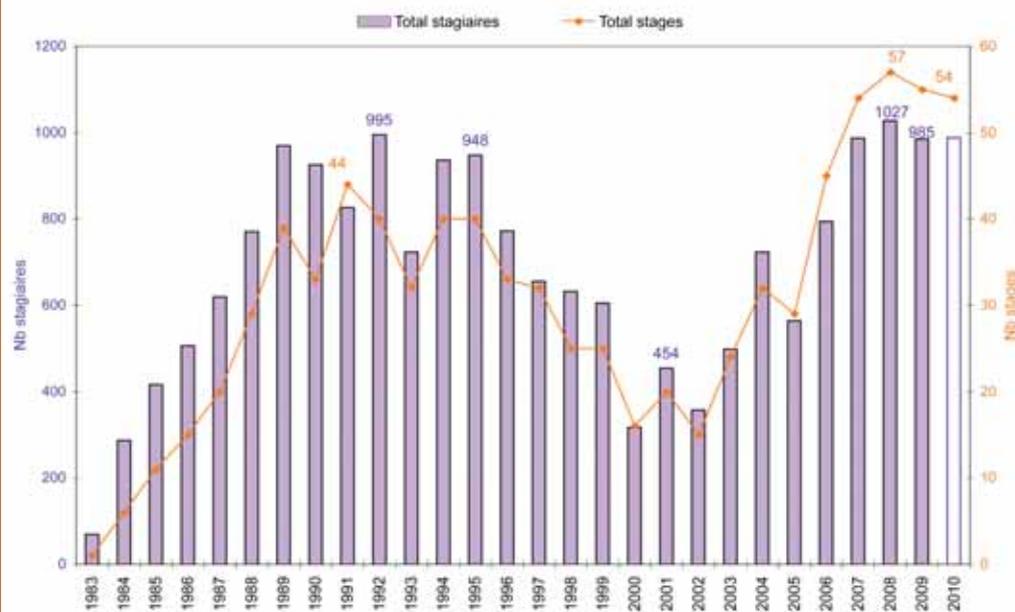
Stages pour « débutants »

- Cycle de base : 8 à 12 jours,
- Cycle d'initiation : 2 à 4 jours (découvrir la gestion forestière),
- Cycle thématique : 5 à 8 jours (gestion forestière à travers un thème).

Stages « spécialisés » ou pour « sylviculteurs » déjà initiés

- Cycle perfectionnement : 3 à 6 jours (quelques sujets choisis suite à un cycle initiation ou base),
- Cycle de professionnalisation : 2 à 4 jours sur 1 thème pratique,
- Groupe de référence : groupe de travail sur 12 à 18 mois.

Figure 2 : quantité de stages et de stagiaires par an



*La quantité annuelle de stagiaires est le nombre cumulé par an, de présents en moyenne sur la durée de chaque stage. L'effectif des stagiaires pour les stages commencés en 2010 n'est pas encore connu, tous les stages n'étant pas terminés.*

ges courts dédiés à l'acquisition d'une pratique en particulier, ont répondu à ce besoin. Ces cinq dernières années, les stages spécialisés atteignent une moyenne de 31 par an, principalement

grâce à ces cycles de professionnalisation, et dans une moindre mesure aux quelques cycles de perfectionnement et groupes de référence.

Les formations réalisées, c'est-à-dire celles qui ont pu rassembler au moins 10 stagiaires présents, portent avant tout sur deux grands domaines : les techniques sylvicoles (renouvellement,

### Les associations FOGEFOR, modelées par les évolutions de leurs financements et de leurs acteurs

La création des FOGEFOR a été permise par l'obtention d'un financement public venant de l'ANDA. L'Association nationale pour le développement agricole gérait alors le Fonds national de développement agricole auquel contribuait le Fonds forestier national. Le souhait commun de la FNSPFS (Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs) et de l'ANDA était que l'ensemble des acteurs du développement forestier soient impliqués dans ce dispositif de formation. Dès le départ, les associations FOGEFOR ont donc rassemblé les syndicats de forestiers privés, les CRPF, les chambres d'agriculture, les structures de développement (CETEF et autres adhérents de l'IDF) et les coopératives forestières. Cette mixité est une particularité capitale des FOGEFOR. Elle améliore le cercle des contacts professionnels des stagiaires et facilite leurs futures démarches. Elle renforce la cohésion des organisations forestières amenées à travailler ensemble sur ce domaine stratégique qu'est la formation.

Après 27 ans d'exercice, il s'avère que, pour la majorité des associations FOGEFOR, c'est le personnel des CRPF qui assure l'organisation pratique des stages. Les personnels des autres structures interviennent encore, mais en tant que formateurs. Seulement cinq FOGEFOR s'en remettent à d'autres organisations professionnelles (syndicats, groupements de gestion, ou chambres d'agriculture) pour la gestion de leurs stages.

Le FFN ayant été supprimé, l'aide financière nationale à l'organisation des stages vient désormais du CNPF, principalement à partir du budget qui lui est attribué par le ministère de l'Agriculture. Dans les cas où le FOGEFOR dépend du CRPF, c'est celui-ci qui supporte la plus grosse dépense. Par conséquent, dans ces cas-là, l'aide nationale est dorénavant versée directement au CRPF, devenu délégation régionale du CNPF. Ces FOGEFOR dépendants des CRPF pour l'organisation des stages, vont donc renforcer leur mission d'orientation de la formation, notamment en y impliquant plus les stagiaires.

Notez que d'autres aides peuvent être obtenues, par des demandes directes des FOGEFOR ou des CRPF. Il s'agit surtout d'aides européennes FEADER, potentiellement conséquentes mais lourdes en démarches administratives. Les aides des conseils régionaux sont exceptionnelles.

gestion des peuplements, en futaie irrégulière ou autre) et le bois (commercialisation, bûcheronnage). Mais d'autres sujets attirent du monde : réalisation du plan simple de gestion, gestion de la biodiversité forestière, apprentissage des nouvelles technologies pour la cartographie, maîtrise de la fiscalité forestière. Les stagiaires actuels demandent toujours plus de pratique, ils cherchent à maîtriser des techniques et des outils afin de savoir faire eux-mêmes leurs marquages, leur PSG, leur cartographie informatique, leur bois de chauffage... Que ce soit pour des raisons économiques ou par passion, leurs choix en matière de formation expriment clairement un besoin d'exercer de manière concrète les différentes tâches du gestionnaire.

Il est donc permis d'espérer que le contexte socio-économique actuel attire l'attention d'autres propriétaires forestiers sur ce patrimoine familial un peu délaissé, qui pourrait lui-aussi leur apporter des profits matériels et des accomplissements personnels, pour peu qu'ils veuillent bien suivre un stage FOGEFOR! ■

Isabelle Flouret

Cellule nationale des FOGEFOR - Forestiers privés de France - 6, rue de la Trémoille  
75008 Paris - Tél. : 01 47 20 36 32.

#### Résumé

Les associations FOGEFOR ont été créées en 1983 pour former les propriétaires forestiers à la gestion de leur forêt. Elles proposent différents types de stages, qui ont été mis au point au fur et à mesure, selon les besoins exprimés par les stagiaires ou les difficultés de recrutement rencontrés. Actuellement, inciter les néophytes à se former est laborieux, mais ceux qui ont suivi un premier stage généraliste demandent souvent des formations complémentaires pour devenir plus autonomes.

**Mots-clés :** Fogefor, formation forestière, gestionnaire.



Chaque groupe de 3 stagiaires fait son propre marquage avec une couleur. Au final, une discussion commune permet d'analyser les choix et de compléter la formation.

# Emplois et formations sur la toile



Florent Gallois, CNPF-IDF

**P**our trouver une formation, un établissement d'enseignement, le plus facile aujourd'hui incontestablement est Internet. Les listes d'établissements proposant telle ou telle formation variant dans le temps, il nous a semblé plus judicieux de présenter les principaux sites Internet sur lesquels il est possible de trouver son bonheur.

Sur certains sites, on peut trouver des fiches métier (on retrouve parfois les mêmes d'un site à l'autre), avec des descriptions variées, et pas souvent mises à jour. On peut également visualiser des vidéos présentant des témoignages de professionnels et d'étudiants. Il y a une grande diversité de fonctions pour une même catégorie d'emploi, aussi, il ne faut pas se focaliser sur un seul document pour se faire une bonne idée d'un métier. Il est nécessaire de compléter ses recherches en prenant contact avec les établissements d'enseignement ou les professionnels.

Internet n'est pas le seul moyen de trouver une formation.

Si l'on n'a pas accès à Internet, il est possible de prendre contact avec les Services régionaux de la formation et du développement (SRFD), présents dans toutes les Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), et les Centres d'Information et d'Orientation (plusieurs sont présents dans chaque département).

Une intéressante étude a été réalisée en 2005 pour l'Observatoire des missions et des métiers : *Les métiers de la forêt et des milieux naturels : du métier historique de forestier vers des missions environnementales*. Cette étude centrée sur les agents de l'État

## [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français.

Sur ce site, plutôt destiné aux enseignants, il est possible de télécharger les référentiels de diplôme. Ceux-ci présentent tout le contenu des formations, les plus récents étant très détaillés. Ils décrivent les activités professionnelles liées au diplôme, le contenu de la formation, et les diplômes préparés. Ces référentiels permettent d'avoir une vision relativement exhaustive des possibilités de métiers offertes.

## [www.portea.fr](http://www.portea.fr)

Portail web de l'enseignement agricole français.

- Plusieurs fiches par métiers présentent les activités, les conditions d'exercice, les compétences et qualités, les perspectives d'évolutions,
- Une recherche de formations par région, voie et niveau de formation, finalité (diplômante ou certifiante), ou par recherche d'un établissement par niveau et type d'enseignement, type d'établissement et région,
- Information sur la vie scolaire et étudiante (conditions d'inscription, internat, bourses, handicaps, stages...),
- Présentation du système de l'enseignement agricole,
- Témoignages vidéo.

Ce site est plus complet qu'educagri, et regroupe les enseignements publics et privés.

## [www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)

Le site d'information et de promotion des établissements publics d'enseignement agricole.

- Recherche de formations par région, voie ou niveau de formation,
- Recherche d'un établissement par région,
- Information sur la vie scolaire et étudiante (régimes scolaires, stages, orientation,...),
- Présentation de l'organisation et des missions de l'enseignement agricole public,
- Liens vers les réseaux et partenaires.

## [www.mfr.asso.fr](http://www.mfr.asso.fr)

Le site des maisons familiales et rurales.

Ces établissements privés proposent des formations par alternance dès la classe de 4<sup>e</sup> et jusqu'au BTS, ainsi que des BP et BPA. Trois moteurs de recherche permettent de trouver une formation (par métier, formation ou localisation).

## <http://www.onisep.fr>

L'information nationale et régionale sur les formations et les métiers.

Ce site permet de trouver une formation, un établissement, une structure handicap, un lieu d'information, et d'accéder à des fiches métiers, assez bien conçues. Il dispose d'un large espace consacré à l'orientation dès le collège.

## [www.eduter-cnpr.fr](http://www.eduter-cnpr.fr)

Service public de formation à distance pour la qualification professionnelle, la promotion sociale et le développement rural.

Pour suivre des formations à distance, des informations pour chaque diplôme : contenu, durée, sessions de regroupement, examens...

**[www.metiers-foret-bois.org](http://www.metiers-foret-bois.org)**

Le site d'information des professionnels de la forêt et du bois, sur les métiers et les formations.

Moteur de recherche des formations intuitif et rapide par clic sur des images, par région, niveau de diplôme, type de formation et secteur : forêt, matériau, construction, mobilier et art du bois. Seul site où il est possible de sélectionner plusieurs choix par critère. On accède aux fiches des diplômes, et aux établissements.

Du côté des métiers, c'est le site le plus complet. Pour le secteur de la forêt, dix métiers sont présentés, avec le descriptif de l'activité, les compétences requises, les emplois et évolution. Des vidéos ou témoignages complètent les présentations.

**[www.apecita.com](http://www.apecita.com)**

Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

L'emploi dans l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement.

- Bourse d'emploi et de stages (peu dans le domaine forestier en général),
- Recherche de formations par niveaux d'entrée et de sortie, région, statut, et spécialité,
- Recherche d'établissements par région, spécialiste et niveau de formation,
- Propose des services payants et conseils aux entreprises et chercheurs d'emplois, ainsi que des publications,
- Informations sur les différents dispositifs de formation.

**[www.maison-foret-bois.fr](http://www.maison-foret-bois.fr)**

Centre de ressources de la maison de la forêt et du bois de Marmilhat (63).

Ce site propose plusieurs rubriques : présentation des activités du centre, actualités, publications, vente d'ouvrages, liens, ainsi qu'un espace emploi-formation, comprenant une bourse de CV, une bourse d'emploi, et des fiches métier.

**<http://www.vae.chlorofil.fr>**

Site du ministère de l'Agriculture très complet, sur la validation des acquis de l'expérience.

Il existe beaucoup de sites Internet sur le sujet : les ministères (gouvernement, éducation, travail...), les fonds de formation (OPCA, VIVEA,...), les régions, les secteurs professionnels. Parmi eux, on peut citer [www.vaeguidepratique.fr](http://www.vaeguidepratique.fr). On y trouve de nombreux conseils pratiques (comme son nom l'indique), pour effectuer toutes les démarches et le travail de constitution du dossier.

(tous services et établissements publics) comporte trois parties : état des lieux, réflexion prospective et recommandations. Dans la première partie, sont décrites les missions des différents établissements, et pour un certain nombre de métiers des compétences, atouts et contraintes. Cette étude peut être téléchargée sur le site de l'OMM à l'adresse suivante : [http://www.omm.agriculture.gouv.fr/documents/et\\_emploi/rapport\\_etude\\_foret](http://www.omm.agriculture.gouv.fr/documents/et_emploi/rapport_etude_foret). ■



**« FORMER A UN METIER POUR UN EMPLOI »**

CFPPA de Chateaufarine—CFAA du Doubs  
10 rue François Villon- 25000 BESANCON — 03 81 41 96 40  
[cfa.doubs@educagri.fr](mailto:cfa.doubs@educagri.fr) / [www.chateaufarine-formation.net](http://www.chateaufarine-formation.net)

# Pourquoi la formation continue ?

Florent Gallois, CNPF-IDF

*La formation continue est la branche de la formation qui concerne les adultes, et a contrario la formation initiale, les jeunes. Elle peut revêtir plusieurs formes, de quelques heures à plusieurs années, se pratiquer en autoformation, à distance ou en présentiel, en alternance ou en continu, être sanctionnée par un diplôme ou une attestation.*

**A**u travers des différents témoignages, transparaît l'impossibilité pour la formation initiale de répondre aux besoins des professionnels. Il n'existe pas un, mais bien de nombreux métiers de forestier. Les activités se sont considérablement diversifiées et spécialisées.

L'enseignement doit donc faire des choix sur les matières et les volumes horaires. Par la suite, les lacunes ou perfectionnement doivent être comblés par le biais de la formation professionnelle continue (FPC).

La FPC n'est pas l'unique moyen d'apprendre. L'adage "c'est en forgeant que l'on devient forgeron" est bien démonstratif. En pratiquant son métier, on apprend toute sa vie. La lecture de livres, revues ou autres documents, est également un moyen d'apprendre, de même que les échanges de pratique avec ses confrères. L'intérêt de la FPC réside dans le fait qu'elle permet d'accélérer un apprentissage.

Pratiquée par un spécialiste, un expert (soit un formateur, soit un professionnel), c'est un concentré d'histoire, de pratiques éprouvées, de témoignages, dans laquelle le stagiaire est de plus en plus actif et participatif. Outre le fait de gagner du temps, elle transmet au stagiaire des compétences qu'il n'aurait pu acquérir autrement.

Contrairement à formation initiale qui est vécue comme une contrainte par les jeunes, la FPC est revendiquée par

les salariés, et même devenue un droit social.

La FPC est également un état d'esprit : se former implique de modifier ses pratiques, sa façon de voir, et donc de se remettre en question, ce que tout à chacun n'accepte pas. Le nombre de travailleurs composant notre filière étant peu nombreux, les structures proposant des stages de FPC sont rares, et il faut parfois traverser le pays pour suivre une formation de quelques jours.

Cela permet à l'individu de sortir de son contexte de travail, de rencontrer d'autres personnes venant d'autres horizons. Dans des situations de stress ou de surmenage, cela permet de souffler, prendre du recul, et de reprendre son activité de façon plus réfléchie.

L'effet est valorisant à double titre : effet d'épanouissement et de satisfaction. Le fait d'avoir obtenu un stage est très souvent vécu comme une récompense ; le salarié se sent valorisé, bonifié en sortant d'une formation.

Pour l'employeur, c'est un investissement – frais de formation et absence du salarié – qui permettra des gains d'efficacité et de qualité, donc de productivité. Ces bénéfices ont également des effets induits sur les personnes en relation avec le salarié formé.

Elle contribue, mais dans une moindre mesure, à l'amélioration des salaires et des perspectives d'emploi.

Avec les avancées technologiques, dans un certain nombre de métier, la FPC contribue à la prévention des risques professionnels. ■

## Actions de formation listées par le code du Travail relatives à la formation professionnelle

- 1 - Les actions de préparation et de préparation à la vie professionnelle ;
- 2 - Les actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés ;
- 3 - Les actions de promotion professionnelle ;
- 4 - Les actions de prévention ;
- 5 - Les actions de conversion ;
- 6 - Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ;
- 7 - Les actions de formation continue relative à la radioprotection des personnes prévenues à l'article L. 1333-11 du code de la santé publique ;
- 8 - Les actions de formation relatives à l'économie et à la gestion de l'entreprise ;
- 9 - Les actions de formation relatives à l'intéressement, à la participation et aux dispositifs d'épargne salariale et d'actionnariat salarié ;
- 10 - Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ;
- 11 - Les actions permettant aux travailleurs de faire valider les acquis de leur expérience ;
- 12 - Les actions d'accompagnement, d'information et de conseil dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises agricoles, artisanales, commerciales ou libérales, exerçant ou non une activité ;
- 13 - Les actions de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française.

### Petite histoire de la formation professionnelle

*La formation professionnelle continue joue un rôle majeur dans le système éducatif et dans la vie économique d'un pays. Elle repose sur un dispositif législatif dont les bases ont été posées en 1971, et ce dans le but de répondre à de grands objectifs d'efficacité économique, de lutte contre l'exclusion sociale, de promotion sociale et de développement, mais également d'insertion professionnelle, du perfectionnement des salariés, de la formation des demandeurs d'emploi et du développement de la compétitivité des entreprises.*

Les origines de la formation professionnelle remontent à 1792 dans le rapport de Condorcet et dans lequel il envisageait que la formation se poursuive pendant toute la durée de la vie : « l'homme est éduicable à tout âge ». Précédemment, la formation professionnelle était dévolue aux professionnels, alors regroupées en corporations, dont le compagnonnage, la transmission de père en fils...

**1747** : création de l'École Royale des Ponts et Chaussées.

**1783** : création de l'École nationale supérieure des mines de Paris.

**1794** : l'abbé Grégoire fonde le Conservatoire des Arts et Métiers, qui devient en 1819 un établissement d'enseignement public. Création également de l'École Polytechnique.

**1830** : les premiers cours du soir pour les ouvriers sont organisés. Ils se généralisent 3 ans plus tard, suite à une circulaire ministérielle.

Au 20<sup>e</sup> siècle, la formation professionnelle, devenant fondamentale face au manque d'ouvriers qualifiés, s'accroît.

**1919** : la loi Astier impose des cours du soir gratuits pour les ouvriers de moins de 18 ans.

**1925** : la taxe sur l'apprentissage apparaît, alors de 0,20 % de la masse salariale.

**1946** : la formation professionnelle figure dans le préambule de la Constitution de la nouvelle République.

**1949** : les différentes structures de formation pour adulte se regroupent (pour devenir l'AFPA en 1966), pour accélérer la reconstruction du pays après la seconde guerre mondiale.

**1959** : première loi (Debré) sur la promotion sociale.

**1963** : création du Fonds National pour l'Emploi (FNE).

**1967** : création de centres de formation continue par filière professionnelle (personnels hospitalier, ouvrier et administratif).

**Mai 1968** : une négociation sur la formation professionnelle est prévue dans les accords de Grenelle, qui aboutit en 1970 à l'Accord National Interprofessionnel (ANI).

**1971** : loi sur la formation professionnelle dans le cadre de l'éducation permanente, sur les bases de l'ANI.

Création du congé CIF.

Création de la VAE.

Obligation des entreprises de plus de 10 salariés à participer au financement de la formation continue.

Mise en place des assurances formation.

**1975** : la loi sur le contrôle du financement des formations instaure la déclaration préalable d'existence pour les organismes de formation.

**1990** : loi sur le contrôle et la qualité de la formation, pour mettre fin à certaines dérives, notamment sectaires.

**1991** : élargissement de l'obligation de formation aux entreprises de moins de 10 salariés.

**1992** : loi relative à l'apprentissage.

**1993** : création du Fonds Interprofessionnel de Formation des Professions Libérales.

**2003** : l'Accord National Interprofessionnel relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle définit ou précise un certain nombre de dispositions, dont le droit individuel à la formation (DIF) :

- le plan de formation,
- l'entretien de formation,
- le bilan de compétences,
- le passeport formation,
- la validation des acquis de l'expérience,
- le droit individuel à la formation,
- le congé individuel de formation,
- les périodes de professionnalisation,
- la formation pour la préparation aux examens et concours.

**2004 et 2009** : les lois précisant ces dispositions.

Ces différentes dispositions seront alors négociées dans chaque branche professionnelle, puis décidées pour les fonctionnaires et pour les agents non titulaires de l'État fin 2007.

## Un Plan de Développement de Massif, comment ça marche ?

Jean-Paul Gayot, CRPF Limousin

*En Creuse, a débuté depuis plus d'un an, un Plan de développement de massif (PDM) : à partir d'une concertation entre les acteurs forestiers locaux et les élus, quelles actions de développement ont été mises en œuvre ? Les effets sont-ils déjà mesurables ?*

**L**e 27 juillet 2010, la Loi de Modernisation Agricole a inséré le Plan de développement de massif dans le code forestier. Son article L.12 précise maintenant les principes de ce nouvel outil spécifique de la **forêt**, notamment de sa partie **privée**, dont la mise en œuvre, en plus des forestiers, implique les régions et les **territoires**.

“Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une stratégie locale de développement forestier peut être établie à l'initiative d'une ou plusieurs collectivités [...]. Cette stratégie se fonde sur un état des lieux économique, environnemental et social et consiste en un programme pluriannuel d'actions visant à développer la gestion durable des forêts situées sur le territoire considéré et notamment :

- mobiliser du bois [...],
- garantir parallèlement les demandes environnementales ou sociales,
- favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers,
- renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers [...].”

Avec le recul d'une année d'activité, il était intéressant de recueillir l'expérience d'un secteur où ce type d'animation est mis en pratique. Direction le Massif central, en Creuse, au cœur du Limousin, plus précisément sur le territoire de la communauté de communes de Bourgneuf – Royère-de-Vassivière, particulièrement boisé.

Concrètement, cette communauté de communes a formalisé, en mai 2009, le conventionnement d'un Plan de développement de massif (PDM) auprès du CRPF soit une animation forestière de 3 ans pour l'ensemble de son territoire. Le budget correspondant a été réuni en associant la Région (40 %), l'Europe - via le Feader (40 %) et la communauté de communes - via le pays Sud Creusois (20 %).

### Contexte local mis en évidence lors de l'état des lieux

Ce territoire de 52 000 ha compte 30 000 ha de forêt, soit un taux de boisement de 58 % (le double de la moyenne nationale et aussi le double de la moyenne du département de la Creuse).

Cette forêt repose sur deux entités bien distinctes :

→ 16 000 ha de peuplements feuillus, dont la très grande majorité des récoltes concerne des petits bois issus de taillis et d'accrus.

→ 14 000 ha de résineux, issus d'un effort de reboisement continu des propriétaires privés du secteur depuis bientôt 50 ans, pour lesquels une perspective de bois d'œuvre est certes identifiée mais dont la réalité et l'échéance ne sont pas encore perçues. En terme d'emplois, l'impact économique de la filière forêt-bois est particulièrement significatif localement : près de 400 emplois directs du territoire de la communauté de communes en dépendent (et autant en périphérie). Le secteur de Bourgneuf concentre plus d'une centaine d'entreprises de première et seconde transformation du bois et bénéficie parallèlement d'une forte expérience en

Graphique 1 : extrait de la carte « Michelin » et superficie boisée des cantons des 3 départements limousins (et secteur PDM)





*Bourgneuf.*

matière de bois-énergie (au travers d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie très performante de 3,2 mégawatts – depuis 1985 et entièrement réaménagé en 2006).

D'autres activités (randonnée, chasse, pêche, vtt, loisirs motorisés...) concernent aussi cette forêt. En effet, 25 associations locales comportent dans leurs statuts au moins un objet impliquant une activité de loisir de pleine nature ; elles contribuent ainsi à une activité associative et culturelle très dynamique à destination principalement des 8 500 habitants de ce territoire.

## Méthode pour aboutir à une stratégie locale de développement et son programme d'actions

### Particularité d'un PDM :

« Toute son action de développement forestier (puis d'animation) est adossée à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), dans notre cas, une communauté de communes pour les 20 communes de son territoire, *via* une contractualisation du Pays ».

En pratique, cela signifie qu'élus, forestiers et acteurs locaux recherchent ensemble la meilleure conjonction possible, au niveau local, de :

- la connaissance du territoire,
- la volonté de le développer,
- l'expérience de la forêt,
- la connaissance économique.

Les élus apportent leur connaissance

du territoire et leur motivation à le développer. Les « forestiers » communiquent leur expérience de la forêt et les acteurs de la filière bois ajoutent leur expertise de l'aval et du domaine de la vie économique des entreprises. C'est bien dans cet esprit qu'ont été élaborées les propositions d'actions (voir le programme d'actions) motivées par différents éléments du constat forestier. Le plus déterminant, dans le cadre de notre réflexion, ayant probablement été le suivant :

Ce territoire, bien que très forestier et concentrant plus de 10 % de l'activité de la filière forêt-bois régionale, ne repose en fait que sur la mise en valeur de 40 % de la superficie forestière totale de ce secteur !

Ensuite, si l'objectif de dynamiser 80 % (au lieu de 40 %) de la superficie forestière sous tend, en théorie, la potentialité de pouvoir doubler la récolte locale en bois, il convient de rester conscient que ce n'est ni une idée nouvelle, ni une finalité pour le PDM de rester au niveau des constats. Sa plus-value d'animation consiste en effet à identifier les points de blocage qui pénalisent une part si importante de la forêt locale. Dans notre cas limousin (90 % de forêt privée et des réalités de morcellement), cela signifie qu'il nous faut alors toucher, convaincre, motiver, (secouer parfois)... bref dynamiser près de 4 400 propriétaires possédant, chacun, en moyenne, 6 hectares.

À l'expérience, c'est un important travail d'analyse et d'échange puisque nous nous adressons à un éventail de partenaires plus large que d'ordinaire : ce qu'un élu sait, par exemple, de son territoire est tout aussi essentiel que l'expérience d'un professionnel concernant la forêt. Il faut que l'un et l'autre s'enrichissent de la connaissance de l'autre avant qu'il ne soit question de projet commun !

Ce préalable facilite ensuite la richesse

Cette analyse technique de la situation forestière rejoignait aussi la préoccupation des élus locaux exprimée par Jean-Claude Michaud, président de la Communauté de communes concernée :

« Si la forêt a connu sur notre territoire un développement considérable [...], il nous faut maintenant savoir dans quelle mesure elle est en capacité d'assurer, de façon pérenne, le maintien et le développement de nos activités locales et régionales de transformation des bois. Par ailleurs, au-delà de son rôle économique, la forêt participe à d'autres enjeux : les fonctions paysagère, environnementale, sociale, ludique... du territoire. Dès lors, son exploitation, doit aussi être analysée en terme de sollicitations pour les différentes voiries mais aussi d'impacts sur les milieux naturels. »



*Jean-Claude Michaud.*

« Un PDM, c'est donc à la fois beaucoup de technique, d'information, de méthode, un état d'esprit, puis beaucoup d'énergie, de communication et de synthèse... avant qu'il ne soit question de définir des objectifs et de traiter des moyens. »

de propositions plus polymorphes, plus proches du terrain et de leurs différents acteurs. Les actions se construisent alors en confiance, sont proposées et débattues, amendées... jusqu'à en valider les choix, de la même façon. Deux étapes ont été déterminantes dans l'avancée de notre Plan de développement de massif :

- l'enquête (de près de 7 mois) ayant permis de recueillir 140 opinions de responsables professionnels et élus locaux sur un ensemble de questions

comparables. Ce qui a pu apparaître comme un retard à l'allumage s'est avéré finalement précieux en diversité de propositions, motivation des acteurs, identification des personnes ressources et amorce de messages transversaux ;

→ la finalisation d'un programme (triennal) d'actions ciblé, lisible, puis largement validé et diffusé. Son contenu et les différentes étapes qui l'ont accompagné ont facilité l'implication des différents acteurs (déjà motivés) à l'atteinte de ces différents objectifs.

## Le programme d'actions

(cf. encadré ci-dessous) Il constitue le guide des 2 années d'animation restantes. Quatre axes ont été définis, chacun se déclinant ensuite en actions résultantes comportant pour chacune d'elles un contenu précis.

En vue de leur validation, toutes ces orientations ont été préalablement étudiées et affinées en comité de suivi, puis en comité de pilotage, de même qu'elles ont été présentées et débattues



La réunion multi-acteurs, en avril 2010 à Bourganeuf.

lors d'une importante réunion multi-acteurs, le 8 avril 2010 à Bourganeuf, et à laquelle participait une soixantaine de personnes sur les 140 rencontrées lors de la phase d'enquête.

Un grand nombre d'acteurs ayant été informé du détail du programme d'actions dès sa genèse, ils ont pu se l'approprier, envisager sa diffusion dans leur structure... en quelque sorte anticiper leur implication ! Sa validation officielle par la Communauté de communes (et parallèlement par le Pays) favorise aussi sa communication par : une reconnaissance publique de sa valeur (la presse locale s'en fait l'écho avec le soutien des élus locaux), les acteurs témoignent déjà de l'impatience à démarrer les actions (dont ils se sont déjà imprégnés) et sa large diffusion (sur une période très courte et selon différents canaux) va finalement toucher beaucoup de monde.

## Premiers résultats d'animation

La première année d'animation a consisté à répondre simultanément à plusieurs publics et sur des thématiques de leur choix : **animation tous azimuts !**

## Auprès des élus

Au cours du second semestre 2010, trois rendez-vous importants ont été organisés à destination des élus de ce territoire. La réglementation des boisements, les réglementations environnementales et la desserte

forestière constituaient des sujets pour lesquels les élus souhaitaient disposer d'informations précises. Au cours de l'un d'entre eux, il a aussi été communiqué une information sur la mise en place de concertations « municipalité – entreprises » préalablement à un chantier d'exploitation forestière telle que pratiquée dans le cadre de la Charte Forestière des Monts de Guéret. Il a ensuite été décidé de transposer cette initiative à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière (conformément au point 2.1 du programme d'actions intitulé « chantiers témoins »).

Ensuite, le bois énergie constituait une thématique d'actualité pour laquelle une majorité d'élus manquait d'information pour s'impliquer, plus avant, dans son développement. Deux journées, très suivies (plus de 30 personnes à chaque fois), en cours d'hiver, ont permis de visiter des sites de production de plaquettes, de bois-bûches et de granulés, de rencontrer des professionnels de la distribution et de visiter des installations utilisatrices (dont la chaufferie de Bourganeuf – en gestion déléguée à Cofely dans le cadre d'un contrat d'affermage). De la sorte, les élus se sont familiarisés avec les trois aspects de la transformation du bois énergie : plaquette forestière, bois-bûche, et granulé.



Visite de la plate forme Bois-Energie (87).

- 1) Impliquer un plus grand nombre d'élus et de propriétaires forestiers pour que la mise en valeur de la forêt locale soit plus complète (que les 40 % constatés en début de PDM).
- 2) Promouvoir et développer une exploitation forestière durable :
  - animer une concertation entre élus, propriétaires forestiers et acteurs de l'exploitation forestière dans le cadre de "chantiers témoins",
  - inciter à la création de places de dépôt préalablement aux chantiers importants.
- 3) Définir des conditions d'utilisation de la voirie avec les élus et les professionnels.
- 4) Communiquer (une image positive à la fois) sur la forêt, le bois et le territoire.

## Auprès des propriétaires forestiers

Les propriétaires forestiers avaient exprimé, lors de la phase d'enquête (6 à 8 mois plus tôt), une première demande sur le thème particulier de la vente des bois. Le 16 octobre, une soixantaine de propriétaires du secteur a pris part, de façon très active (outils en mains), à cette journée – atelier : cubage et mise en vente des bois.



*Exercice pratique sur le terrain.*

## Auprès du grand public

Le grand public n'a pas été oublié, puisqu'en collaboration avec le Syndicat des Forestiers privés du Limousin, ce territoire accueillait aussi, en octobre, l'une des 10 manifestations régionales « Promenons-nous dans les bois ». Cette visite d'une forêt privée, proposée au grand public, avait pour but, selon une pédagogie appropriée, de discuter et faire découvrir la forêt et sa mise en valeur.

De même, concernant le milieu associatif, nous avons répondu favorablement à une association locale qui a sollicité une information forestière

précisant les caractéristiques de la forêt du territoire, les propositions du PDM et les premiers résultats qui concrétiseraient leurs réussites.

Une vingtaine de personnes a pris part à cet échange où se sont mêlés : resenti de la population locale, échanges sur la connaissance du terrain, l'histoire locale, la chronologie des reboisements et arguments chiffrés, potentialités, enjeux et perspectives.

Ces six réalisations, concernant trois publics différents, montrent à quel point le développement forestier d'un territoire peut être dynamisé par l'ouverture des forestiers à d'autres publics.

C'est une conception nouvelle dont la notion d'effort (comme toute nouveauté confrontée aux habitudes) ne doit pas masquer la voie d'une efficacité plus grande à nos messages (plus de personnes touchées et des contacts nombreux malgré une période d'animation relativement courte - de 2 à 3 ans - et peu habituelle pour des objectifs de moyen et long termes tels que la mise en valeur de la forêt). Dans le même temps, la reconnaissance mutuelle des différents acteurs de la forêt (et de leur légitimité) matérialise non seulement l'acceptation de la notion de multifonctionnalité de la forêt, mais formalise aussi son harmonisation sur ce qui apparaît être le bon dosage local.

Plus généralement, un autre point fort

de notre action a consisté à proposer systématiquement les éléments d'une bonne couverture médiatique... pour souligner chacune de ces réalisations ; cela permet de convaincre collectivement que les choses avancent. C'est ainsi qu'une quinzaine d'articles – traitant de la forêt et du PDM – a été diffusée localement au cours des douze derniers mois.

## Quelles conclusions de cette expérience plutôt bien avancée ?

Un PDM, c'est du concentré : géographiquement d'abord, structurellement par sa durée pluriannuelle et techniquement enfin en concentrant son animation sur un programme (bien qu'ambitieux) volontairement limité. Sur ce secteur, l'investissement d'animation s'avère particulièrement payant pour au moins deux raisons : le territoire était réellement demandeur et la situation forestière initiale présentait de réels besoins.

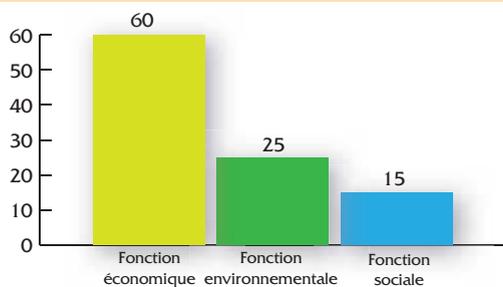
L'état des lieux avait mis en lumière qu'environ 60 % de la surface forestière étaient non mobilisés ; avec 90 % de forêt privée, l'un des enjeux était bien de dynamiser plus efficacement les propriétaires forestiers, c'est-à-dire réussir la communication des messages techniques jusqu'à observer des améliorations significatives...

Après le constat, l'écoute des intérêts et la formulation de propositions adaptées, l'ensemble des acteurs du territoire : les élus, les propriétaires forestiers, les professionnels de l'amont, les professionnels de l'aval et les représentants du tissu associatif local... fédère (et se fédère au travers d') une stratégie locale de développement forestier. À ce programme d'objectifs communs, s'ajoutent ensuite des moyens, eux aussi, optimisés. En effet, dans le détail des chiffres, il apparaissait d'une part que les propriétés forestières de plus de 25 ha ne



*Journées « portes ouvertes » en forêt privée.*

La mise en valeur de la forêt qui combinerait 60 % de fonction économique (production de bois et développement des emplois de la filière forêt-bois), 25 % de fonction environnementale (respect et protection de milieux naturels particuliers, biodiversité) et 15 % de fonction sociale (fréquentation, activités de loisirs de pleine nature) est souvent citée, sur ce territoire, comme idéale. Cette donnée synthétise à la fois l'opinion de l'ensemble des acteurs enquêtés et la consultation récente d'adhérents des milieux associatifs.



*Consensus local au dosage de la multifonctionnalité.*

valorisaient en fait que 40 % de la forêt locale et d'autre part que les actions exhaustives de communication en direction des 4 400 propriétaires forestiers de ce secteur représentaient des coûts prohibitifs. À ce niveau, rien qu'en affranchissement, une seule convocation à une réunion ou/et la diffusion d'une information écrite représente en effet un budget de 2 552 euros par envoi. Nous avons donc cherché à concentrer nos actions, notamment en direction des 1 200 propriétaires de plus de 4 ha. Ce choix permet d'avoir un impact sur 84 % de la surface forestière du secteur et l'avantage de frais d'affranchissement trois fois moindres.

En matière de dynamisme forestier, la principale difficulté est de pouvoir le quantifier, qui plus est sur une période courte. Pour nous, l'un des premiers indicateurs à réagir concerne le nombre de mètres cubes, provenant de ce secteur, mis en vente annuellement aux différentes ventes aux enchères de la forêt privée.

→ En 2008, une quinzaine de lots était issue de ce secteur et représentait 18 750 m<sup>3</sup>.

→ En 2010, les 45 lots, issus de ce secteur, totalisaient une offre de 40 209 m<sup>3</sup>.

Plus précisément, l'effet PDM est-il

dissociable de la dynamique régionale du Limousin ?

Sur la même période, la dynamique régionale est de + 25 %, passant d'une offre (issue de la forêt privée) de 160 000 à près de 200 000 m<sup>3</sup> pendant que le PDM double à + 114 %.



En plus de l'émulation forestière générale que l'on perçoit maintenant de plus en plus nettement sur ce secteur, ces chiffres, bien qu'à prendre encore avec prudence (tant que ces tendances ne sont pas confirmées par des résultats comparables sur plusieurs années consécutives) donnent des résultats jusqu'ici impensables ! Le travail n'est cependant pas fini, et l'erreur de ne pas considérer ces chiffres dans leur contexte serait dommageable... Cette mobilisation accrue, si elle sous entend aussi d'une certaine façon, que la multifonctionnalité est rentrée dans les mœurs, ne signifie pas pour autant que l'exploitation forestière et la sollicitation des voiries locales par le transport des bois ronds soient

réglées. Au contraire, la fréquence avec laquelle elles se manifestent maintenant sur ce territoire imposera d'y consacrer une part importante de l'animation des prochains mois (conformément aux points de 2 et 3 du programme d'actions).

Un an avant que ce PDM ne prenne fin, tous les enseignements ne peuvent être tirés si ce n'est déjà l'enthousiasme que suscite cette nouvelle façon de voir, d'un même regard, à la fois la forêt, sa récolte régulière de bois et le développement du territoire.

D'un point de vue pratique, c'est tout un secteur qui réagit collectivement à un projet de développement adapté et auquel chacun croit ! Parti avec l'idée d'un travail d'artisan, il semble que ce PDM nous destine finalement plus, au travers d'une motivation et d'une méthode toutes les deux rigoureuses, aux immenses joies d'un chef d'orchestre qui constate à la fois le niveau de la réponse des acteurs qui l'entourent et le formidable retour du public qui prend part à l'échange. ■

*Jean-Paul GAYOT, animateur au CRPF Limousin du PDM de Bourgneuf - Royère de Vassivière -  
courriel : jean-paul.gayot@crpf.fr  
crédit photos : Jean-Paul Gayot, CRPF Limousin*

## Résumé

Le Plan de développement de massif de Bourgneuf-Royère, en Limousin, est mis en œuvre suite à la concertation des acteurs (forestiers) locaux et des élus. Un important travail d'enquête a permis de caractériser les besoins d'information et la ressource forestière locale. Le programme d'actions, défini ensemble, implique tous les élus et professionnels pour promouvoir et développer l'exploitation forestière durable et communiquer une image positive sur la forêt, le bois et le territoire.

L'investissement d'animation produit des résultats en termes de m<sup>3</sup> supplémentaires exploités.

**Mots-clés :** Plan de développement de massif, Limousin, animation, CRPF.

# L'apprentissage des règles de sécurité en forêt

Aurélien Moreau\*

*Savoir manier une tronçonneuse ne s'improvise pas ! Nos voisins allemands ont institué un permis tronçonneuse. Quelques règles de sécurité gagneraient à être apprises pour la sécurité de tous. Une première formation en lycée forestier présente quelques innovations en matière de sécurité.*

**L**a forêt française est très différente de celles de nos voisins européens. Parmi les explications, on peut rappeler que la forêt française est composée de 2/3 de feuillus pour 1/3 de résineux, là où tous les autres pays d'Europe ont l'inverse. Conséquence directe de cette forte proportion de feuillus, une grande partie de nos forêts ne sont pas mécanisables (même si de nouveaux essais et engins de récolte mécanisée sont en développement).

La récolte des bois est donc majoritairement manuelle ; tronçonneuses et tracteurs ont encore un rôle prédominant dans le paysage de l'exploitation forestière française. Les forêts feuillues engendrent plus d'accidents que les résineux. Entre autres causes, on peut citer la forte proportion de branches mortes, l'éclatement fréquent des troncs lors de l'abattage et les houp-piers volumineux qui entraînent plus de projections lors de leur chute.

À cela vient s'ajouter que les 3/4 de forêt privée dans la surface forestière totale française appartiennent à près de 3 millions de propriétaires forestiers français. La récolte du bois de feu, souvent artisanale, notamment avec les centaines de milliers de bûcherons amateurs faisant leurs 10 stères de bois de chauffage annuels sans formation à l'exploitation ou avec de trop vague

notions de sécurité conduisent hélas régulièrement à des histoires tragiques.

## Comment y remédier ?

Prenons un exemple dans un pays voisin. En Allemagne, tout utilisateur de tronçonneuse (professionnel comme particulier) doit passer un permis tronçonneuse ! Cela consiste en une formation accélérée de 1 à 3 jours pour un coût d'environ 150 € en moyenne. Sont abordés : les consignes de sécurité, les entretiens de base de la machine, l'affûtage de la chaîne, les équipements de protection minimum (pour le permis de type 1) et une courte pratique sur le terrain pour apprendre et essayer les techniques d'abattage de base (permis de type 2). Si l'utilisateur n'a pas son permis tronçonneuse, il ne sera pas pris en charge par son assurance en cas d'accident. La France est encore loin de ce système, beaucoup de bûcherons, même professionnels, ont appris « sur le tas ». On peut saluer les conseillers en prévention de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) qui lancent ponctuellement des actions de sensibilisation aux risques chez les exploitants forestiers et plus rarement chez les particuliers (notamment les agriculteurs). Malheureusement, le nombre de personne chargée de la prévention (plus

ou moins une personne par département) et le manque de financements spécifiques limitent la vulgarisation de ces actions...

De par les nombreux échanges avec sa clientèle, un constat s'est vite imposé à la société Kox : il y a un manque d'information flagrant chez de nombreux exploitants forestiers sur les risques, les alternatives d'exploitation moderne ou encore l'usage de certains produits comme les outils de maintenance. Exemple d'une pratique traditionnelle qui a la peau dure : la fente de bois avec un coin en acier. Cette pratique courante consiste à fendre un billon de bois à l'aide du coin, généralement en acier, en frappant dessus avec l'arrière d'une hache ou d'un merlin (sorte de hache plus large et lourde pour la fente de bois) en acier également. Acier contre acier = risques d'éclats ! Ces éclats vont dans le meilleur des cas blesser l'utilisateur au corps, dans le pire lui crever un œil.

## Par la prévention

Le particulier, l'élève bûcheron, le professionnel, tous peuvent éviter cela en portant des lunettes de protection (env. 10 € TTC) ou en utilisant un coin de fente en aluminium massif (env. 30 € TTC) ou encore en frappant avec

© A. Moreau



© A. Moreau

Présentation des règles de sécurité et équipements de protection individuelle au lycée forestier de Crogny (Aube).

KOX

Votre partenaire forestier

**Matériel éducatif KOX:**

**Coupe longitudinale de brodequin**  
Vue interne du modèle Protector. Présente la construction interne d'un brodequin anti-coupures. Les éléments et leurs fonctions deviennent facilement reconnaissables: isolant thermique, fibres de protection anti-coupures, protection anti-humidité. Finition soignée.  
Réf. n° 502 pour seulement 33,61 H.T.

**Jambe de protection anti-coupures de démonstration**  
Grâce à cette jambe de pantalon anti-coupures, il devient aisé de faire une démonstration impressionnante en "conditions réelles" de la protection anti-coupures.  
Réf. n° 508 pour seulement 16,80 H.T.

**Anneau d'échantillons de chaînes**  
Des échantillons de chaînes de tronçonneuse de différents types sont accrochés à un anneau. Grâce à cet assemblage, il est possible d'expliquer visuellement les différents éléments composant une chaîne, les éléments de sécurité, les gouges carrées ou demi-ronde...etc.  
Réf. n° 503 pour seulement 4,20 H.T.

**Ensemble d'affiche éducatives grand format**  
(disponible à partir de la saison hivernale 2010)  
- Dommages les plus fréquents des chaînes de tronçonneuse et leurs causes.  
- Dommages les plus fréquents des guides de tronçonneuse et leurs causes.  
- Dommages les plus fréquents des pignons d'entraînement et leurs causes.  
Réf. n° 507 pour seulement 5,04 H.T.

**CD KOX: initiation à l'entretien des guides et chaînes de tronçonneuse.**  
Réf. n° 501 pour seulement 1,68 H.T.

Commande, Tél.: 03 90 40 30 99, par Fax: 03 88 46 57 39 ou Email: service-fr@kox.eu

un merlin équipé d'un dispositif de frappe en plastique durci (env. 100 € pour le merlin et 11 € pour l'embout plastique de rechange). Cet exemple illustre le faible coût de la sécurité au regard des risques encourus. Cela mo-

trique l'entreprise KOX à proposer une prévention à certains professionnels et écoles forestières.

C'est par l'intermédiaire de son conseiller technique, Aurélien Moreau, qu'une entreprise de vente de matériels de bûcheronnage a rencontré des professionnels (ou futurs professionnels avec les étudiants et apprentis). Une première formation a eu lieu en novembre 2010, au lycée forestier de Crogny dans l'Aube. Plusieurs classes ont été regroupées dont les CAPA bûcheron, les Bac Pro, et les BTSa Gestion forestière 2<sup>e</sup> année pour former 4 groupes de 20 à 30 élèves. Quatre sessions de sécurité de 3 heures se sont déroulées en deux temps. Dans un premier temps, une présentation et discussion autour d'un diaporama en salle a présenté les aspects techniques, termes techniques, les règles de sécurité afférentes à l'usage de tronçonneuse ainsi que les problèmes les plus fréquents, les équipements de protection individuelle existants et leur entretien ou encore le petit outillage du bûcheron assurant ergonomie, sécurité et productivité lors de l'exploitation forestière. Vint ensuite un exercice sur le terrain où les élèves purent essayer du petit matériel souvent méconnu comme un coin de fente vrillé en aluminium massif, un merlin avec

élément de frappe en plastique durci sur un coin de fente en acier massif vrillé, une pince de manutention, des crochets de levage, une Sapie à une main avec hachette combinée ou encore une grande Sapie.

Cette action de prévention (effectuée sans contrepartie financière des participants), connaît des retours très positifs. On peut féliciter les enseignants et formateurs forestiers qui sont actuellement le fer de lance de l'évolution des pratiques et de l'intégration des nouveaux produits augmentant la sécurité et l'ergonomie lors de l'exploitation forestière.

Le premier bilan de cette action :

- formateurs et enseignants à l'exploitation forestière apprécient le rappel des consignes de sécurité par des intervenants « extérieurs »,
- tous aiment découvrir les innovations en passe de modifier certaines pratiques forestières,
- certaines informations sur l'entretien des équipements et des techniques ergonomiques sont parfois méconnues et bienvenues,
- les échanges entre la société et les utilisateurs contribuent à faire évoluer leur gamme.

Un autre volet de l'action prévention de la société KOX consiste aussi dans

le lancement d'une gamme de matériel éducatif et de démonstration destinée aux formateurs et enseignants pour un prix modique. Rien n'est plus délicat que d'expliquer à des novices les fonctions et l'intérêt de certains éléments de sécurité avec les outils de travail qui sont bien souvent insuffisamment visuels. Pour tenter de résoudre ce désagrément, la société propose une chaussure anti-coupures coupée dans la longueur que le formateur peut faire circuler dans les mains de son public lors de ces explications. De même, des jambes de pantalon anti-coupure sont aussi proposées afin de faire une démonstration « réelle » de l'anti-coupures. Cette jambe disposée autour d'une bûche de bois sert à montrer le fonctionnement de l'anti-coupures en plein action et marque durablement les esprits. Un assemblage des différents types de chaînes,

3 posters géants sur l'entretien et les problèmes fréquents de guides/chaînes/pignons d'entraînement ou encore un CD contenant un diaporama pour le formateur et un document à imprimer pour les participants à la formation viennent compléter cette gamme.

La route est encore longue vers la sécurité du bûcheron, rappelons que proportionnellement au nombre de travailleurs, le bûcheron français exerce un des métiers les plus dangereux du pays... pour le moment. ■

Société d'origine allemande fondée il y a plus de 30 ans, KOX s'est installée en France peu après la tempête de 1999. Vendeur par correspondance (catalogue et Internet) de matériel de bûcheronnage, elle fournit les professionnels comme les particuliers à travers toute la France.

Site Internet : [www.kox.eu](http://www.kox.eu)

\* Aurélien Moreau, ancien conseiller technique de la société KOX.

### Résumé

La forêt est un milieu très accidentogène. La société KOX, vendeur par correspondance d'outillage et d'équipement de protection pour le bûcheron lance une action de prévention et d'information. Nombreux sont les accidents (et souvent graves) qui pourraient être évités par le simple respect des consignes de sécurité ou avec l'utilisation d'un matériel adapté.

**Mots-clés :** bûcheronnage, prévention, outillage.

## Le sciage à façon

Un fils d'agriculteur de 29 ans originaire du Pas-de-Calais a créé une entreprise de sciage à façon, malgré la morosité du secteur de la transformation du bois.

C'est un petit artisan et il souhaite le rester. Il s'est axé sur des chantiers spécifiques dans l'environnement : il travaille avec des parcs naturels régionaux français du nord de la France pour scier le bois et fabriquer des aménagements sur place (chalets ou ponts par exemple). Il scie aussi pour des fabricants par exemple de roulottes en bois ou de yourtes. Il privilégie ainsi les projets spécifiques d'artisanat.

Durant un séjour au Canada, il a aidé un exploitant de scierie Wood-Mizer pendant 8 mois – ce qui lui a permis d'apprécier la manière dont les billes sont débitées grâce à la technologie à trait de scie fin. Les opportunités, que la scierie canadienne a laissé apparaître, l'ont déterminé à créer une activité dans le domaine du bois pour son propre compte.



© DR

De retour en France, il a démarré une activité de sciage avec une scierie à ruban Wood-Mizer LT70 diesel semi-industrielle.

Il a acheté cette scierie semi-industrielle pour 50 000 € en même temps qu'un pick-up pour 25 000 €, en empruntant la totalité des 75 000 € à la banque. Son chiffre d'affaires connaît une progression constante d'environ 20 % par an.

Son territoire couvre le Pas-de-Calais et le nord de la France. En général, ses clients sont des agriculteurs, des propriétaires forestiers privés, des tourneurs sur bois professionnels et des constructeurs de maisons à ossature bois. Les charpentiers et menuisiers spécialisés demandent



© DR

du bois livré dans des largeurs spécifiques, chose simple à obtenir avec la Wood-Mizer. En effet, la scierie mobile est suffisamment flexible pour lui permettre de scier avec une précision de l'ordre du millimètre.

Il est optimiste pour l'avenir, car il apporte une solution écologique et locale de valorisation du bois présent dans sa région.

Scierie mobile dans le nord de la France (près d'Abbeville)

Baptiste Jansens - [smdcdl@orange.fr](mailto:smdcdl@orange.fr)  
Portable : + 33(0)6 10 57 12 33.

## Dictionnaire encyclopédique du sol



Ce référentiel incontournable du langage pédologique présente plus de 5 000 définitions utilisées dans l'étude des sols : l'analyse des paysages, le fonctionnement des sols, la fertilisation, l'utilisation et la conservation des terres, la pédologie, la minéralogie, la pétrographie, la géomorphologie. Les grandes classifications des sols comme le référentiel pédologique, la Soil Taxonomy et la nouvelle classification internationale (WRB/BRM) sont explicitées. De nombreuses illustrations, photographies, schémas facilitent la compréhension de ce travail rigoureux.

Éditions Tec&Doc-Lavoisier, format 16 x 24 cm, 744 pages reliées, 4 pages hors-texte couleur, 149€ plus frais d'envoi, à commander auprès de : Lavoisier, 14 rue de Provigny, 94236 Cachan cedex ou par Internet : [www.Lavoisier.fr](http://www.Lavoisier.fr)

## Des forêts et des hommes

Réalisé par la fondation GoodPlanet, préfacé par Yann Arthus-Bertrand, ce livre est avant tout destiné à un large public. Il aborde les forêts dans

leur diversité, leur dimension culturelle ou économique. Il s'attache aux habitants, aux services que les forêts nous rendent, aux menaces qui planent sur elles et aux solutions pour les protéger à travers 6 thématiques : découvertes, habitants, usages, services, menaces, protection.

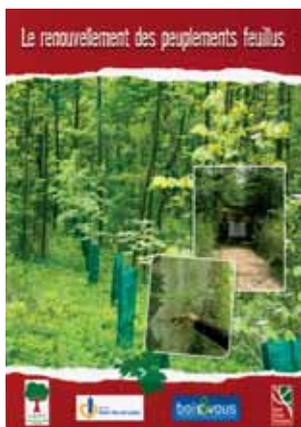


Illustrés par de belles images de forêts réalisées par de grands photographes, les textes sont rédigés par l'équipe de la fondation sous la direction d'O. Blond et O. Milhomme.

Éditions de la Martinière, format 21 x 14 cm, 192 pages, prix 12€ hors frais d'envoi, disponible à la librairie de l'IDF, 23 avenue Bosquet, 75007 Paris ou sur le site Internet : [www.foretpriveefrancaise.com](http://www.foretpriveefrancaise.com)

## Le renouvellement des peuplements feuillus

Cette brochure pratique, bien illustrée aborde le diagnostic préalable et les étapes du renouvellement de peuplement, explique le choix entre les techniques de régénération ou plantation, les itinéraires sylvicoles à suivre.



Édité par le CRPF de Nord-Pas de Calais-Picardie, disponible sur demande au CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie, 96 rue Jean Moulin 80000 Amiens, ou téléchargeable sur le site du CRPF : [www.crpfnorpic.fr](http://www.crpfnorpic.fr)

## Les milieux alluviaux Guide pour l'identification des stations et le choix des essences

Ce guide permet l'identification concrète, sur le terrain, des stations forestières alluviales feuillues y compris les peupleraies, et faciliter le bon choix pour implanter ou favoriser des essences forestières. Ce document technique s'adresse aux gestionnaires initiés pour préserver l'équilibre entre production de bois et protection des milieux. Le guide des milieux alluviaux est disponible auprès des CRPF de Champagne-Ardenne, Nord-Pas de Calais-Picardie, Lorraine-Alsace, Bourgogne et Île-de-France Centre.

## Guide des arbres et arbustes de France

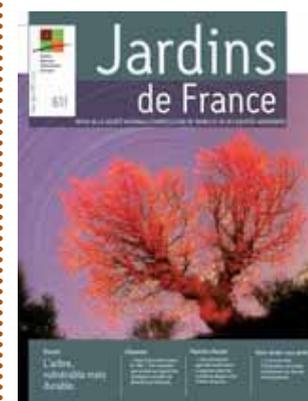
Agrémenté de nombreuses photos (silhouettes des arbres, feuilles, fleurs, écorces et fruits), ce guide permet d'apprendre à reconnaître simplement les 95 arbres et arbustes présents et bien adaptés dans nos bois et forêts. Grâce à un système astucieux et original d'onglets, à des descriptions précises, il est très facile d'identifier les plantes. Paru dans la collection « L'indispensable guide des... Fous de nature » chez Belin, au format poche, il est très facile à utiliser en balade et en randonnée et s'adresse à tous les pu-

blics. Ce guide est le 3<sup>e</sup> ouvrage d'Alain Persuy, du CRPF Poitou-Charentes.

Éditions Belin, disponible dans les librairies spécialisées au prix de 16,90€.

## L'arbre, vulnérable mais durable

Le dossier de la revue Jardins de France met en évidence le rôle et la symbolique des arbres, leur gestion dans la ville et la manière dont ils participent au maintien de la biodiversité. « Outil » précieux pour les architectes, les paysagistes et les jardiniers, l'arbre est trop souvent considéré comme un simple « mobilier » urbain et paysager. Le plus grand soin est apporté à la gestion de l'arbre au sein des espaces arborés, avec notamment la plantation, la taille, l'exploitation et le renouvellement. Jardins de France n° 611 mai - juin 2011, 68 pages, revue bimestrielle de la Société nationale d'horticulture de France, 84, rue de Grenelle, 75007 Paris. Courriel : [jdf@snhf.org](mailto:jdf@snhf.org)



## Arbres et Forêts

À l'occasion de l'année internationale des forêts, Terre sauvage publie trois numéros spéciaux



consacrés aux forêts du monde. Les forêts françaises sont à l'honneur dans le premier numéro : l'histoire, les usages, l'économie, la protection, la biodiversité, le climat et la symbolique sont les nombreux thèmes abordés, magnifiquement illustrés, et complétés par de nombreux entretiens de forestiers passionnés.

*Terre sauvage, numéro spécial : Arbres et forêts, Forêts de France de bons et loyaux*

services, mars 2011, 6,95€ en kiosque.



## Alim'agri

Le numéro 1548 d'avril-mai-juin 2011 du magazine du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire est consacré aux forêts pour les hommes. Un dossier de 20 pages comprend les chiffres



essentiels, des entretiens de professionnels de la filière de l'amont à l'aval, ainsi que des élus.

Consultable sur le site Internet : <http://agriculture.gouv.fr/alim-agri-1548>



## Tractoguide 2011

L'édition 2011 du Tractoguide comprend 678 fiches décrivant l'ensemble des caractéristiques des tracteurs et autres engins motorisés. Utile pour les entrepreneurs de travaux, il fournit le barème d'entraide prévisionnel, les adresses utiles du secteur et l'index des modèles présentés. Édition ACTA, 680 pages, format 15 x 21 cm, prix 50€ + 8€ frais d'envoi, ACTA, BP 90006, 59718 Lille Cedex 9 ou sur le site : [www.acta.asso.fr](http://www.acta.asso.fr)



## L'art de dessiner les arbres

Des conseils et techniques pour créer de magnifiques dessins de tous les arbres que vous souhaitez : des instructions simples et démonstrations claires, pas à pas pour aborder le dessin en esquissant les formes de base, jusqu'au rendu final.

Éditions Vigot, disponible dans les librairies spécialisées.



## FORMATIONS FORESTIERES et ELAGAGE



Par Alternance pour jeunes, apprentis et adultes

### Formations Initiales

**CAPA \*** « Travaux Forestiers »  
**2<sup>nd</sup>e Pro** « Nature Jardin Paysage Forêt »  
**BAC PRO \*** « Forêt »

### Formations Adultes

**BPA \*** « Travaux Forestiers » spécialités Sylviculture, exploitation Forestière, débardage  
**Certificat de Spécialisation \*** « Taille et soins des arbres »

\* Formations dispensées également en contrat d'apprentissage

Possibilité d'internat et de demi-pension

Proximité Gare SNCF Briouze Ligne Paris Montparnasse → Granville

MAISON FAMILIALE RURALE

Le Château - 61220 POINTEL

Tél : 02.33.66.00.64

Mail : [mfr.pointel@mfr.asso.fr](mailto:mfr.pointel@mfr.asso.fr)

Site internet : [www.mfr-pointel.com](http://www.mfr-pointel.com)



**Wood-Mizer**  
*De la forêt au produit fini*

La beauté de la technologie  
Wood-Mizer à l'état pur

silver<sup>TE</sup> double<sup>STAD</sup> razor<sup>TP</sup>

**Wood-Mizer France**  
Zac du Prê Marechal Route de Fruges  
62560 Fauquembergues  
Tél. : 03 21 32 14 67 – Fax : 03 21 32 13 13  
[www.woodmizer.fr](http://www.woodmizer.fr)